Conseil général de l'Environnement et du Développement durable

n°- 007604-41 Octobre 2011

Pour une politique volontariste vers l'international

La promotion du savoir-faire français à l'étranger par le MEDDTL

Ressources, territoires, habitats et logement Énergies et climat Développement durable

Prévention des risques Infrastructures, transports et mer vene de la company de la com

İ'avenir



Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logemen

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapport n°: 007604-41

Pour une politique volontariste vers l'international

La promotion du savoir-faire français à l'étranger par le MEDDTL

établi par

une mission coordonnée par

Danielle BENADON
Inspectrice générale de l'administration du développement durable

Octobre 2011

Sommaire

Résumé	<u>7</u>
Préambule	<u>11</u>
1. La mission et son contexte	13
1.1. Présentation de la mission	
1.2. Ampleur et hétérogénéité du champ de l'étude	
1.3. Une question d'actualité largement partagée	
1.4. Les modalités d'exécution : les quatre groupes	
1.5. Plan du rapport	
Première partie : état des lieux	<u>17</u>
2. L'activité internationale du CGEDD	<u>19</u>
2.1. Caractéristiques générales	19
2.2. Une activité significative du conseil	
2.3centrée en majorité sur l'Europe	20
2.4qui répond pour une large part aux demandes des directions du ministère	
2.5. L'activité internationale du CGEDD se concentre sur un nombre restrein personnes	it de
2.6. Une activité des personnes plus que de l'institution	
3. Les entreprises	<u>25</u>
3.1. Quelques chiffres pour situer les enjeux	
3.2. Le prisme de l'analyse : les déterminants de l'exportation	<u>25</u>
3.3. Les aides à la recherche	<u>26</u>
3.3.1. Le cadre actuel de la recherche publique : des réorganisations marquées la décentralisation et une meilleure implication des entreprises	
3.3.2. Dans ce contexte, les actions du ministère sont concentrées sur l'animatio certains pôles de compétitivité	
3.3.3ainsi que sur certains dispositifs de financement	
3.4. Le dispositif général de soutien à l'exportation	
3.4.1. Le cadre général de la politique de l'État	<u>29</u>
3.4.2. Des outils et une organisation non exempts de critiques: le rapport p annuel de la Cour des Comptes de février 2011	
3.4.3. Le ministère apparaît insuffisamment armé pour promouvoir les dispo d'aide et de soutien, et pour répondre à la Direction Générale du Trésor	
3.4.4. Intérêt et limites de l'actuelle organisation	
3.5. Les attentes des entreprises: un État présent dans le «temps long (v renseignement)» et pas seulement dans «le temps court»	

	3.5.1. L'absence de lieux d'écoute	. <u>32</u>
	3.5.2. Les attentes des entreprises telles qu'elles ressortent des entretiens mer	iés.
		. <u>32</u>
3.6.	La normalisation	. <u>34</u>
	3.6.1. Les enjeux pour les entreprises	. <u>34</u>
	3.6.2. Constats des précédents états des lieux conduits sur l'activité normalisation au Ministère	
4. Le	es opérateurs	<u>37</u>
	. Les «opérateurs» au sens de l'étude	
4.2.	. La méthode d'analyse de leur activité internationale	<u>38</u>
4.3.	Les principaux constats	
	4.3.1. L'hétérogénéité des réponses en fonction de la nature et de la taille organismes : du quasi néant à l'implication forte dans l'action à l'international	. <u>39</u>
	4.3.2. Une grande fragmentation des opérateurs dans certains secteurs com l'aménagement et la nature induisant des tailles critiques insuffisantes pour alle l'international	r à
4.4.	. Les attentes des opérateurs	.40
	4.4.1. Une demande générale de clarification et de meilleure association à l'actinternationale du ministère	
	4.4.2ainsi que le souhait de certains d'un regroupement des moyens	. <u>40</u>
	4.4.3et de capitalisation des bonnes pratiques	
	. Une inquiétude quant aux conséquences de la RGPP et de la circulaire du minist	
au t	Budget sur l'action internationale des opérateurs	. 43
5. C	coopération institutionnelle	
	Coopération institutionnelle	<u>45</u>
	Le champ des accords de coopération	45 .45
	Le champ des accords de coopération	45 45 45
	Le champ des accords de coopération	.45 .45 .45 fer,
	Le champ des accords de coopération	.45 .45 .45 fer,
5.1.	Le champ des accords de coopération	45 45 fer, 46 46
5.1.	Le champ des accords de coopération 5.1.1. L'exercice de recensement révèle un foisonnement d'accords 5.1.2. Les accords «actifs» sont concentrés dans le secteur des transports (aérien) 5.1.3. Ces accords traduisent des formes assez variables de coopération Les acteurs 5.2.1. Une implication très variable des directions générales du ministère	45 45 fer, 46 46 47
5.1. 5.2.	Le champ des accords de coopération	45 45 45 fer, 46 47 47 48
5.1. 5.2.	Le champ des accords de coopération 5.1.1. L'exercice de recensement révèle un foisonnement d'accords 5.1.2. Les accords «actifs» sont concentrés dans le secteur des transports (aérien) 5.1.3. Ces accords traduisent des formes assez variables de coopération Les acteurs 5.2.1. Une implication très variable des directions générales du ministère	45 45 45 fer, 46 47 47 48
5.1. 5.2. 5.3.	Le champ des accords de coopération 5.1.1. L'exercice de recensement révèle un foisonnement d'accords 5.1.2. Les accords «actifs» sont concentrés dans le secteur des transports (aérien) 5.1.3. Ces accords traduisent des formes assez variables de coopération Les acteurs 5.2.1. Une implication très variable des directions générales du ministère 5.2.2. Sur les modalités du pilotage par la DAEI Un intérêt certain mais une efficacité à renforcer	45 45 45 6er, 46 47 47 48 49
5.1. 5.2. 5.3.	Le champ des accords de coopération 5.1.1. L'exercice de recensement révèle un foisonnement d'accords 5.1.2. Les accords «actifs» sont concentrés dans le secteur des transports (aérien) 5.1.3. Ces accords traduisent des formes assez variables de coopération Les acteurs 5.2.1. Une implication très variable des directions générales du ministère 5.2.2. Sur les modalités du pilotage par la DAEI	45 45 45 6er, 46 47 47 48 49
5.1. 5.2. 5.3.	Le champ des accords de coopération 5.1.1. L'exercice de recensement révèle un foisonnement d'accords 5.1.2. Les accords «actifs» sont concentrés dans le secteur des transports (aérien) 5.1.3. Ces accords traduisent des formes assez variables de coopération Les acteurs 5.2.1. Une implication très variable des directions générales du ministère 5.2.2. Sur les modalités du pilotage par la DAEI Un intérêt certain mais une efficacité à renforcer	45 45 45 46 46 47 48 49 51 51 eres
5.1. 5.2. 5.3.	Le champ des accords de coopération 5.1.1. L'exercice de recensement révèle un foisonnement d'accords	45 45 45 fer, 46 47 47 48 49 51 res 51

6.2. Des relations perfectibles avec les principaux acteurs publics:	
6.3. Des voies d'amélioration	
Deuxième partie : propositions	<u>55</u>
Promouvoir le savoir-faire français à l'étranger : un défi à re	
7. Mobiliser le MEDDTL en faveur de l'export	
7.1. Développer les actions au profit des entreprises	
7.1.1. Des coordinations à améliorer avec les acteurs publics spécialisés	
7.1.2. Les actions de long terme	
7.1.3. Mieux mobiliser les personnels du ministère en poste à l'étranger, nota dans les banques de développement.	mment
7.2. Renforcer les opérateurs à l'international	
7.2.1. Faciliter l'acquisition de la taille critique dans l'action internationale	
7.2.2. Développer les synergies	
7.2.3. Prendre en compte les questions d'intelligence économique	
7.2.4. Encourager les échanges entre opérateurs publics et entreprises	
7.3. Rendre plus efficace la politique de coopération institutionnelle	
7.3.1. Mener une démarche plus stratégique	<u>62</u>
7.3.2. Des coordinations à assurer	
7.3.3. S'associer sur des bases claires avec les autres acteurs publics coopération	
7.4. Promouvoir une culture de l'« international» et de l'export au sein du ministère	<u>66</u>
7.4.1. Une formation adéquate	<u>66</u>
7.4.2. Mieux valoriser les profils internationaux	<u>66</u>
8. Renforcer le rôle du CGEDD à l'international	<u>69</u>
8.1. Les nouveaux champs d'action à développer	<u>69</u>
8.1.1. La prise en charge du «temps long»	<u>69</u>
8.1.2. Une démarche plus dynamique et plus collective	<u>70</u>
8.2. Un appui renforcé aux DG du ministère	<u>71</u>
8.2.1. La représentation de la France dans certaines instances	<u>71</u>
8.2.2. La préparation, et le suivi des suites, des grands événements	<u>71</u>
8.3. La mise en place de coordonnateurs par pays et de référents secto l'international agissant en lien avec la DAEI et les DG	
9. Conclusion	<u>73</u>
Annexes	75

1. Lettre de mission	
2. Cahier des charges de l'état des lieux	<u>79</u>
3. Liste des personnes rencontrées	<u>85</u>
4. Mandats internationaux détenus en 2010 par des mem	
5. Le dispositif de soutien au commerce extérieur	<u>91</u>
5.1. Le plan d'actions pour l'export	<u>91</u>
5.2. Les instruments de soutien au commerce extérieur	
5.2.1. Le Fonds d'études et d'aide au secteur privé (Fasep-études)	
5.2.2. La Réserve pays émergents (RPE)	
5.2.3. L'assurance crédit	
5.2.4. L'assurance prospection	<u>93</u>
6. Bilan global des soutiens publics (FASEP, RPE)	<u>95</u>
7. Le rôle pivot de la DAEI pour l'action internationale du M	
7.1. Compétences de la DAEI (Arrêté du 9 juillet 2008)	
7.2. L'action de la DAEI en matière de soutien des entreprises à l'export	
8. La normalisation	
9. Questionnaire sur les activités à l'international des ope	
du MEDDTL	<u>105</u>
10. Réponses des opérateurs- tableaux de synthèse	<u>107</u>
11. Coup de projecteur sur l'action internationale de	certains
opérateursopérateurs	
11.1. ANDRA - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs	<u>123</u>
11.1.1. Les actions à l'international	<u>123</u>
11.1.2. Projets et souhaits	
11.1.3. Attentes vis-à-vis du ministère	
11.2. ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	
11.2.1. Les actions à l'international	
11.2.2. Les Projets et souhaits	
11.3. IFSTTAR - Institut des sciences et technologies des transports, de l'amo	
et des réseaux	

11.3.1. Politiques à l'international	<u>129</u>
11.3.2. Actions à l'international	<u>130</u>
11.3.3. Attentes vis-à-vis du ministère	<u>131</u>
11.4. MNHN - Muséum national d'histoire naturelle	<u>131</u>
11.4.1. Éléments de stratégies à l'international	
11.4.2. Liste des actions à l'international	
11.4.3. Attentes vis-à-vis du ministère	
11.5. OIEau - Office international de l'eau	<u>134</u>
12. Accords de jumelages et de coopération institutionnel	lle <u>136</u>
12.1. Accords de jumelage (en cours au 15 septembre 2011)	<u>136</u>
12.2. Accords de coopération institutionnelle par zones, hors champ de l'a (juillet 2011)	
12.3. Liste des accords de coopération relatifs à l'aviation civile (en vigu	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
2011)	-
12.4. Analyse des accords par zones	<u>155</u>
12.4.1. Zone Afrique et Moyen Orient	<u>155</u>
12.4.2. Zone Asie- Pacifique	<u>157</u>
12.4.3. Zone Amérique	<u>159</u>
12.4.4. Europe centrale et de l'Est	<u>161</u>
12.4.5. Remarques générales	<u>162</u>
	, .
13. Questionnaire adressé aux Services économiques r	•
	<u>165</u>
44 Classins des sinles et sevenumes	407
14. Glossaire des sigles et acronymes	

Résumé

1- La promotion du savoir-faire français à l'étranger constitue l'une des dimensions de l'action internationale du MEDDTL ; au sens de ce rapport, elle englobe le soutien apporté aux entreprises, l'activité internationale des opérateurs sous tutelle ainsi que les coopérations institutionnelles.

Le CGEDD a reçu mandat d'impulser, avec la DAEI, une politique volontariste en ce domaine - un objectif qui fait partie intégrante de la mobilisation générale des pouvoirs publics en vue de dynamiser les exportations françaises. En préalable à l'élaboration de propositions, un état des lieux a été effectué.

2- Globalement, cet état des lieux fait le constat d'une bonne réactivité du ministère aux diverses sollicitations qui lui sont adressées en faveur de l'export; mais il est à déplorer un manque d'anticipation, une stratégie parfois balbutiante et un suivi insuffisant des actions menées.

Cette appréciation globale se décline de la manière suivante dans les quatre champs étudiés : le CGEDD, les entreprises, les opérateurs, la coopération institutionnelle.

L'activité internationale du CGEDD est significative, que la mesure en soit faite en mandats internationaux détenus (une cinquantaine) ou en missions effectuées (quelques 230 en 2010) ; elle implique un assez grand nombre de membres parmi lesquels se dégagent quelques spécialistes de l'international. Ces activités internationales du CGEDD se révèlent toutefois assez peu collectives.

S'agissant du soutien apporté aux entreprises, l'intervention du ministère est cantonnée à quelques axes restreints, plus particulièrement, en amont, sur certaines dimensions de la recherche ainsi qu'en appui au MEFI pour la mise en œuvre du dispositif général de soutien public à l'export.

Cependant des attentes sont perceptibles de la part de la DG Trésor, pour un appui sur les dossiers souvent complexes qu'elle instruit au titre de l'aide au développement et du soutien aux exportations, et également de la part des entreprises auxquelles l'administration fournit des outils et soutiens appréciés mais ne semble pas suffisamment à leur écoute.

Dans ce contexte, des lacunes sont à relever : les services ne portent pas assez d'intérêt au secteur-clef pour l'exportation qu'est l'ingénierie ; par ailleurs, le manque de pilotage stratégique, au sein du ministère, de l'activité de normalisation, d'origine essentiellement européenne ou internationale à l'heure actuelle, ne semble pas résolu.

Le champ des opérateurs, comme celui des entreprises, reflète de grandes disparités de situation dans l'activité internationale : la taille est, à cet égard, un élément discriminant car, en deçà d'un certain seuil, il est difficile d'exister à l'international. Dans certains secteurs (aménagement, urbanisme, espaces naturels...), le besoin est patent d'un regroupement des forces à l'international.

L'enquête à laquelle il a été procédé, auprès de 110 «opérateurs» au sens de ce rapport, fait aussi ressortir un besoin plus général de pilotage global et de coordination, somme toute, de meilleure articulation entre les différents acteurs, au sens large, du MEDDTL, dont ces organismes sont le «bras armé» à l'international.

Enfin, la coopération institutionnelle se caractérise par un grand foisonnement : plusieurs centaines accords ont été signés, avec plus de 70 pays, dont un nombre important ne sont pas «actifs».

Des priorités seraient à définir afin que les accords vraiment essentiels soient plus étroitement pilotés. Sont, en outre, à relever en la matière une implication très variable des directions générales, ainsi qu'une coordination assez lâche entre directions générales.

3- L'état des lieux laisse entrevoir les faiblesses, mais aussi les atouts, de l'action actuelle du ministère dans le domaine de la promotion du savoir-faire français à l'étranger.

Répondre aux attentes exprimées suppose de faire plus et mieux, alors même que les services, comme les opérateurs, risquent de consacrer moins d'énergie aux actions en faveur de l'export du fait du resserrement de leurs moyens. Aussi devient-il indispensable de mieux s'organiser pour mettre en synergie les forces en présence et afin d'asseoir, dans la durée, les actions à mener.

C'est dans cet esprit que sont établies les recommandations de la mission.

Ces recommandations sont, tout d'abord, tournées vers le ministère dans son ensemble, en vue d'y créer les conditions d'une mobilisation en faveur des actions à l'international

- être plus à l'écoute des entreprises en structurant le dialogue avec elles par filières, notamment avec les PME via les syndicats professionnels, et renforcer le suivi de l'ingénierie comme le pilotage stratégique de la normalisation,
- faciliter l'acquisition de la taille critique des opérateurs à l'international et développer les échanges d'information entre acteurs publics, notamment par l'utilisation des NTIC (sites internet, téléconférences...) et les techniques d'animation de réseaux.
- mener une démarche de coopération institutionnelle plus stratégique en définissant des priorités, géographiques et thématiques, précises, en étant plus visible dans les pays-clefs, en adoptant une approche plus dynamique des jumelages et en affirmant mieux le rôle du ministère dans les instances de gouvernance des principaux partenaires publics (Adetef, AFD...),
- assurer les coordinations nécessaires au sein du ministère ainsi qu'avec les opérateurs sous tutelle, et constituer une base de données des actions de coopération institutionnelle du MEDDTL,

 mobiliser les personnels en poste à l'étranger, notamment dans les banques de développement, comme au sein du ministère en menant une démarche active pour y promouvoir la culture internationale et y insuffler un esprit « export ».

D'autres recommandations concernent plus spécifiquement le CGEDD, dont l'implication renforcée à l'international devrait permettre d'étayer la mobilisation du ministère :

- prendre en charge le « temps long », c'est-à-dire se mettre en mesure d'évaluer les besoins d'un certain nombre de pays partenaires dans les domaines d'excellence des entreprises ou opérateurs français par une démarche prospective et prévoir à cet effet, chaque année, dans le programme de travail du CGEDD, la constitution d'un groupe de travail, géographique ou thématique, à l'international.
- renforcer l'appui aux directions du ministère pour certaines actions de longue haleine telles la normalisation, la représentation de la France dans certaines instances internationales de réflexion et d'études, et la préparation, puis le suivi des suites, des grands événements de caractère généralement transversal aux services,
- inscrire chaque année, dans le programme de travail du CGEDD, l'audit d'un volet de l'action internationale du ministère ou de la dimension internationale d'une politique publique,
- valoriser l'expérience, la transversalité des compétences et la disponibilité relative des membres du Conseil, notamment dans les opérations de jumelage ainsi que dans les situations post-crise. Désigner à cette fin un coordonnateur géographique, dès l'émergence d'une crise, pour être en mesure de préparer rapidement des missions ultérieures d'assistance et d'évaluation dans le pays concerné.
- mettre en place des coordonnateurs par pays et des référents sectoriels à l'international agissant en lien avec la DAEI et les DG, en commençant par quelques désignations dans un premier temps.

Le redressement de la balance commerciale de la France constitue un enjeu national dont le MEDDTL ne devrait pas rester à l'écart.

Faire plus en faveur de la promotion du savoir-faire français à l'étranger peut s'apparenter, dans le contexte de rigueur actuel, à un défi, qu'il importe pourtant de relever.

Préambule

Le présent rapport a été établi par une équipe du CGEDD composée de :

- Danielle BENADON, IGADD, coordonnatrice
- Serge ARNAUD, IGPEF
- Laurent BARBAROUX, IGADD
- Philippe BELLEC, IADD
- Aude DUFOURMANTELLE, AUCE
- Laurent FAYEIN, IGPEF
- · Daniel FEDOU, ICPEF
- Bernard FLURY-HERARD, IGPEF
- Patrick LABIA, IGADD
- Jean-Marc LACAVE, IGPEF
- Thierry LAVOUX, membre permanent.

La supervision globale des travaux a été assurée par Jacques ROUDIER, président de section au CGEDD.

1. La mission et son contexte

1.1. Présentation de la mission

Par lettre en date du 27 septembre 2010, le Ministre d'État a fixé au Vice-président du Conseil général de l'environnement et du développement durable(CGEDD), plusieurs objectifs dont celui « d'impulser une politique volontariste vers l'international, avec la DAEI du Secrétariat Général».

Cet objectif est décliné selon trois volets correspondant aux actions à mener en direction de trois groupes d'acteurs-cibles : l'appui aux entreprises, aux opérateurs publics sous tutelle et aux services du MEDDTL.

La mise en œuvre de cette orientation est l'objet du présent rapport, établi en deux temps :

- dans un premier temps, l'équipe du CGEDD a été mandatée afin de réaliser un état des lieux de l'action du ministère à l'international, sur la base d'un cahier des charges¹ approuvé à la fois par le Vice-Président du CGEDD et le Secrétaire général du ministère, la coordination et l'animation des affaires européennes et internationales relevant des attributions de ce dernier. Cet état des lieux, engagé au deuxième trimestre 2011, a débouché sur un rapport d'étape remis début septembre;
- dans une seconde phase, la même équipe a été chargée, sur la base des constats effectués, de formuler des propositions et d'établir le rapport final.

1.2. Ampleur et hétérogénéité du champ de l'étude

Le champ couvert par la mission présente deux caractéristiques majeures:

- son ampleur, à l'image de l'étendue du champ de compétences du ministère- les domaines à prendre en considération couvrant : l'écologie, les transports terrestres, la mer, l'aviation civile, le logement, l'urbanisme, l'énergie, la prévention des risques naturels et industriels, le climat...
- l'hétérogénéité des acteurs, de taille très variée, qu'il s'agisse des entreprises ou des opérateurs.

Sont ainsi concernés par le présent rapport :

• le CGDD et les directions générales du MEDDTL² ainsi que la DSCR³ (désignés globalement sous le vocable de DG) ;

Cf. annexe 2.

² Dont la DGEC sous double rattachement (MEDDTL, MEFI) depuis novembre 2010.

³ DSCR, sous double rattachement (MEDDTL, MIOM) depuis novembre 2010.

- un ensemble d'entreprises allant de «majors» au plan mondial, tels les grands groupes opérant dans le secteur de l'eau ou du BTP, aux très petites entreprises innovantes;
- plus d'une centaine d'opérateurs publics sous tutelle, vaste ensemble composite englobant quelques grands leaders internationaux mais aussi des organismes de petite dimension, voire «unipersonnels»;
- des accords bilatéraux de coopération institutionnelle couvrant le monde entier, plus ou moins anciens (certains remontant aux années 70), et plus ou moins «actifs».

Conformément au cahier des charges, l'état des lieux, ne couvre pas les questions de politique européenne (communautaire) sauf dans les cas où les données disponibles n'ont pas permis de les isoler avec certitude (activités des membres du CGEDD par exemple) ou lorsque ces questions ont paru intrinsèquement liées à la finalité de la mission (actions en matière de recherche ou de normalisation menées dans le cadre de l'Union européenne). Il en va de même, par souci de cohérence, pour la partie relative aux propositions.

Par contre, le rapport prend en compte la stratégie européenne et internationale du MEDDTL, récemment adoptée à l'initiative de la DAEI.

1.3. Une question d'actualité largement partagée

La préoccupation générale de soutien à l'export qui sous-tend ainsi la mission est largement partagée, et d'actualité: au cours du premier semestre 2011, l'Assemblée nationale, la Cour des Comptes, le Conseil d'analyse économique ont remis des rapports, ou engagé des travaux, sur le thème de l'exportation et de la compétitivité française:

- l'Assemblée Nationale, avec la création en janvier 2011 d'une mission d'information, dirigée par son président, sur la compétitivité de l'économie française et le financement de la protection sociale. Cette mission devait achever ses travaux à l'été.
- la Cour des Comptes, dont le dernier rapport public (février 2011) comporte un chapitre consacré au soutien public aux entreprises exportatrices,
- enfin, le Conseil d'analyse économique avec un rapport, publié en juin de cette année, intitulé «Crise et croissance: une stratégie pour la France», qui développe les questions relatives à la qualité de l'offre productive et à la compétitivité de la France.

La mission a pris connaissance de ces analyses, du moins celles qui étaient disponibles à la date d'élaboration du présent du rapport.

L'aggravation des chiffres du commerce extérieur en 2011, annoncée tout récemment par le secrétaire d'État au commerce extérieur (audition devant la commission des finances de l'Assemblée nationale du 13 septembre 2011), donne plus d'acuité encore au sujet.

1.4. Les modalités d'exécution : les quatre groupes

Par note du 11 mars 2011 jointe en annexe 1, le vice-président du CGEDD a constitué une équipe de onze membres, coordonnée par Danielle BENADON, IGADD, pour procéder à l'état des lieux. Cette équipe, reconduite pour la deuxième phase de la mission, a été organisée en quatre sous-groupes correspondant aux quatre volets à traiter aux termes du cahier des charges, l'état des lieux devant porter sur l'action internationale du CGEDD, celle des entreprises dans le champ du MEDDTL et des opérateurs sous tutelle ainsi que sur les accords de coopération institutionnelle conclus par le ministère.

Les sous-groupes étaient composés comme suit :

Sous-groupe	Coordonnateur	Membres
Action du CGEDD	Laurent BARBAROUX, IGADD 4	
Entreprises	Daniel FEDOU, IGPEF	Bernard FLURY-HERARD, IGPEF ; Jean-Marc LACAVE, IGPEF
Opérateurs	Serge ARNAUD, IGPEF	Aude DUFOURMANTELLE, AUCE Laurent FAYEIN, IGPEF
Coopération institutionnelle	Patrick LABIA, IGADD	Philippe BELLEC, IADD ; Thierry LAVOUX, membre permanent

La liste des personnes rencontrées par la mission figure dans l'annexe 3.

1.5. Plan du rapport

Le présent rapport s'attache, dans une première partie d'état des lieux, à :

- recenser les activités du CGEDD à l'international.
- retracer la participation du MEDDTL au soutien public à l'export, et les attentes des entreprises en ce domaine,

⁴ En remplacement de Christian BOURGET, IGPEF, initialement désigné puis chargé d'autres missions

- présenter la dimension internationale des opérateurs de l'État sous tutelle,
- synthétiser les accords de coopération institutionnelle conclus dans le champ du ministère.
- esquisser, enfin, quelques remarques générales en guise de bilan global.

Dans une seconde partie, sont formulées un certain nombre de propositions visant à développer une action volontariste vers l'international.

Pour donner plus de lisibilité au rapport, un certain nombre de données de base, sur lesquelles sont bâties les réflexions de la mission, sont renvoyées en annexes.

Première partie : état des lieux

2. L'activité internationale du CGEDD

2.1. Caractéristiques générales

Dans la perspective d'un renforcement de la contribution de ses membres à la politique de promotion du savoir-faire français à l'étranger, l'activité internationale du CGEDD⁵ a fait l'objet d'un examen particulier.

Cette activité revêt pour l'essentiel trois formes : les missions internationales de ses membres, les mandats que certains d'entre eux détiennent dans des organismes, comités ou commissions internationaux, enfin une activité de veille, réflexion et formation au sein des missions d'appui "Europe" et "International".

Dans l'enquête réalisée en 2009/2010 sur les compétences des membres du CGEDD, une vingtaine ont déclaré la rubrique "International"au nombre de leurs cinq principales compétences. Toutefois, le nombre de membres ou chargés de mission du CGEDD consacrant une part de leur activité à ces questions est beaucoup plus élevé, comme le montre l'analyse des mandats détenus et des missions internationales effectuées.

2.2. Une activité significative du conseil...

Les missions d'appui Europe et International

Ces deux missions d'appui d'appui couvrent des sujets transversaux ou émergents, pour lesquels les spécialistes sont en nombre limité. Elles constituent des centres de ressources et un point de contact dans leur domaine.

Les mandats internationaux

Au deuxième semestre **2010**, 30 membres du CGEDD détenaient **48 mandats internationaux**, (représentation de la France dans certaines instances), détaillés en annexe 4. Pour la majorité d'entre eux, il s'agit de la gestion d'ouvrages ou cours d'eau intéressant différents pays (tunnels, fleuves etc.), et cela à divers titres, depuis la représentation de la France dans les commissions intergouvernementales (CIG) jusqu'aux groupes techniques (en matière de sécurité notamment). Les autres mandats correspondent surtout à la participation à des groupes d'experts œuvrant au profit de l'Union européenne ou d'organisations internationales (ONU, UNESCO etc.).

L'exercice de ces mandats est l'un des motifs des déplacements internationaux des membres.

Les missions à l'étranger

En 2010, on dénombre **231 missions internationales,** réalisées par 71 membres ou chargés de mission différents, correspondant à 968 journées passées à l'étranger.

Dans ce chapitre, l'activité internationale est entendue au sens large, y compris l'Europe et les coopérations (ces dernières faisant, par ailleurs, l'objet du chapitre 4 <u>Coopération institutionnelle</u> cidessous).

Ces missions ne sont **commanditées** et financées par le CGEDD que pour 132 d'entre elles, pour un coût total de 71 046 €. Les autres sont effectuées à la demande de la DAEI, de la DHUP ou de divers organismes hors ministère (Union européenne, Organisations internationales, Banque Mondiale etc.). Cette dispersion des financeurs a d'ailleurs pour conséquence que les coûts totaux correspondants ne sont pas connus.

Prise en charge des missions			
CGEDD (en totalité ou partiellement)	132	57%	
DAEI	22	10%	
DHUP	13	6%	
Missions sans frais (prises en charge diverses)	64	28%	
Total	231	100%	

2.3. ...centrée en majorité sur l'Europe...

Les missions, et plus encore les mandats internationaux, sont très tournés vers l'Europe, comme le montre le tableau suivant :

Destination des missions du CGEDD	
Union européenne	64%
Dont : Bruxelles	28%
Europe hors UE	10%
Asie	6%
Amérique	6%
Maghreb	3%
Moyen-orient	8%
Afrique	3%
Total	100%

Ce constat quant au poids relatif de l'Europe communautaire est à peine corrigé par la durée moyenne des missions hors UE, qui est naturellement plus longue (5,94 jours contre 3,65 pour l'UE). Il est à observer aussi que les missions hors d'Europe, les plus coûteuses, sont le plus souvent financées par la DAEI, et plus encore, par les divers organismes hors ministère.

Pour les destinations hors d'Europe, est enfin notable le faible poids de l'Afrique et du Maghreb, au terme, sans doute, d'une évolution qui a détourné l'attention de ces pays malgré l'influence française qu'ils ont connue et connaissent encore.

2.4. ...qui répond pour une large part aux demandes des directions du ministère

Le tableau suivant détaille l'objet des missions quand il a pu être identifié.

Types de missions	UE	Hors UE	Total
Normalisation	36	3	39
Participation à des manifestations internationales	16	24	40
Études européennes	32	1	33
Coopération	4	20	24
Voyage d'études	17	6	23
Parangonnage	17	2	19
Participation à des instances en application de conventions internationales	5	8	13
Gestion d"ouvrages ou programmes communs	7	2	9
Mission d'expertise	4	2	6
Suivi des fonctionnaires expatriés	3	0	3
Total des missions dont le type est identifié	141	68	209

Il est clair que certaines rubriques de ce tableau sont du ressort des directions générales, le recours à des membres du CGEDD n'étant qu'une modalité d'exercice de leurs compétences. Il en va ainsi en totalité de la normalisation (pour laquelle, au demeurant, les missions sont souvent prises en charge par les directions générales concernées), de la participation à des instances en application de conventions internationales et de la gestion d'ouvrages ou programmes communs. C'est aussi le cas d'une grande part des participations à des manifestations internationales, ou de la coopération (pour laquelle le CGEDD constitue un réservoir de compétences parmi d'autres).

L'analyse de l'objet des missions montre donc que le CGEDD fournit les personnes, représentants ou missionnaires de haut niveau que les directions générales ne peuvent, ou ne veulent pas, mobiliser pour les représenter dans toutes sortes d'instances, souvent importantes, mais jugées trop nombreuses et trop «chronophages» pour être suivies par leurs cadres supérieurs. La même observation vaut, a fortiori, pour les mandats internationaux détenus par des membres du conseil.

Les autres missions (études européennes, voyages d'études, parangonnage, missions d'expertise) peuvent également, pour certaines d'entre elles, résulter de la demande des directions générales, mais correspondent, pour la plupart, à des thèmes d'études des collèges et missions d'appui du conseil, ou être liées à des rapports demandés au CGEDD.

2.5. L'activité internationale du CGEDD se concentre sur un nombre restreint de personnes

Si 71 individus différents ont réalisé des missions internationales en 2010, ce chiffre recouvre de très grandes inégalités quant à l'intensité de ces activités, comme le montre le tableau suivant :

Répartition du nombre des missions internationales	UE	Hors UE	Toutes destinations
Nombre de missionnaires différents	49	40	71
Agents ayant réalisé 1 mission	25	19	31
Agents ayant réalisé 2 missions	8	10	12
Agents ayant réalisé 3 à 5 missions	9	10	18
Agents ayant réalisé entre 6 et 10 missions	3	1	5
Agents ayant réalisé entre 10 et 20 missions	4	0	4
Agents ayant réalisé plus de 20 missions	0	0	1

L'activité internationale se répartit entre deux populations : des agents réalisant un nombre de missions restreint, et quelques agents qui sont en quelque sorte des "spécialistes", assurant un grand nombre de missions, en particulier, mais pas seulement, dans certains domaines comme la normalisation, les études européennes, ou les jumelages.

2.6. Une activité des personnes plus que de l'institution

Le mode de commande, dans lequel les commanditaires «flèchent» souvent les missions vers un membre, et les caractéristiques évoquées ci-dessus,

- "spécialisation" des membres dans les domaines donnant lieu à missions,
- variété des domaines concernés,

ne poussent pas à une approche collective de ces activités au CGEDD ; cette situation recoupe la culture et le mode de fonctionnement, assez peu collectif, du Conseil.

L'activité internationale du CGEDD est significative, que la mesure en soit faite en mandats internationaux détenus (une cinquantaine) ou en missions effectuées (quelques 230 en 2010); elle implique un assez grand nombre de membres parmi lesquels se dégagent quelques spécialistes de l'international. Les missions du CGEDD apparaissent plutôt centrées sur l'Europe (64%), et répondent pour une large part aux demandes des directions générales du ministère; celles-ci expriment d'ailleurs le souhait que le rôle de soutien de leur action à l'international par le Conseil se maintienne.

Ces activités internationales du CGEDD se révèlent toutefois assez peu collectives.

3. Les entreprises

3.1. Quelques chiffres pour situer les enjeux

En 2010, la France demeurait la cinquième puissance exportatrice mondiale et la deuxième en Europe⁶.

Le nombre d'entreprises ayant déclaré avoir vendu des biens à l'étranger en 2010 s'établissait à 120.000 environ, parmi lesquelles quelques 18 000 «primo-exportateurs».

Une forte concentration caractérise les exportations françaises : les mille premières entreprises représentant 71,6 % des ventes à l'étranger et les cent premières 39 %.

Surtout, les échanges extérieurs sont déséquilibrés puisque le déficit de la balance commerciale se situait, l'an dernier, à - 51,4 MM€ (Allemagne : + 126 MM€), niveau sensiblement équivalent à celui de la facture énergétique(48 MM€) ; hors énergie, la balance commerciale (balance des biens, hors services – généralement déficitaires, et hors services financiers et hors tourisme) était déficitaire de 20 MM€.

Au-delà de ces données brutes, révélatrices de réelles fragilités, la tendance apparaît plus préoccupante encore. En effet, la dégradation de la balance commerciale est continue depuis une dizaine d'années, et celle-ci accuse des déficits croissants depuis 2005.

Dans ce contexte, les exportations sont devenues un enjeu essentiel de l'économie française.

3.2. Le prisme de l'analyse : les déterminants de l'exportation

Il est très rare qu'une entreprise puisse réussir à l'exportation si elle n'occupe pas une position très solide sur son territoire national face à ses concurrents étrangers. Réussir chez soi apparaît ainsi comme une condition nécessaire pour réussir à l'exportation.

De ce fait, l'aide que l'État peut apporter en matière d'exportations est largement indissociable de celle qu'il peut apporter aux entreprises produisant en France, et déjà soumises à la concurrence internationale sur le marché intérieur.

La première attente à l'égard de l'État des entreprises soumises à la concurrence internationale est ainsi qu'il leur fournisse un environnement macroéconomique favorable (la parité monétaire, le coût du travail, la fiscalité, la qualité de la main d'œuvre, la sécurité juridique...). Le ministère de l'écologie pourrait se dispenser de s'intéresser à ces questions qui, de fait, dépendent pour l'essentiel d'autres départements ministériels. Il ne faut pas oublier cependant que des mesures générales peuvent avoir des effets sectoriels assez différents, et que l'appréciation de ces différences éventuelles le concerne, au moins pour ses domaines de compétence.

⁶ Ce chiffre, et ceux qui suivent, proviennent des données publiées par la direction générale des douanes et des droits indirects.

Au-delà, les soutiens potentiels de la puissance publique peuvent intervenir aux quatre stades suivants :

- dans l'analyse de l'évolution prévisible des besoins, en France et à l'étranger, en particulier lorsqu'il s'agit de biens publics ou lorsque l'incidence de décisions publiques peut être importante (normes, fiscalité...);
- dans la diffusion des connaissances sur les compétences des centres de recherche publics, les savoir-faire nationaux, les aides à l'innovation;
- par la commande publique, directe ou indirecte, des premiers de série, par le choix des caractéristiques demandées, et par la participation des utilisateurs à leur mise au point⁷;
- par l'aide à l'identification des canaux de distribution à l'étranger, l'organisation des rendez-vous, voire par un appui politique quand le produit s'adresse à une clientèle publique.

La mission s'est attachée à examiner celles de ces actions de soutien, direct ou indirect, à l'exportation pour lesquelles le ministère est impliqué de manière plus ou moins active.

3.3. Les aides à la recherche

Dans un pays comme le nôtre où les coûts salariaux sont élevés, il n'est guère possible qu'une entreprise puisse exporter durablement sans innovations continues. Les politiques d'aides à la recherche peuvent donc constituer des aides efficaces à l'exportation, pourvu que les recherches aidées se traduisent par des innovations concrètes sur des produits exportables.

3.3.1. Le cadre actuel de la recherche publique : des réorganisations marquées par la décentralisation et une meilleure implication des entreprises

La recherche publique a fait l'objet, ces dernières années, de plusieurs mesures importantes afin d'en améliorer les retombées vers les entreprises : mise en place de l'autonomie des universités, création des pôles de compétitivité et des alliances pour la recherche, lancement du Grand Emprunt pour les investissements d'avenir, incitation à la recherche «partenariale» dans le cadre des Instituts Carnot...

Un trait dominant de ces mesures est qu'elles s'efforcent d'établir l'association directe des entreprises au pilotage de la recherche publique. A priori, cela ne va pas dans le sens d'un élargissement du rôle des ministères techniques comme le MEDDTL encore qu'une telle orientation n'interdise pas nécessairement d'autres actions de la part de ce dernier, à titre complémentaire.

⁷ L'état, les grands opérateurs publics et les collectivités locales sont de grands donneurs d'ordre dans les domaines de compétence du ministère.

3.3.2. Dans ce contexte, les actions du ministère sont concentrées sur l'animation de certains pôles de compétitivité...

Actuellement, la direction de la recherche et de l'innovation du ministère assure l'animation du «réseau bâtiment» et celle du «réseau écotech», qui regroupent les pôles de compétitivité travaillant respectivement sur les matériaux ou techniques de construction et sur les énergies nouvelles. A l'inverse, ce n'est pas notre ministère, mais celui en charge de l'industrie, qui anime le réseau des pôles spécialisés dans les transports.

De tels réseaux ont un sens : les pôles de compétitivité, une fois qu'ils ont été labellisés par l'État, sont conçus comme des organismes décentralisés et se trouvent, en pratique, dans une dépendance plus ou moins marquée à l'égard des Régions.

Cette option présente plusieurs avantages, en particulier pour le pilotage de la recherche publique ; elle présente aussi quelques inconvénients.

Tel est le cas, en particulier, pour les entreprises performantes implantées dans des régions qui n'ont pas de pôle correspondant à leurs compétences. Pour celles-ci, l'organisation actuelle peut constituer un handicap pour l'obtention de soutiens de la recherche publique, en fonction du degré d'ouverture du pôle vers des entités qui ne sont pas dans son périmètre géographique. Par ailleurs, il importe que l'État sache quels domaines de recherche potentielle sont laissés à l'écart par le cumul des initiatives régionales. Certaines recherches sont, en outre, concurrentes et il est bon qu'une autorité puisse apprécier jusqu'à quel point cette concurrence constitue une émulation positive et à partir de quand elle devient un gaspillage d'énergies.

L'animation des réseaux de pôles de compétitivité permet d'atténuer la portée de ces inconvénients. Mais, en l'état actuel des choses, notamment en l'absence de prérogatives mieux définies, force est de constater que l'essentiel du travail de la direction de la recherche et de l'innovation est d'aller chercher de l'information auprès des pôles.

3.3.3. ...ainsi que sur certains dispositifs de financement

Parmi les aides à la recherche destinées aux entreprises, les financements publics constituent naturellement un outil important. On peut distinguer deux aspects dans l'action du ministère dans ce domaine :

- l'action menée auprès des organismes de financement, en particulier pour qu'ils affectent les crédits dont ils disposent aux projets qui l'intéressent ;
- l'action menée auprès des entreprises, pour les orienter dans la panoplie des financements envisageables, les aider à confectionner leurs dossiers et à présenter leurs argumentations.

3.3.3.1. Le ministère est l'animateur du PREDIT

Le Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (PREDIT) est un dispositif interministériel de mise en cohérence des objectifs poursuivis par les différents «financeurs» de recherches et d'innovations dans ce domaine (MEDDTL, MEFI, ADEME, OSEO, ANR). Avec les réseaux d'experts qu'il rassemble, il constitue un atout reconnu pour la gouvernance de la recherche pour les transports terrestres.

Le ministère assure l'animation de ce programme. La présence de nombreuses entreprises au dernier «Carrefour de mi-parcours», témoigne d'une évolution très sensible des sujets de recherche vers des applications industrielles.

3.3.3.2. La coordination menée vis-à-vis du PCRDT

Le Programme Cadre de Recherche et de Développement Technologique (PCRDT), principal outil de financement de la recherche au niveau européen, mérite quelques développements spécifiques, bien qu'il ne représente que quelques pour cent du financement de la recherche européenne. La mission fait à cet égard le constat qu'il absorbe une bonne partie du temps consacré par la DRI à intervenir auprès des organismes de financement, à cause du nombre de nations impliquées et donc du temps à y consacrer pour essayer d'infléchir les décisions (d'autant qu'en matière de recherche européenne, une quarantaine de pays sont concernés et participent au processus de décision).

Le taux de retour – le pourcentage des crédits du PCRDT qui reviennent à la France – est très variable d'un secteur à l'autre : de l'ordre de 25% pour l'aéronautique, il tombe à quelques pour cent pour les autres secteurs. Moins que la pertinence des dossiers présentés, ces écarts traduisent d'abord la faible motivation des entreprises françaises à solliciter le PCRDT dans les autres domaines que l'aéronautique. De fait, l'obtention de ces crédits européens présente le double inconvénient pour les entreprises qui ne sont pas multinationales :

- de demander de gros efforts pour constituer les dossiers,
- de devoir divulguer partiellement leurs atouts à des concurrents étrangers, puisque les projets ne peuvent pas être éligibles sans la présence de partenaires de différents pays (6 ou 7 en règle générale).

Il y a cependant des cas où ces inconvénients méritent d'être acceptés, en particulier pour un projet qui permettra d'agir sur les normes européennes.

3.4. Le dispositif général de soutien à l'exportation

L'arsenal des mesures de soutien en faveur des entreprises exportatrice est dense et régulièrement perfectionné.

3.4.1. Le cadre général de la politique de l'État

Les axes stratégiques fixés par le Secrétaire d'État chargé du commerce extérieur dans le cadre du *plan d'actions pour l'export lancé le 10 février 2011, et repris dans une communication en Conseil des ministres 15 juin 2011*⁸, sont au nombre de trois :

- travailler à *l'établissement de normes équitables* pour le commerce international ;
- redoubler d'efforts dans le domaine des grands contrats, qui bénéficient autant aux grands groupes industriels qu'à leurs sous-traitants ;
- renforcer la base industrielle des **PME** et des **ETI** (Entreprises de taille intermédiaire) et **les aider à l'exportation de façon plus efficace**.

Le premier point est l'objet de développements sur les thèmes d'accords de libreéchange, de réciprocité, de différenciation, de protection des droits de propriété intellectuelle, de maîtrise de transferts de technologie... Tous ces éléments n'entrent pas explicitement dans le champ d'action du MEDDTL, sauf sous l'angle de la normalisation stricto sensu (traitée au 3.6. ci-après).

Le deuxième point concerne de façon plus intense le ministère, car les grands contrats sont surtout présents dans des domaines entrant dans son champ de compétence, aéronautique, ferroviaire, énergie notamment. Les thèmes et actions en cause ont trait à l'assurance-crédit, le crédit export, l'organisation de «l'équipe de France» par grandes filières et l'accompagnement institutionnel. Sur tous ces sujets, le ministère est fortement mobilisé que ce soit pour l'instruction des dossiers à la CIACI (Commission interministérielle d'appui aux contrats internationaux, créée par le Président de la République en juillet 2008) ou la participation d'entreprises aux déplacements des Ministres (cf. ci-après).

Concernant le troisième axe, et à partir du constat que les PME représentent 90 % du nombre total d'exportateurs mais seulement 40 % des exportations (en valeur), tous les acteurs concernés sont mis en «tension» pour aider plus particulièrement cette catégorie spécifique d'entreprises : la DG Trésor, Ubifrance, la Coface, OSEO, les Direccte, les services économiques en ambassade, les conseillers du commerce extérieur mais aussi les CCI, les CCI françaises à l'étranger, les Régions, les syndicats professionnels, les pôles de compétitivité, les grands groupes industriels ou de service, avec un rôle de pivot plus particulièrement dévolu à Ubifrance.

Les mots d'ordre sont coordination, mutualisation, partage d'information, complémentarités, synergies....en vue d'analyser la demande extérieure, mettre en face l'offre française la plus performante, guider les entreprises de façon efficace.

³ *Cf.* annexe 5.1.

Un site gouvernemental – <u>exporter.gouv.fr</u> – a été refondu pour faire connaître l'ensemble des soutiens export et les coordonnées des guichets d'entrée (les CCI territoriales) et des brochures récapitulatives mises au point, telles le «guide des soutiens au développement des éco-entreprises françaises dans les pays émergents» publié en mai 2009.

A noter que parmi tous les partenaires listés dans «l'équipe de France», les Ministères autres que le MEFI ne sont pas cités.

3.4.2. Des outils et une organisation non exempts de critiques: le rapport public annuel de la Cour des Comptes de février 2011

L'ensemble du soutien public aux entreprises exportatrices, dont les principaux instruments sont présentés en Annexe 4.2, a fait l'objet d'une analyse spécifique par la Cour des Comptes dans son rapport public annuel de février 2011.

La Cour indique clairement que le MEFI, et en son sein la DG Trésor, est responsable de la majeure partie des instruments de soutien aux entreprises exportatrices. Le MEDDTL est cité comme un des autres ministères qui y sont associés, les uns et les autres dans des proportions variables.

Sur les thèmes qui intéressent plus particulièrement le champ de la mission, la Cour relève que «la clarification des rôles entre les acteurs n'est pas suffisante», que» le pilotage général doit être mieux assuré par l'État» et, surtout, que «l'intervention publique n'est en tout état de cause pas de nature à modifier substantiellement les parts de marché françaises à l'export».

Il faut en effet noter que, sur la période 2005-2008, la moyenne des exportations couvertes par un dispositif de soutien public était très faible puisqu'elle s'est établie à 3% (données globales qui peuvent varier d'un secteur à l'autre) ; ceci est un peu moins vrai en 2009 - où l'on atteint plutôt un ratio de 6,9 - compte tenu de la crise financière et du rôle contra-cyclique des garanties Coface⁹. En nombre d'entreprises bénéficiaires, ce pourcentage est de l'ordre de 15 à 20 %.

3.4.3. Le ministère apparaît insuffisamment armé pour promouvoir les dispositifs d'aide et de soutien, et pour répondre à la Direction Générale du Trésor.

Il incombe à la DAEI de coordonner les procédures pour l'ensemble du Ministère, seule la DGAC bénéficiant de degrés de liberté supplémentaires.

_

⁹ Source : rapport public de la Cour des Comptes - février 2011.

Le nombre de dossiers instruits au titre du FASEP ou de la RPE s'élève à 41 en 2009 et 34 en 2010¹⁰. Les répartitions entre les secteurs transports, BTP, eau et énergie renouvelable sont à peu près équilibrées, avec tout de même un léger avantage au secteur des transports. Les régions majoritairement concernées sont dans l'ordre l'Asie, l'Europe de l'Est, l'Amérique Latine, le Maghreb, le Moyen Orient et l'Afrique. Cf Annexe 5.

Concernant les suites données et les retombées apportées par ces dispositifs, il n'existe pas de documents précis diffusés par la Direction Générale du Trésor, qui est seule à posséder ces éléments.

La DAEI participe aux réunions organisées au MEFI dans le cadre du club de suivi FASEP mais est absente de la réunion finale qui se tient, dans le pays concerné, avec les autorités locales et les entreprises françaises membres du club de suivi. Cette direction assure aussi l'instruction des dossiers CIACI pour le compte du directeur de Cabinet de la Ministre (l'essentiel des dossiers concerne effectivement notre Ministère : Ferroviaire et, dans une certaine mesure, Aéronautique).

Ce rôle de coordination semble efficace, mais la DG Trésor regrette le manque d'analyse technique du MEDDTL dans certains dossiers complexes ou novateurs et le manque de promotion des dispositifs spécifiques mis en place dans le cadre de la promotion des filières vertes (FASEP innovation verte qui permet de financer des projets pilotes de démonstration de technologie française dans des pays émergents...).

3.4.4. Intérêt et limites de l'actuelle organisation

L'observation précédente paraît dénoter des insuffisances dans les relations entre acteurs concernés des deux ministères.

De façon générale, la DAEI est organisée et perçue pour répondre aux commandes de court terme d'origine institutionnelle (même si elle avoue ellemême avoir quelquefois des soucis de coordination avec les autres directions générales), et beaucoup moins aux demandes des entreprises elles-mêmes qui, d'une part, sont malaisées à cerner s'agissant des PME par exemple et, d'autre part, ne sont pas toujours très faciles à canaliser («ouvrir les portes politiques», par exemple). Au demeurant, cette direction n'a pas vraiment de moyens à consacrer sur le temps long : rôles de représentation, expertises en amont et plans d'actions par pays...

Le rôle de pivot de la DAEI pour l'action internationale du ministère est retracé en annexe 7.

¹⁰ *Cf.* annexe 6.

3.5. Les attentes des entreprises: un État présent dans le «temps long (veille, renseignement)» et pas seulement dans «le temps court»

3.5.1. L'absence de lieux d'écoute

La mission fait le constat qu'il n'existe pas vraiment au sein du MEDDTL de lieu d'écoute formalisé, et donc de recueil des attentes des entreprises. L'administration se positionne plus comme chargée d'apporter des outils, ou des réponses à des questions ponctuelles ou d'opportunité, qu'en tant que lieu d'échanges et de construction de propositions politiques en vue du soutien et, plus encore, du développement de l'export des biens et services français.

Il est vrai qu'aujourd'hui le panorama des acteurs impliqués est extrêmement foisonnant : pour les PME, il commence sur le terrain par les chambres de commerce (qui sont un centre de ressources naturel des entreprises à côté des syndicats professionnels), continue souvent avec les services des Régions et progresse ensuite, via des réseaux de plus en plus lointains, pour l'entreprise candidate aux marchés export.

S'agissant des grands groupes, leurs cibles sont souvent des gros contrats en rapport avec leur taille ; ces groupes connaissent bien, généralement, les processus à mettre en œuvre.

Mais, dans un cas comme dans l'autre, il y a place pour l'action publique, notamment pour le ministère.

3.5.2. Les attentes des entreprises telles qu'elles ressortent des entretiens menés.

Les entreprises, dans l'état actuel des compétences et des valeurs ajoutées réelles de la sphère publique, attendent principalement :

- un *appui politique*, un soutien dans le cadre de montages d'opérations publiques ou privées,
- une aide au portage économique (cela est un déterminant majeur des grands contrats aujourd'hui).
- des *informations sur les opportunités de marché*, de la veille sur les réunions bilatérales, les groupes de travail, les évolutions normatives et réglementaires en cours et à venir, les manifestations prochaines...

Ceci est évidemment d'importance variable en fonction de la taille des entreprises elles-mêmes, et certaines n'ont pas hésité à dire, poliment, qu'on peut faire de l'international sans l'État, à condition d'avoir des amis partout!

Certaines, aussi, plus critiques quant à l'action de l'État se montrent étonnées qu'on les consulte sur ce point, leur principale préoccupation spontanée étant que les quelques soutiens que le ministère leur apportent perdurent et ne se dégradent pas en qualité. Conscientes de l'affaiblissement des compétences des fonctionnaires de l'État dans ces domaines, les entreprises soumises à la concurrence internationale redoutent aussi que des velléités d'aide ne se traduisent plus par du temps perdu pour elles que par des avantages réels.

En même temps, les entreprises relèvent le manque de coordination entre toutes les bonnes volontés et cela commence dès l'amont d'un projet, au stade de l'ingénierie. Sans plaider pour un guichet unique «à la soviétique», elles regrettent de devoir se débrouiller par leurs propres moyens dans le maquis des différentes directions pour obtenir les informations en temps le plus réel possible, ce qui semble être un déterminant très important pour le cheminement et le succès de leur affaire.

En revanche, elles n'ont pas toujours une claire conscience de leur place au sein de «l'équipe France», étant habituées à être avant tout des compétiteurs individuels : ainsi la question du partage des informations avec des partenaires et des soustraitants par exemple, qui peut être cruciale s'agissant de PME, n'est pas traitée et laissée volontiers «à l'État».

Dans le champ de compétence du ministère il apparaît nécessaire d'insister spécifiquement sur la question de **l'ingénierie**. Il s'agit d'un secteur d'activités qui est un domaine d'excellence française et, en même temps, un élément stratégique notamment pour la réussite de la vente de notre savoir-faire pour l'ensemble des phases qui en découlent (réalisation, exploitation, maintenance des projets).

Ce secteur regroupe des acteurs de taille très diversifiée, indépendants, ou non, de groupes industriels. Compte tenu de ces caractéristiques, il **mérite une attention particulière de la part du MEDDTL.** Force est de constater aujourd'hui le manque, ou l'insuffisance, de concertation avec les entreprises concernées permettant de bien comprendre les clés de leur réussite à l'international et, notamment, le rôle joué par les dispositifs d'aide, permettant également de coordonner les efforts de tous, et ainsi de promouvoir une offre française cohérente et compétitive.

En définitive, ce que souhaitent fondamentalement les entreprises est donc une multiprésence de l'État : un État présent dans des activités de veille, de renseignement, ou de normalisation et pas seulement dans le quotidien où il sait être actif et efficace (Fasep, RPE, visites ministérielles...).

3.6. La normalisation

3.6.1. Les enjeux pour les entreprises

La normalisation, dont le champ d'application est en extension permanente, est également progressivement passée d'une approche nationale à une approche internationale, au fur et à mesure que les marchés s'interpénétraient. Sont en particulier à considérer la normalisation européenne¹¹, qui constitue l'écrasante majorité de la normalisation applicable en France comme dans les autres États membres de l'Europe, et la normalisation ISO.

Des normes, ou des règlements d'effet équivalent, peuvent être bénéfiques pour les capacités exportatrices françaises mais peuvent aussi, si l'on n'y prend garde, s'avérer franchement négatifs, y compris en amoindrissant les ventes des entreprises françaises sur le marché national.

Dans ces conditions, défendre les positions françaises dans les enceintes internationales de normalisation constitue à la fois une action internationale et une mesure de soutien au savoir-faire et aux industriels de notre pays¹².

3.6.2. Constats des précédents états des lieux conduits sur l'activité de normalisation au Ministère.

Un état des lieux en matière de normalisation a été effectué par le CGEDD en 2010¹³.

Ce rapport a établi à 900 le nombre d'experts travaillant à la normalisation en 2010, ce qui représentait une bonne centaine d'ETP compte tenu de la participation à temps partiel des experts à cette activité.

Il note que l'implication des experts du ministère dans la normalisation se fait pour 94% dans des groupes de l'AFNOR, 5% dans des groupes du européens du CEN et 1% dans des groupes internationaux de l'ISO. Ces chiffres bruts doivent toutefois être corrigés par la dimension internationale des groupes nationaux qui, dans la plupart des cas, ont essentiellement une fonction de commissions "miroirs" débattant des positions françaises, positions «portées» ensuite au niveau CEN ou ISO par les délégations nationales.

¹¹ Le processus européen de normalisation fait l'objet de l'annexe 8.

Dans cette même optique, 3 END ont été placés au centre de recherche européen de Séville dans lequel s'élaborent, entre autres, les « Brefs» (« best references) » pour des sujets suivis par la DGPR, et notamment la directive IED (émissions industrielles).

[&]quot;La normalisation au MEEDDM: actualisation du rapport n° 2004-0022-01 de Février 2004", rapport réalisé par Georges Debiesse, Jean-Philippe Duranthon, Bruno Lebental, Evelyne Humbert, Jean-Armand Calgaro, Henri Breuil et Michel Pernier. Il faisait suite à un précédent rapport du CGPC de 2004 sur le sujet (rapport de François Hanus et Yves Moreau de Saint Martin).

Dans ses conclusions, le rapport souligne que «les implications aux niveaux national, européen et international sont liées du fait de la complexité du système de normalisation» et doivent donc être abordées globalement.

La participation directe des agents du ministère au niveau communautaire ou international n'est donc indispensable que dans certains cas, ceux où des intérêts stratégiques aux yeux du ministère sont en jeu. Pour les autres cas, le ministère peut se reposer sur un participant français au groupe de normalisation international.

Le rapport fait le constat que les directions d'administration centrale se reposent sur le Réseau scientifique et technique (RST) du ministère, qui comporte trois bureaux de normalisation, pour la participation aux groupes de travail de normalisation internationaux. Les raisons en sont le manque de la technicité requise en administration centrale, et aussi le manque du temps nécessaire, la normalisation étant une activité très consommatrice de temps.

Cet effet de délégation au RST a pour contrepartie un certain désintérêt des responsables de bureaux, ou de sous-directions pour les activités de normalisation, jugées complexes et peu porteuses d'enjeux de court terme et, en conséquence, une absence de réactivité et de pilotage stratégique de la part des directions générales.

Le rapport fait un deuxième constat, plus préoccupant car il porte sur le fond : ce dispositif de participation à la normalisation n'est pas piloté stratégiquement. Sans aller jusqu'à un pilotage direct de chaque intervenant appartenant au ministère, pris au sens large, par une direction générale, qui serait à la fois irréaliste et inefficace), le rapport préconise :

- une définition des secteurs où il est nécessaire que le ministère envoie des représentants,
- une définition des objectifs donnés, directement ou indirectement, à ces représentants,
- une mise au point de mandats formalisés,
- une mesure de l'efficacité de l'action, qui passe en premier lieu par la mise en place d'un dispositif de remontée des informations importantes.

Plus récemment, ce domaine de la normalisation a fait l'objet d'une nouvelle *analyse*, *établie par un élève de l'ENA* à l'occasion d'un stage effectué en octobre 2010 au CGDD. Ce travail s'est focalisé sur les filières vertes et l'apport potentiel de la normalisation pour leur développement ; il souligne le rôle économique des normes dans ces secteurs, et la nécessité de telles normes pour permettre à l'État d'assurer correctement son rôle de réglementeur.

Partant du constat que le ministère n'est pas complètement armé pour mener une action de normalisation efficace en soutien de la politique de développement des filières vertes, le rapport formule des propositions spécifiques cohérentes avec celles plus générales, du rapport du CGEDD précité.

Ces constats critiques sont toujours d'actualité, selon la responsable ministérielle aux normes, en particulier pour le pilotage de l'action internationale du ministère en ce domaine.

L'intervention du MEDDTTL en matière de soutien aux entreprises à l'export est cantonnée à quelques axes restreints - le ministère n'étant pas un acteur majeur de ces questions dans l'organisation gouvernementale actuelle. Son action se développe, en particulier, en amont sur certaines dimensions de la recherche : animation d'un nombre limité de pôles de compétitivité et pilotage de certains dispositifs de financement (animation du PREDIT et coordination des actions vis-à-vis du PCRDT, notamment). Elle se déploie également en appui au MEFI pour la mise en œuvre du dispositif général de soutien public à l'export.

Cependant des attentes vis-à-vis du ministère sont perceptibles : de part de la DG Trésor, pour un appui technique sur les dossiers souvent complexes qu'elle instruit au titre des procédures d'aide au développement et de soutien aux exportations (RPE, FASEP) - la majeure partie des demandes relevant de secteurs situés dans le champ du MEDDTL ; de la part des entreprises également, pour lesquelles l'administration fournit certes des outils et soutiens appréciés mais ne semble pas suffisamment à leur écoute. Les entreprises expriment le souhait d'un État plus présent dans le «temps long» (veille, renseignement, normalisation..), et plus actif pour faciliter les échanges, notamment entre grandes entreprises et PME, ce qui laisse place pour une action spécifique du MEDDTL.

Dans ce contexte, des lacunes sont à relever : les services ne portent pas assez d'intérêt au secteur-clef pour l'exportation qu'est l'ingénierie ; par ailleurs, le manque de pilotage stratégique de l'activité de normalisation au sein du ministère ne semble pas résolu.

4. Les opérateurs

4.1. Les «opérateurs» au sens de l'étude

Conformément au cahier des charges, a été retenue une notion d'opérateurs au sens large qui englobe non seulement tous les établissements publics relevant du ministère, mais aussi les principaux GIP, associations ainsi que les services techniques du ministère.

Il s'agit donc d'une notion allant au-delà de celle d'opérateur de l'État au sens de la LOLF, qui, elle, répond à trois critères cumulatifs précis :

- l'opérateur contribue à la mise en œuvre d'une mission de service public dont la politique est définie par l'État,
- son financement est en majorité assuré par l'État (subventions, ressources fiscales) : il peut avoir une activité marchande, mais celle-ci doit rester minoritaire au sein de ses activités.
- il est directement contrôlé par l'État, qui exerce une tutelle sur l'organisme. Le contrôle de l'État est non seulement économique et financier, mais aussi stratégique.

Actuellement la Loi de Finances pour 2011 recense 584 opérateurs de l'État dont une cinquantaine pour le MEDDTL (établissements publics, GIP ou associations)¹⁴; le nombre d'opérateurs retenu dans le champ de l'étude s'établit, lui, à 110.

Les écoles relevant du ministère ont déjà fait l'objet d'un rapport récent du CGEDD sur leur action à l'international¹⁵, ce qui a conduit à les exclure du champ de la présente étude.

Enfin, dans la mesure où les lettres de mission des présidents de la RATP et de la SNCF ont été élaborées au niveau gouvernemental, et non au niveau du ministère, ces deux entités ont été exclues de l'analyse.

Les «opérateurs» ainsi définis exercent leur activité dans six grands secteurs :

- aménagement, foncier, logement, espaces naturels, eau et biodiversité: avec pour direction de tutelle: la DGALN Direction Habitat, Urbanisme et Paysages (DHUP), et Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB),
- infrastructures, transports et mer :avec pour direction de tutelle la DGITM,

⁴⁶ établissements publics sur les 95 sous tutelle ou co-tutelle (38 relevant d'un programme du ministère et 8 relevant d'un programme géré par le ministère mais dont il n'est pas chef de file); 3 associations: le CITEPA (association): centre interprofessionnel d'études, le CEDRE (association) centre de documentation, de recherche sur l'environnement et 2 GIP: le GIP ATEN: atelier technique des espaces naturels, le GIP GEODERIS (BRGM-INERIS).

Rapport CGEDD 007226-01 sur «L'action internationale des écoles liées au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer» par Serge Arnaud, Danielle Bénadon et Alain Soucheleau (novembre 2010).

- réseau scientifique et technique, recherche, écoles et formation supérieures : avec pour directions de tutelle le CGDD- direction de la recherche et de l'innovation- et le SG,
- énergie et climat, avec pour direction de tutelle la DGEC,
- prévention des risques, sous tutelle de la DGPR,
- · aviation civile, sous tutelle de la DGAC.

4.2. La méthode d'analyse de leur activité internationale

Un questionnaire ¹⁶ a été adressé à l'ensemble des opérateurs, par l'intermédiaire du SPES, puis relayé par les directions générales concernées. La mission a opté pour un questionnaire très général et facile à renseigner en raison du très faible taux de réponses à un précédent questionnaire détaillé envoyé, en 2009, par la DAEI, et du souci de ne pas exposer les établissements publics à un surcroît de charge.

En plus de ce questionnaire, un certain nombre de personnes ont été interrogées pour obtenir des compléments d'informations. Des précisions ont ainsi été demandées à un échantillon de structures représentatives : 1 Agence de l'eau (sur 6), 1 EPA (sur 13), 1 EPF (sur 13), 1 Port (sur 7+3) ; 1 Parc National (sur 9), ainsi qu'à un certain nombre de structures telles l'ADEME, le CSTB, l'ANDRA, l'IFSTTAR....

La mission a également pris en compte les contrats d'objectifs, les rapports d'activité et d'inspections relatifs à un certain nombre de ces opérateurs, et rencontré leurs directions de tutelles.

4.3. Les principaux constats

Le taux de réponse au questionnaire s'établit à 35% seulement. Cependant, tous les organismes ayant une activité significative à l'international y ont répondu, à l'exception des grands ports maritimes et de Parc Nationaux de France(PNF)¹⁷.

Sur les 95 établissements publics répertoriés, seuls 11 ayant répondu à l'enquête disposent d'un service dédié à l'international.

Il s'agit pour la plupart d'établissements publics importants comme l'IFSTTAR, l'ADEME, le CSTB, le BRGM...Certains d'entre eux ont même créé des filiales spécifiques : IGN International, Météo-France international, ONF international, ERT SA (INRETS maintenant IFSTTAR), INERIS, CSTB...

¹⁷ Cf. la synthèse des réponses des opérateurs en annexe 10.

¹⁶ Cf. annexe 9.

4.3.1. L'hétérogénéité des réponses en fonction de la nature et de la taille des organismes : du quasi néant à l'implication forte dans l'action à l'international

Une dichotomie est à constater entre :

- les organismes de grande taille qui ont les moyens d'avoir une action internationale autonome par rapport au ministère, s'inscrivant directement dans leur mission; il s'agit d'établissements publics comme l'IFSTTAR, l'ADEME, le CSTB, le BRGM...;
- et les structures de petites tailles, souvent des GIP ou des associations, qui n'ont pas la masse critique pour développer une action d'une certaine envergure à l'international; c'est le cas, en particulier, dans les domaines de l'aménagement et des espaces naturels. Peuvent également se ranger dans cette catégorie les structures qui n'ont pas de vocation évidente à l'international (les EPF, les EPA, les agences des 50 pas géométriques... et, dans une moindre mesure, les parcs naturels).

4.3.2. Une grande fragmentation des opérateurs dans certains secteurs comme l'aménagement et la nature induisant des tailles critiques insuffisantes pour aller à l'international

L'aménagement et la nature sont les deux secteurs qui présentent, dans le secteur associatif, une fragmentation importante avec un impact insuffisant et une action peu coordonnée de leur action internationale :

- les opérateurs dans ces secteurs sont essentiellement des associations de petite taille, parfois des GIP (Adéfrance, réunissant les aménageurs), qui présentent également la vulnérabilité de ne fonctionner que grâce à la présence de quelques spécialistes, souvent en fonction depuis de longues années,
- ces associations, créées pour la plupart dans les années 1980-90 ou même antérieurement sous l'impulsion de l'administration (ex : séminaire Robert Auzelle...), ont une action souvent foisonnante, que l'on peut qualifier de «militante», mais peu coordonnée, en tout cas présentant peu d'échanges, tant entre elles, qu'avec le ministère.

Ces structures attendent ainsi, généralement, un support de l'administration pour coordonner leurs actions, tout en affirmant une réelle volonté d'indépendance.

Les accords passés par les opérateurs à l'international sont très nombreux; ils recouvrent cependant des réalités disparates: accords-cadres, accords de coopération, « memorandum of understanding »,..... Aussi est-il difficile d'en faire une comptabilisation globale, d'autant que tous les opérateurs ont, sur ce point, diversement renseigné le questionnaire envoyé et que ni la SNCF, ni la RATP n'ont été prises en compte,

Quelques exemples peuvent permettre d'appréhender l'ampleur de ces coopérations pour certains opérateurs :

- Météo France fait état de 116 conventions ou accords internationaux en cours de validité.
 - le CSTB évoque 20 accords, principalement des accords-cadres,
 - l'ANDRA mentionne 29 accords d'échange.

4.4. Les attentes des opérateurs

4.4.1. Une demande générale de clarification et de meilleure association à l'action internationale du ministère...

Développer les échanges d'informations, développer les réseaux : tels sont les souhaits exprimés le plus fréquemment dans les réponses au questionnaire, ce quelle que soit la taille de l'établissement.

Ces demandes portent ainsi sur la diffusion des calendriers des différentes visites ministérielles, l'information sur la venue en France de délégations étrangères, la capitalisation des bonnes pratiques, la recherche de partenariats...Il s'agit aussi d'information sur les orientations stratégiques pour l'action européenne et internationale du ministère ; celles-ci, récemment approuvées par le Cabinet, ne sont pas encore assez connues et seraient à diffuser sans tarder. Il s'agit enfin d'une meilleure association aux missions organisées par le ministère à l'étranger.

Les opérateurs souhaitent également le renforcement de circuits d'échanges d'informations, notamment tout ce qui peut remonter du terrain soit à l'occasion de missions ponctuelles (missions des ministères...), soit par l'intermédiaire d'autres opérateurs, soit par l'exploitation des données fournies par les personnels français en poste à l'étranger.

4.4.2. ...ainsi que le souhait de certains d'un regroupement des moyens...

Cette demande de renforcement des forces par un regroupement, par la constitution de GIP tout particulièrement, émane des organismes de taille moyenne.

La mutualisation des structures fonctionnelles, notamment à l'international, au travers d'un autre établissement public comme PNF, ou par des associations comme l'OlEau (Office international de l'eau) qui mutualise l'action à l'international de toutes les agences de l'eau), Adéfrance, ou le GIP ATEN, a montré tout son intérêt.

L'exemple de l'OlEau est intéressant dans la mesure où cette association assure le pilotage et la visibilité à l'international des agences de l'eau en lien avec la DEB. En 2010, 580 projets (formation, assistances techniques, séminaires, jumelages...) ont été initiés par l'OlEau pour un montant total de 3,5 M€, dont 81% l'ont été par l'intermédiaire d'associations.

Ce cas illustre bien la difficulté de mise en œuvre de tout dispositif à l'international : la plupart des projets ne peuvent se mener seul ; la recherche de partenariat est un élément essentiel pour la réussite des projets internationaux, et les petits opérateurs se sentent mal armés pour l'effectuer de manière efficace.

4.4.3. ...et de capitalisation des bonnes pratiques.

En effet les opérateurs mesurent qu'il est nécessaire de souvent réinventer des pratiques déjà mises en œuvre dans le passé, ce en raison du turn-over des personnels, d'une insuffisance de gestion de l'archivage, voire d'un manque d'évaluation sur les projets.

Attentes des opérateurs vis-à-vis du ministère (extraits)

Ci-après, quelques extraits des réponses au questionnaire qui montrent que, malgré l'hétérogénéité des opérateurs, il est possible d'identifier certaines préoccupations communes.¹⁸

ADEME

«L'ADEME ::

- souligne la qualité des relations qu'elle entretient régulièrement avec ses interlocuteurs notamment la DAEI et la DGEC,

- propose que les orientations stratégiques doivent privilégier les actions qui s'inscrivent plus dans des stratégies de moyen et long terme, facilitant la programmation et permettant de mieux évaluer les résultats,

-

¹⁸ Les réponses de ces cinq opérateurs sont retracées de manière quasi exhaustive en annexe 11.

 considère que les échanges réciproques d'informations pourraient être encore renforcés notamment sur les calendriers ministériels et les réceptions de délégations étrangères. Des réunions plus fréquentes entre le Ministère et l'ensemble de ses établissements publics sous tutelle permettraient aussi de favoriser les synergies entre eux.»

ANDRA

«L'attente principale serait l'organisation de missions officielles avec les acteurs français, pour les positionner sur le marché de la gestion des déchets radioactifs, comme le pratiquent les Allemands ou encore les Suédois dans nos domaines.

Un projet auquel nous réfléchissons serait celui de la mise en place d'un club des professionnels de la gestion des déchets radioactifs en France, avec l'objectif de coordonner et stimuler nos entreprises et les emmener conquérir le marché extérieur.

Enfin, disposer d'informations fiables sur les possibilités de financement ou de soutien de projets à l'export, et d'un dispositif fiable qui ait du répondant».

IFSTTAR

«...Il est nécessaire que le MEDDTL ou le MESR, voire le MINEFI, associe les organismes très en amont à la définition d'actions de coopération, et contribue alors à mobiliser et planifier en amont les moyens qui sont nécessaires. Si le MEDDTL souhaite, par exemple, développer des échanges avec un PED sur des sujets relevant de l'IFSTTAR, il sera sans doute amené à faire appel à des experts de l'institut, mais ceux-ci sont a priori déjà mobilisés sur des projets scientifiques. Qui plus est leur intervention comme experts fait normalement l'objet d'une prestation facturée au tarif expertise et entraîne des coûts annexes.

De par son rôle régalien, le MEDDTL peut avoir accès à des informations privilégiées qui peuvent avoir une certaine importance pour l'IFSTTAR et réciproquement, ce d'autant que de nombreux règlements ou standards européens ou internationaux font l'objet d'harmonisation des bases scientifiques où l'expertise de l'IFSTTAR a été requise.

De par son rôle régalien, le MEDDTL peut jouer un rôle de facilitateur pour l'IFSTTAR et ouvrir l'accès à des décideurs de niveau stratégique, parfois indispensables pour engager des coopérations internationales.

Le MEDDTL pourrait faciliter les échanges entre les organismes du RST sur les sujets européens et internationaux. Ces échanges ont lieu aujourd'hui et une implication du MEDDTL permettrait de dégager des synergies plus importantes. En tout état de cause, l'IFSTTAR a, de son propre chef, souvent emmené avec lui des membres du RST dans des projets européens (CERTU, CETE)...»

MNHN

«Les coopérations avec le Ministère de l'environnement sont très satisfaisantes. La seule attente supplémentaire est d'ordre financier afin de pouvoir répondre à toutes les sollicitations du Ministère: orientations stratégiques, missions d'appui, comités stratégiques, informations, contacts, réseaux».

• OIEau

L'OIEau dispose des réseaux et des contacts et les anime (RIB, SEMIDE...). Il en va de même du savoir-faire.

Il agit comme ensemblier et est chargé de présenter les offres françaises en réponse aux différents appels d'offre.

Des orientations stratégiques (réelles et suivies) seraient les bienvenues.

4.5. Une inquiétude quant aux conséquences de la RGPP et de la circulaire du ministère du Budget sur l'action internationale des opérateurs

Le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ainsi que les règles de gestion rigoureuses de l'État sont étendues depuis le 1er janvier 2011, aux opérateurs de l'État, comme l'a précisé le ministre du Budget lors d'une réunion de tous leurs dirigeants le 13 décembre 2010, dans la continuité de la circulaire du 26 mars 2010 relative au pilotage stratégique des opérateurs de l'État

Leur activité internationale, «chronophage» par nature, risque d'en pâtir, alors même que ce sont les bras armés à l'international des directions générales du ministère, fournissant la plupart des experts à l'international pour le compte de celles-ci ¹⁹, et que la dimension internationale n'est souvent qu'annexe par rapport à leur objet statutaire principal.

¹⁹ Voir chapitre suivant.

Le champ des opérateurs reflète de grandes disparités s'agissant de leur activité internationale. La taille est, à cet égard, un élément discriminant; en deçà d'un certain seuil, il est difficile d'exister à l'international. Dans certains secteurs (aménagement, urbanisme, espaces naturels...), le besoin est patent d'un regroupement des forces à l'international, sous une forme plus ou moins souple (GIP, regroupement d'organismes...), à l'instar de ce qui a déjà été réalisé pour d'autres activités, par exemple pour les agences de l'eau dans le cadre de l'association OIEau. Mais l'enquête à laquelle il a été procédé auprès de 110 «opérateurs», au sens de ce rapport, fait aussi ressortir un besoin plus général de pilotage global, de coordination, de renforcement des échanges d'informations entre opérateurs et avec le ministèresomme toute, de meilleure articulation entre les différents acteurs et le MEDDTL, dont ces organismes sont le «bras armé» à l'international.

5. Coopération institutionnelle

5.1. Le champ des accords de coopération

5.1.1. L'exercice de recensement révèle un foisonnement d'accords

5.1.1.1. Méthode retenue

La mission a procédé au recensement des accords de coopération institutionnels conclus par le Ministère, ou dans son périmètre, à partir du listing des accords de coopération institutionnelle et de jumelages produit par la DAEI, et de la liste des accords de coopération de la DGAC; ces éléments ont été précisés à la faveur d'entretiens réalisés avec les chargés de mission géographiques de la DAEI ou de la DGAC d'autre part. Ces listes ont été retraitées pour n'y faire apparaître que les seuls accords en vigueur, et donnant lieu à réunions de commissions mixtes, ou de groupes de travail bilatéraux, ou d'échanges de fonctionnaires (ci-après dénommés « accords vivants ou actifs »).

Le retraitement ainsi effectué conduit à répartir les accords en deux catégories : les jumelages et les autres accords de coopération institutionnelle.

5.1.1.2. Les jumelages

A la date du 15 septembre 2011, 19 jumelages sont en cours dans le périmètre du MEDDTL.

La liste de ces accords figure en annexe 12.1

5.1.1.3. Les accords de coopération institutionnelle

En termes géographiques, les pays avec lesquels des contacts existent sont assez nombreux (73 dans la première liste fournie par la DAEI avec 300 accords mentionnés); en pratique, moins de pays font l'objet d'accords «vivants», sinon «actifs» : une quinzaine pour la zone Asie -Pacifique ; une quinzaine pour la zone Afrique - Moyen-Orient ; près de 25 pour la zone Amérique - Balkans - CEI, soit au total près de 55 pays (ou États) recensés (accords suivis par la DGAC compris).

Une hiérarchisation de fait se fait jour au travers de l'importance des enjeux économiques et politiques et de l'impact réel des actions réalisées. Mais la corrélation entre ces listes de pays, les accords sectoriels «vivants» et le document de stratégie internationale récemment adopté à l'initiative de la DAEI reste à établir.

L'ensemble de ces éléments (tableau des accords de coopération par grandes zones géographiques, accords dans le domaine de l'aviation civile) sont joints en annexes 12.2, 12.3 et 12.4. Il y aurait, selon le retraitement effectué, environ 130 accords en vigueur, y compris ceux pilotés par la DGAC (33).

La mission n'a toutefois pas la certitude d'avoir eu connaissance de l'intégralité des accords existants dans certains secteurs (en particulier dans le domaine de l'environnement et de l'énergie).

5.1.2. Les accords «actifs» sont concentrés dans le secteur des transports (fer, aérien)

Les domaines de l'environnement et du développement durable sont peu présents dans les accords bilatéraux conclus (sauf Brésil, Chine et Israël). Ces thèmes sont cependant au centre des négociations multilatérales, notamment sur le climat, et sont donc traités par ailleurs. La majorité des accords bilatéraux porte sur les transports, principalement ferroviaires et aériens (DGAC), et comporte une forte composante de «capacity building» (renforcement des compétences). Pour l'application d'une part importante de ces accords, ce sont les entreprises et les opérateurs publics et les établissements du RST qui sont principalement mobilisés.

5.1.3. Ces accords traduisent des formes assez variables de coopération

Il ressort des entretiens menés plusieurs types d'accords :

- ceux liés directement à l'action des entreprises ou opérateurs publics, avec trois versions possibles :
 - accords de principe sans contenu autre que d'introduire les entreprises auprès des pouvoirs publics d'un pays tiers («parrainage» du MEDDTL)
 - cadre juridique permettant la passation de marchés négociés (Vénézuela, Paraguay...)
 - échanges techniques en vue de la préparation de futurs contrats (Colombie, Vénézuela, Syrie, Ukraine, Californie...);
- accords politiques généraux à contenu faible, mais permettant de maintenir un contact institutionnel actif (Mexique, Turquie, pays d'Asie centrale, Chine ...) notamment à l'occasion de déplacements ministériels ou présidentiels sur des pays cibles;
- groupes de travail actifs d'échanges de savoir-faire institutionnels et technologiques (Russie, USA, Japon), notamment dans les domaines de la mobilité urbaine durable ou des systèmes de transports intelligents;
- accords de jumelages avec les pays en voie d'adhésion, ou ceux des zones dites de voisinage ou de partenariat : ces accords sont d'initiative et de financement communautaires et ne sont donc pas articulés avec les accords de coopération institutionnelle d'initiative MEDDTL.;
- accords bilatéraux de voisinage sur des actions communes (Brésil).

5.2. Les acteurs

5.2.1. Une implication très variable des directions générales du ministère

Cette implication est très hétérogène, compte tenu de la mutualisation des fonctions internationales effectuée en 2008 à la DAEI :

- la DGAC a conservé une fonction explicite d'animation de ses actions de coopération avec une équipe dédiée de 6 agents au siège et de 4 agents affectés en ambassades dans des pays cibles (Brésil, Russie, Chine et Inde), des objectifs clairs de soutien des entreprises à l'exportation (industries aéronautiques et gestionnaires d'aéroports) et de coopération avec les autorités locales de l'aviation civile (renforcement des capacités, notamment dans les pays classés en «liste noire»);
- la plupart des autres directions générales n'affichent, par contre, qu'un ou deux chargés de mission sur ces fonctions (le plus souvent sur les affaires communautaires), mentionnent le caractère «chronophage» de ces actions de jumelage ou de coopération, et s'appuient de façon systématique sur leurs opérateurs publics, ou le RST, pour la conduite de la coopération institutionnelle.

Cette situation n'est pas sans conséquences. Il est vrai que la DGCIS du MEFI a désormais une action explicite de promotion des matériels de transport. Cependant, la vente de matériels est, du moins dans les pays émergents, indissociable de prestations complémentaires (formations, équipements, systèmes, exploitation...), qui sont dans le champ des ministères et de ses opérateurs.

Un exemple intéressant : l'organisation de la coopération institutionnelle des ministères financiers par l'Adetef, avec les coordonnateurs pays.

L'Adetef a mis en place des «coordonnateurs pays» de haut niveau (IGF ou membres du CGEFI), affectés à temps (très) partiel à cette fonction et qui ont pour tâche de piloter l'action en matière de jumelages dans un certain nombre de zones ou pays. L'un d'entre eux est, en outre, spécialisé dans un domaine (le tourisme).

Au nombre de 15, ces coordonnateurs, s'ils ont un champ d'action géographique ciblé, couvrent toutes les compétences des ministères financiers (ou rattachés).

La création de ces responsables par pays est partie du constat que les besoins des pays partenaires s'élargissent-allant de plus en plus au-delà de la coopération bilatérale que peut conduire telle ou telle direction de ministère. Répondre à une question telle que « On entre à l'OMC, que fait-on ?» impose une vision globale au niveau des ministères financiers.

5.2.2. Sur les modalités du pilotage par la DAEI

L'absence d'un véritable suivi des accords bilatéraux a été relevée par la mission. Il est apparu à de nombreuses reprises que l'information était peu partagée et reposait plutôt sur la mémoire de chacun. De même, est à souligner un sujet de traçabilité compte tenu de l'absence de tableaux de bord de suivi de mise en œuvre des accords, ce qui peut poser problème en cas de changement de responsables géographiques.

Il est vrai qu'une bonne partie de l'énergie de la direction et de ses chargés de mission est consacrée à la préparation des déplacements ministériels ou à l'accueil de délégations étrangères, et que le rythme imprimé par ces activités ne favorise ni le pilotage de long terme des actions de coopération, ni le suivi effectif de leur efficacité et de leurs retombées.

Les synergies avec l'action de l'AFD

Une part prépondérante des activités et des financements de l'AFD sont effectués dans des domaines relevant du MEDDTL (développement des infrastructures de transport, gestion durable de la biodiversité, accès à l'eau et à l'assainissement, interventions sur le secteur public dans les DOM) ou dans des pays où le ministère développe de nombreuses actions sectorielles de coopération; c'est dire tout l'intérêt d'une bonne coopération entre le ministère et l'agence. Les relations actuelles sont à la fois fréquentes et diversifiées(avec les services du ministère, avec ses opérateurs...), sous forme de partenariats formalisés avec le réseau scientifique et technique, soit par le biais de prestations d'expertises de courte durée.

Que ce soit pour des travaux intellectuels et des programmes de recherche ou pour des opérations dans les pays partenaires, l'AFD s'appuie en effet fréquemment sur les opérateurs du ministère(CERTU, ADEME, l'ENPC, Agences de bassin, les parcs nationaux et non PNF...) avec lesquels elle peut avoir des conventions-cadres- le cas échéant, ces experts publics sont fournis dans le cadre de partenariats de l'AFD avec les collectivités territoriales cf au Maroc; de son côté, l'État recourt à l'expertise de l'AFD pour définir ses positions dans les grandes négociations en cours au plan multilatéral impliquant les pays émergents et en développement(convention sur le climat ou la bio-diversité...) ou pour des opérations- pilotes (par exemple le financement des plans d'adaptation nationaux).

5.3. Un intérêt certain mais une efficacité à renforcer

Dans le cadre de cette mission il a été convenu avec la DAEI d'interroger huit services économiques régionaux en ambassade (Chine, Brésil, Inde, Russie, États-Unis, Japon, Maroc, Afrique du sud) sur la base du questionnaire joint en annexe 12 ; à partir des réponses reçues (Inde, Brésil, Russie, Japon et Chine), les éléments d'appréciation suivants peuvent être retenus :

• les SER concernés assurent un suivi effectif et régulier des groupes bilatéraux et des réunions d'échanges qui en découlent et ils estiment que ces groupes de travail répondent assez largement aux préoccupations des autorités locales ; certaines de ces coopérations sont très actives et donnent lieu à des échanges fréquents. Le contexte indien d'émiettement des responsabilités des partenaires locaux et l'absence de culture de «l'interministérialité» rendent, en revanche, difficile la mobilisation de fonctionnaires de haut niveau issus de ministères différents.

En Chine, compte-tenu de la multiplicité des accords et de la diversité des matières traitées, cinq entités sont impliquées dans le suivi des accords :le SCAC, le SER, le service pour la science et la technologie, l'AFD et la mission économique - UBIFRANCE, sous la coordination globale du pôle environnement de l'ambassade. Les correspondants de ces services sont au sein du MEDDTL la DAEI et la DGAC.

Les accords signés avec les ministères chinois font ressortir une appréciation globalement positive des partenaires chinois, notamment dans les champs des ressources en eau et du développement urbain durable ; en revanche notre poste s'étonne de l'absence d'un partenariat actif avec le ministère chinois pour la protection de l'environnement et souhaite que des actions plus volontaristes puissent être menées en matière de transports urbains pour lesquels les entreprises françaises disposent de savoir-faire incontestables, au détriment d'accords devenus peu actifs dans les domaines des routes, du transport maritime ou du transport ferroviaire (en raison des limites posées aux transferts de technologies).

• les réponses fournies ne permettent pas d'établir de corrélations évidentes entre ces actions de coopération institutionnelle et les retombées effectives pour les entreprises françaises ; mais il est globalement estimé que le contenu des groupes de travail est en accord avec les actions commerciales des entreprises ou leurs logiques d'investissements.

De même, les postes considèrent que des relations institutionnelles actives permettent de soutenir l'activité des entreprises françaises, ou sont de bons supports pour leur développement. A titre d'exemple, notre *poste à Pékin* estime que l'accord consacré au développement urbain durable donne aux entreprises françaises une position privilégiée dans les domaines de l'eau, des déchets, de l'énergie et de l'efficacité énergétique, de l'ingénierie et des transports.

Le recensement des accords franco-chinois dans les domaines d'activité du MEDDTL correspond bien aux grands enjeux du développement chinois sur lesquels la France, et ses entreprises, peuvent efficacement se positionner : développement urbain durable, lutte contre le changement climatique, gestion des ressources en eau, secteur nucléaire, et coopération à renforcer en matière de droit de l'environnement pour faire évoluer les normes environnementales chinoises vers le cadre juridique français et donner ainsi à nos entreprises un avantage concurrentiel.

• en matière de propositions formulées, sont à souligner :

- le souhait manifesté par le poste en *Inde* que soient mises en place des consultations régulières à la faveur d'un déplacement annuel du DAEI et /ou du DGEC pour rencontrer les plus hauts fonctionnaires des ministères partenaires et pérenniser les relations de confiance ;
- la volonté exprimée par le *poste de Moscou* de relancer le dialogue, de renforcer les coopérations sur les questions environnementales et de répondre à la demande des autorités locales de montage de coopérations dans les domaines des énergies renouvelables et des carburants alternatifs ;
- et enfin la position exprimée par le *poste de Pékin* de concentrer les actions de coopération sur les transports publics plutôt que sur celles liées à la route et de développer de nouvelles coopérations en matière de droit de l'environnement.

La coopération institutionnelle se caractérise par un grand foisonnement ; de très nombreux accords ont été signés (plusieurs centaines, concernant plus de 70 pays), dont un grand nombre ne sont pas «actifs». Les accords les plus «vivants» sont concentrés dans le secteur des transports (fer et aérien).

Par ailleurs, le MEDDTL se place bien, d'autre part, en termes de jumelages européens puisqu'une vingtaine sont en cours ou viennent d'être remportés dans son champ.

Des priorités seraient à définir afin que les accords de coopération vraiment essentiels soient plus étroitement pilotés. L'efficacité de l'action internationale en serait grandement renforcée ; force est en effet de constater qu'il n'existe pas, aujourd'hui, de corrélation évidente entre ces accords et des retombées effectives pour les entreprises françaises.

Sont, en outre, à relever une implication très variable des directions générales-seules la DGAC et, à un moindre degré, la DGEC étant structurées pour une action internationale de soutien inscrite dans la durée, ainsi qu'une coordination assez lâche entre directions générales.

6. Bilan global

6.1. Organisation et moyens à l'international du MEDDTL

6.1.1. Incidences sur l'international des réformes menées au cours des dernières années

D'importantes réformes ont été menées au cours de ces dernières années:mise en œuvre de la LOLF, révision générale des politiques publiques, réforme de la politique française de coopération réorientée vers une politique de projets.

Dans ce contexte, point n'est besoin d'insister sur le fait que les directions générales estiment toutes, à des degrés divers, manquer de moyens pour étayer une action de soutien solide à l'international et, au-delà de la tenue de réunions formelles et épisodiques, développer des actions de coopération institutionnelle s'inscrivant dans la durée ; elles souhaitent d'ailleurs que le CGEDD continue à leur apporter sa contribution sous la forme actuelle, telle qu'évoquée au chapitre 2 ci-dessus.

6.1.2. Faible capacité de suivi et d'initiatives ; insuffisance du travail de fond (études....)

En l'état de leurs moyens humains et financiers, les directions considèrent n'être pas en mesure d'assurer le suivi des actions entreprises ou de leur donner de la cohérence ; a fortiori, elles ne se sentent pas en capacité de faire preuve d'initiative et d'être proactives. La seule exception est constituée par la DGAC qui parvient à conduire, à un coût qu'elle juge faible, une politique de soutien, reconnue par ses partenaires.

Dans la même veine, il est à relever une insatisfaction générale quant à l'insuffisance du travail de réflexion ou d'études qui devrait précéder les actions de coopération, présider à la préparation des déplacements ministériels...

6.1.3. Manque de coordination au sein des directions générales, sauf à la DGAC ; coordination assez peu structurée dans le ministère

Sans vouloir revenir sur le parti de mutualisation des fonctions internationales décidé en 2008, est à déplorer l'absence, au niveau des secrétariats généraux des différentes directions générales, d'un comité de pilotage de l'action internationale des directions, des services à compétence nationale et des opérateurs ou entreprises sous tutelle, à l'instar du dispositif mis en œuvre à la DGAC.

Une telle coordination «internalisée» permettrait de démultiplier l'intérêt des réunions de concertation organisées régulièrement (tous les trimestres) par la DAEI avec les responsables internationaux du ministère.

Au demeurant, pour utiles qu'elles soient, ces réunions trimestrielles ne semblent guère aller au-delà de la seule information mutuelle, ni être de nature à enclencher une dynamique stratégique, faute de réunir les directeurs eux-mêmes ou leurs adjoints directs.

6.2. Des relations perfectibles avec les principaux acteurs publics:

S'agissant d'action à l'export, les relations du ministère, et singulièrement de la DAEI, avec les principales entités en charge de cette question paraissent insuffisamment denses:

- avec la DG Trésor, pour promouvoir le dispositif de soutien et d'aide vis-à-vis des entreprises, lui faire des propositions, donner un avis véritablement technique sur les projets sollicitant le FASEP ou une autre forme de soutien;
- avec Ubifrance, pour essayer de mieux coordonner ses actions, notamment foires et salons, avec les déplacements des autorités ministérielles du MEDDTL.
- avec l'AFD, principal instrument de la politique française d'aide au développement depuis la réforme de la politique de coopération engagée depuis plusieurs années, et accentuée plus récemment dans le cadre de la RGPP.

Il en va de même avec les collectivités locales, acteurs essentiels dans la mise en œuvre de nombre de politiques publiques du ministère (transports, aménagement, logement, eau,...), et avec lesquelles il est souhaitable d'aller au-delà de coordinations ou d'actions ponctuelles de coopération à l'occasion de visites en France ou d'opérations menées à l'étranger.

6.3. Des voies d'amélioration

Quelques constatations et suggestions faites à plusieurs reprises dans le courant de la mission, ou émanant de divers interlocuteurs, méritent d'être récapitulées:

- l'attention à porter aux retombées des missions individuelles, ou groupées, du CGEDD ainsi qu'à celles des opérations de jumelages pour les entreprises françaises,
- l'insuffisante connaissance des entreprises, et notamment des PME, dont celles innovantes sur les filières vertes,
- l'absence d'un centre d'orientation et de conseil des entreprises, au sein du ministère, sur l'action internationale et les soutiens publics à l'export,
- l'intérêt pour l'État de susciter des rencontres entre acteurs, et de créer un lieu d'écoute des besoins des entreprises,
- la nécessité de porter plus d'intérêt au secteur de l'ingénierie,
- le besoin d'une stratégie en matière de normalisation, un domaine insuffisamment piloté actuellement,

• le souhait d'une meilleure utilisation des personnels du ministère en poste à l'étranger, en particulier dans les banques de développement.

6.4. Mieux s'organiser pour tenir compte des impératifs de l'action internationale

6.4.1. L'action internationale requiert du temps, des contacts renouvelés, et donc une certaine stabilité des acteurs.

De ce fait, la participation au niveau international devrait être établie dans le souci d'une certaine continuité, indispensable à l'acquisition de la reconnaissance individuelle par les partenaires. On ne devient en effet réellement efficace qu'au bout de quelques années de participation dans les groupes internationaux, et en ayant noué des relations personnelles avec ses homologues étrangers.

L'expérience montre que cette continuité fait souvent défaut aux administrations françaises, et notre ministère n'est pas exempt de cette critique. La continuité constitue, par exemple, une des raisons de l'efficacité différentielle entre la France et l'Allemagne dans le processus de normalisation : on rencontre en ce domaine les mêmes représentants germaniques année après année, et ceux-ci finissent par être connus et reconnus par tous (une autre raison étant une meilleure maîtrise de l'anglais par les allemands).

6.4.2. Mais l'action internationale requiert également une taille critique.

A cet égard, la faible dimension de nombre d'opérateurs sous tutelle constitue un handicap majeur pour une action efficace, et même pour une quelconque action, à destination de l'étranger. Ce constat vaut particulièrement pour les secteurs de l'urbanisme et l'aménagement.

6.4.3. Un sujet important non évoqué

Les questions de sécurité économique (espionnage industriel), et d'accès à la source d'informations ne sont pas mentionnées par les opérateurs dans leurs réponses, pas plus d'ailleurs que par les entreprises dans leurs préoccupations. Une telle lacune est à relever car elle est quelque peu inquiétante ; ces questions sont à maîtriser dans la mesure où il est possible de se faire capter des connaissances, revers de médaille de l'international. Ce risque existe également lors de l'accueil d'étrangers dans le cadre de stages.

A contrario, il serait bon de s'assurer des compétences des opérateurs en matière d'intelligence économique, afin qu'ils soient bien armés à l'international.

D • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			
Deuxième	nartie '	' nro	nositions
DCGAICIIIC	partic .	PIO	positions

Promouvoir le savoir-faire français à l'étranger : un défi à relever pour le ministère

L'état des lieux fait apparaître les faiblesses, mais aussi les atouts, de l'action actuelle du ministère dans le domaine de la promotion du savoir-faire français à l'étranger. Il révèle les attentes des entreprises, celles des opérateurs ou des partenaires publics à l'égard du ministère.

Ces attentes, parfois contradictoires, et non dénuées d'ambiguïté, sont globales: il n'y pas d'attentes particulières vis-à-vis du CGEDD, si ce n'est celle des DG qui apprécieraient de pouvoir travailler plus étroitement encore sur ces questions avec le Conseil.

Répondre aux souhaits ainsi exprimés par les partenaires du ministère suppose de faire plus et mieux, alors même que les services, comme les opérateurs, risquent de consacrer moins d'énergie à la promotion du savoir-faire français à l'étranger, compte tenu du resserrement de leurs moyens.

Dans ce contexte, le renforcement de l'implication du CGEDD à l'international apparaît souhaitable, voire nécessaire : le Conseil peut, en effet, mieux valoriser l'expérience, la transversalité des compétences et la disponibilité relative de ses membres, toutes caractéristiques qui sont autant d'atouts pour une action à l'international.

Selon la mission, cette action du CGEDD sera d'autant plus efficace qu'elle sera coordonnée avec celle des DG de manière à avoir un effet de synergie. Plutôt qu'une action autonome du CGEDD, dans le cadre de la création de nouvelles structures d'appui, la mission préconise donc d'agir en liaison avec les services en leur apportant un appui renforcé et en investissant de nouveaux champs d'action.

Telle est l'approche générale qui sous-tend les propositions formulées dans cette seconde partie, propositions qui sont articulées autour de deux axes:

- créer les conditions d'une réelle mobilisation en faveur de l'export au sein du MEDDTL :
- renforcer l'implication du CGEDD à l'international pour étayer cette mobilisation.

7. Mobiliser le MEDDTL en faveur de l'export

Mobiliser le MEDDTL en faveur de l'export devient un impératif dans un contexte économique caractérisé par une nouvelle dégradation du commerce extérieur français en 2011.

Un certain nombre d'actions peuvent être préconisées à cet effet,qui permettront de mobiliser l'expertise du ministère dans son ensemble au profit des entreprises exportatrices, de l'action internationale des opérateurs et de la coopération institutionnelle menée par l'État

Cependant, pour la mission, ces actions ne trouveront, leur pleine efficacité dans la durée que si, parallèlement, est engagée une démarche active pour promouvoir la culture internationale et insuffler un esprit « export» au sein du ministère.

7.1. Développer les actions au profit des entreprises

En matière de soutien au commerce extérieur, les acteurs sont nombreux; le MEDDTL doit chercher à mieux se coordonner avec eux mais aussi à se placer dans les champs du long terme pour répondre aux attentes des entreprises.

7.1.1. Des coordinations à améliorer avec les acteurs publics spécialisés

Si les acteurs publics spécialisés dans l'accompagnement des entreprises à l'export sont connus du ministère, et en particulier de la DAEI, l'efficacité de son action gagnerait beaucoup à des relations denses et suivies avec eux. Les services et les compétences de l'administration du MEDDTL pourraient ainsi être associés au meilleur moment aux initiatives prises par ces acteurs spécialisés.

En conséquence, la mission recommande que soient renforcées les coordinations établies par la DAEI, en liaison avec les DG, avec la DG Trésor, Ubifrance, l'AFD et la COFACE.

7.1.2. Les actions de long terme

Beaucoup des interlocuteurs rencontrés par la mission, au sein des entreprises, ont exprimé le constat d'une perte de repères et d'interlocuteurs au sein du ministère, depuis la restructuration de 2008. Or l'établissement d'un tel dialogue est indispensable avant toute action de soutien et dépasse, par bien des aspects, le seul créneau de la promotion du savoir-faire à l'exportation.

La mission recommande donc de :

• structurer le dialogue avec les entreprises : cette action doit naturellement s'établir par filière industrielle et relève donc en priorité des DG, une coordination étant à assurer par la DAEI pour ce qui concerne l'international ;

- créer des contacts particuliers avec les PME, via les syndicats professionnels et, le cas échéant au plan local, avec les DREAL, étant rappelé que le soutien aux PME à l'export relève d'Ubifrance;
- assurer un suivi particulier de l'ingénierie, sous le pilotage du CGDD: les liens à nouer avec ce secteur et ses organisations professionnelles (Synthec) sont d'autant plus importants que la France a un savoir-faire certain dans ce secteur, en particulier dans les domaines relevant du ministère, et que, dans ces domaines, l'ingénierie constitue un volet important des projets.

Par ailleurs, le pilotage stratégique de **la normalisation** est à assurer. Pour ce faire, le rôle-pivot du CGDD en la matière est à renforcer ; les DG doivent être mieux sensibilisées aux enjeux de la normalisation et un travail conjoint entre le CGDD et les DG doit être mené pour établir, dans chaque secteur, un bilan précis des actions menées.

La mission recommande également que la DAEI développe des «démarches amont», avec Ubifrance, les Banques de développement et les DG du ministère pertinentes, visant à identifier des opérations à l'export avec une anticipation forte et à préparer l'implication française (à l'instar de ce qui a pu se faire avec succès en matière de transports urbains au Vietnam, et de LGV en Corée).

7.1.3. Mieux mobiliser les personnels du ministère en poste à l'étranger, notamment dans les banques de développement.

Le ministère mène une politique du personnel à l'international (placement, convention avec la DG Trésor, bureau du personnel à l'international à la DAEI, missions de suivi et d'évaluation par le CGEDD en liaison avec la DAEI dans les principaux pays ou centres d'accueil). Dans certaines institutions, telles la Banque mondiale, cette politique apparaît plutôt efficace en termes d'influence, à tout le moins dans le domaine des infrastructures de transport où l'effectif des agents, détachés ou mis à disposition, atteint la masse critique.

La mission recommande de renforcer l'affectation de personnels dans les banques de développement.

Mais il faut «aller au bout de la logique» : dire plus clairement aux agents ce que l'on attend d'eux, les solliciter, leur demander un «retour», dans le respect, bien sûr, des règles de déontologie des institutions auxquelles ils appartiennent, en particulier pour les détachés sous forme, par exemple, de rapports sur un sujet donné, d'organisation d'événements, d'informations sur les méthodes et programmes de l'institution..... Ces pratiques existent déjà; elles pourraient être systématisées de manière à tirer un meilleur parti de ce réseau au profit des entreprises et opérateurs sous tutelle.

Plus généralement, la mobilisation des agents en poste à l'étranger est à mettre en relation avec leur statut : les personnels du ministère en poste dans les ambassades (SER) sont détachés à la DG Trésor pour les deux tiers d'entre eux - hormis les personnels de la DGAC qui sont tous mis à disposition - ce qui ne facilite pas leur pilotage par la DAEI.

A cet égard, le ministère de l'Agriculture, qui est revenu sur une semblable pratique de détachement et met, depuis 2009, ses attachés agricoles à disposition, semble bénéficier de plus de souplesse et d'une convention moins contraignante avec la DG Trésor. Une réflexion devrait être engagée à ce sujet dans la perspective du renouvellement de l'actuelle convention conclue avec la DG Trésor.

7.2. Renforcer les opérateurs à l'international

7.2.1. Faciliter l'acquisition de la taille critique dans l'action internationale

Les opérateurs sous tutelle du ministère sont de taille très variable. Or l'action à l'international nécessite, pour pouvoir être menée avec une certaine présence et une certaine efficacité, une bonne connaissance des outils (FASEP,...), des procédures, des pays et une continuité de l'action par des personnels stables et compétents.

Une taille critique doit donc être atteinte dans l'action internationale des opérateurs, qui peut passer par des regroupements entre opérateurs, ou, à tout le moins, des mises en commun de moyens et d'actions en créant des structures communes à l'international.

Pour ce faire, plusieurs options peuvent être examinées:

- celle de l'établissement public, tel PNF :
- la structure associative, comme l'OlEau, qui reste la plus souple, mais peut susciter des critiques de la part de la Cour des Comptes, puisque une association n'est pas assujettie à un certain nombre de règles de gestion publique (modalités de passation des marchés, recrutement de personnels...); aussi son utilisation ne saurait-elle se faire qu'au cas par cas en s'entourant de toutes les garanties nécessaires;
- la structure du GIP, groupement d'intérêt public, adaptée à la mutualisation entre organismes publics, même si le fonctionnement en est un peu plus lourd (gouvernance...);
- enfin, une formule plus souple de partenariat, à l'image du Partenariat français pour la ville et les territoires, ou le Partenariat pour l'eau, dans le cas de mises en commun (ou d'actions en commun) à effectuer avec d'autres partenaires tels que les collectivités locales ou le secteur privé.

La mission a identifié plus particulièrement l'aménagement et l'urbanisme comme champ dans lequel la question de taille se pose ; ce point relève de la DGALN avec les organismes concernés.

7.2.2. Développer les synergies

Développer les échanges d'information entre acteurs publics est une demande forte des opérateurs. L'utilisation des NTIC (sites internet, téléconférences...) et les techniques d'animation de réseaux comme les clubs, permettraient de répondre aux besoins identifiés, qu'il s'agisse d'échanges à faciliter, d'informations à faire remonter et à diffuser, de coordinations à assurer (calendrier des visites ministérielles si possible, calendrier des venues de délégations étrangères en France, animation par secteurs...). Cette action relève de la DAEI et des DG.

7.2.3. Prendre en compte les questions d'intelligence économique

Il importe, par une action incombant au secrétariat général, de sensibiliser les opérateurs et de les former aux questions d'intelligence économique, d'une part pour des questions de défense de nos intérêts économiques, et d'autre part pour acquérir des méthodes de travail à l'international appropriées.

7.2.4. Encourager les échanges entre opérateurs publics et entreprises

Les opérateurs ont des compétences propres à apporter, aux côtés des services de l'État, dans le soutien aux entreprises. La mission recommande donc que les opérateurs publics sous tutelle soient étroitement associés aux échanges à développer entre l'administration, les entreprises et leurs organisations professionnelles, tels qu'ils sont traités au point 7.1.2 au-dessus.

7.3. Rendre plus efficace la politique de coopération institutionnelle

7.3.1. Mener une démarche plus stratégique

Cet objectif peut se décliner selon trois axes:

• Définir les priorités :

- par pays, en étant, si possible, plus précis que le récent document de Stratégie européenne et internationale du ministère, même s'il est clair que les priorités géographiques ne peuvent être systématiquement les mêmes selon les divers secteurs d'activité couverts par le ministère;
- par secteurs, en se référant à ce document de stratégie.

Pour gagner en efficacité, la stratégie de référence de l'action internationale du ministère devra être déclinée en plans d'actions de court et moyen terme ; sa mise en œuvre devra par ailleurs faire l'objet, chaque année, d'une évaluation afin d'engager, si nécessaire, la réorientation des priorités définies.

Cette action relève de la DAEI et des DG.

- **Étre plus visible**: des déplacements périodiques (annuels) de hauts responsables du ministère seraient à effectuer dans les pays clefs, BRICS en particulier, du moins pour les DG de secteurs exportateurs.
- Avoir une approche plus globale des jumelages : il convient de chercher à être plus présent en amont (incitation), et surtout en aval (retombées), à l'image de ce que font très bien certains de nos partenaires européens. A cet effet, des réunions seraient à monter par la DAEI avec les entreprises des secteurs intéressés, dans certains cas avant le début des opérations pour connaître leurs enjeux, et, de manière systématique, à l'issue de ces jumelages, une fois tenus les séminaires de clôture avec le pays partenaire, afin de les informer des opérations menées.

7.3.2. Des coordinations à assurer

7.3.2.1. Au sein des DG et avec les opérateurs sous tutelle

A cet effet, il est proposé de mettre en place, à l'instar du dispositif en vigueur à la DGAC, *un comité de coopération internationale dans chaque direction générale* du ministère, associant les principaux opérateurs sous leur tutelle et passant en revue, chaque année, les actions de coopération en cours et potentielles.

7.3.2.2. Au sein du ministère

Une coordination à haut niveau entre DG est à instaurer, au-delà des réunions semestrielles organisées par le DAEI sur une base bilatérale.

Une telle coordination peut être assurée *dans le cadre du comité stratégique des DG*, à réactiver, qui consacrerait régulièrement une part suffisante de sa séance à l'action internationale. A défaut un comité ad hoc devrait être créé, ayant vocation à traiter des orientations stratégiques et non des affaires courantes.

Quel que soit le cadre retenu, ces réunions devraient permettre de faire le point sur les actions de coopération « vivantes», d'évaluer leurs effets sur les exportations de biens et de services dans le champ du MEDDTL et de réorienter, lorsque nécessaire, les priorités d'intervention sectorielles et géographiques (cf point 7.3.1 ci-dessus),

7.3.2.3. Des bases de données communes à créer.

Le suivi et l'évaluation des actions de coopération « vivantes» du MEDDTL devraient reposer sur un dispositif de traçabilité des accords, recensant les actions conduites chaque année, les réunions de groupes bilatéraux, les échanges de délégations ou de fonctionnaires.

Une base de données des actions de coopération institutionnelles du MEDDTL est ainsi à constituer à la DAEI; elle devrait être alimentée par les services de la DAEI, par les directions concernées, par les services économiques régionaux et par les référents géographiques du CGEDD.

7.3.3. S'associer sur des bases claires avec les autres acteurs publics de la coopération

7.3.3.1. Mieux affirmer le rôle du ministère vis-à-vis de l'Adetef

L'ISTED (Institut des sciences et des techniques de l'équipement et de l'environnement pour le développement), association à but non lucratif qui contribuait à la valorisation du savoir-faire français dans les domaines de compétence du ministère a été mis en liquidation à l'automne 2010. Pour pallier le vide ainsi créé, le ministère a fait le choix, judicieux selon la mission, d'une coopération privilégiée avec l'Adetef, notamment pour les jumelages et les missions d'expertise.

Cependant, les instances de gouvernance de l'Adetef ne reflètent aujourd'hui que très imparfaitement cette nouvelle orientation.

Ainsi, le ministère dispose d'un siège au conseil d'administration de l'agence contre 11 pour les directions du MEFI; Mines ParisTech et l'Institut Télécom y sont représentés alors que Ponts ParisTech n'en fait pas partie. Ces indications montrent que la composition du conseil d'administration ne traduit pas l'ampleur des coopérations qui se développent avec l'agence en matière de transports, d'urbanisme, d'environnement... Aussi conviendrait-il d'aller au bout de la logique en obtenant **une révision des instances de gouvernance de l'Adetef**, et sans doute d'y affecter quelques agents afin de pouvoir y peser réellement.

7.3.3.2. Mieux affirmer le rôle du ministère vis-à-vis de l'AFD

Comme dans le cas de l'Adetef, les instances de gouvernance de l'AFD ne reflètent aujourd'hui qu'imparfaitement l'importance de ces activités. Sur les 17 membres du conseil d'administration de l'agence, le MEDDTL ne dispose d'aucun siège en propre, si ce n'est, statutairement, du pouvoir de désigner une personnalité qualifiée (*Un membre désigné en raison de sa connaissance de l'écologie et du développement durable, nommé par décret pris sur le rapport du ministre chargé de l'écologie et du développement durable - décret n°2009-618 du 5 juin 2009) et, transitoirement, d'un président depuis 2010, ancien ministre mais fonctionnaire du ministère.*

De ce fait, le MEDDTL ne participe en tant que tel ni au conseil d'administration de l'agence ni au conseil d'orientation stratégique composé des administrateurs représentants de l'État.²⁰

La reconnaissance pleine et entière de ce pôle ministériel au niveau du conseil d'administration de l'AFD a déjà été plaidée au niveau interministériel, en vain. En dépit de ces tentatives infructueuses, il paraît souhaitable de *chercher à obtenir* sinon un siège d'administrateur, le MEDDTL ne contribuant pas au financement de l'AFD, mais au moins *une forme d'association à ces instances (statut de membre associé au conseil d'orientation stratégique, par exemple).*

Il est également nécessaire que le MEDDTL (DAEI et CGEDD) et l'AFD puissent renforcer leurs échanges en vue de la mise à disposition d'experts du ministère pour des actions de coopération soutenues ou financées par l'agence, ces échanges pouvant être menés avec le concours de FEI ou de l'Adetef.

7.3.3.3. Liens avec la coopération décentralisée

Les coordinations seraient à améliorer avec les collectivités territoriales (coopération décentralisée) qui sont des acteurs-clefs dans nombre de secteurs pilotés par le ministère. Peuvent servir de modèle à cet effet quelques opérations conjointes réussies (Syrie, Russie, Maroc), tout particulièrement dans le domaine des services et des transports urbains, ou le Partenariat français pour la ville et les territoires, récemment constitué entre l'État (MEDDTL et MAEE), les collectivités territoriales et le secteur privé avec le concours de l'AFD.

7.3.3.4. Promotion à l'étranger du dispositif français en matière de partenariat public- privé

La demande d'informations est croissante sur ce montage pour la réalisation d'investissements ; en effet, les PPP constituent un outil privilégié de financement et de gestion, tout particulièrement dans le secteur des transports (infrastructures et services) ainsi que dans le domaine de la gestion de l'eau.

Ce ministère est ainsi un acteur essentiel pour la promotion des options françaises (concessions, contrats de partenariat) de cet outil et il importe de veiller à une bonne coordination de ses actions en ce domaine avec celles des autres acteurs concernés. Si la coordination paraît s'établir convenablement avec l'Adetef, les liens semblent plus lâches avec l'Institut de la gestion déléguée (IGD), et la mission d'appui aux PPP (MAPPP) du MEFI. Une initiative de la DAEI paraît souhaitable afin que les actions en la matière des divers acteurs soient menées de façon plus concertées à l'international.

Le conseil d'orientation stratégique coordonne la préparation par l'État du contrat d'objectifs et de moyens liant l'agence à l'État et en contrôle l'exécution. Il prépare, avant leur présentation au conseil d'administration, les orientations fixées par l'État à l'agence en application des décisions arrêtées par le comité interministériel pour la coopération internationale et le développement.

²⁰Le ministre chargé de la coopération préside un conseil d'orientation stratégique composé des représentants de l'État au conseil d'administration. Il peut inviter le président du conseil d'administration et le directeur général de l'agence à y participer.

7.4. Promouvoir une culture de l'« international» et de l'export au sein du ministère

Remédier à la culture internationale insuffisante du ministère, du moins dans certaines directions, est une exigence pour la mobilisation préconisée et un engagement durable du ministère en ce sens.

7.4.1. Une formation adéquate

Il est proposé en premier lieu de doter les personnels d'une culture économique internationale minimum pour faire évoluer les mentalités en faveur d'une approche «vente du savoir-faire français».

La prise de conscience des enjeux et de «l'intérêt général» qui s'attache à contribuer à vendre le savoir-faire français à l'étranger passe en effet par une action de sensibilisation et de formation large au niveau des cadres du ministère, action qui relève du secrétariat général. Il s'agit non seulement de rappeler les fondamentaux macro-économiques (rapport entre croissance et échanges extérieurs) mais aussi les éléments de contexte (règles du commerce international, nature des flux, rôle de la normalisation, éléments de la compétitivité, relations institutionnelles) ainsi que les dispositifs existants (aides publiques, organisation de «l'équipe de France» à l'export, dossiers internationaux du ministère).

Cette action de formation doit d'abord s'appliquer à la formation initiale des cadres du ministère, dès lors qu'elle est pour partie assurée dans le cadre d'une école dont le ministère a la tutelle : le cycle de formation qu'y reçoivent les futurs fonctionnaires devrait comporter un volet tourné vers l'international et, lorsque le cycle de formation comporte un stage de plusieurs mois, la réalisation de ce stage à l'étranger devrait être privilégiée.

Cette action de formation doit également s'exercer dans le cadre de la formation continue, avec comme objectif de faire réfléchir chaque participant au rôle qu'il peut jouer, dans son poste, avec ses responsabilités. Elle devrait pouvoir utiliser les services d'Ubifrance et du MEFI comme « supports pédagogiques», et exploiter les ressources du ministère d'ores et déjà présentes dans les organismes internationaux - ce qui permettrait, à cette occasion, de retisser les liens au sein du réseau.

7.4.2. Mieux valoriser les profils internationaux

Il est proposé en second lieu de renforcer la prise en compte des expériences internationales (au sens large) dans les déroulements de carrière et dans les nominations des cadres supérieurs- une action qui incombe à la DRH.

Les cadres dirigeants du ministère doivent, dans la mesure du possible, avoir tous un profil international. En effet, dans l'exercice de leurs responsabilités quotidiennes, il est fait très couramment la démonstration de l'implication de la dimension à tout le moins européenne de leurs dossiers. Cela signifie que les parcours de carrière des cadres doivent désormais intégrer des étapes où se forgera une compétence solide dans ce domaine, fondée sur une ou des expériences concrètes.

Aussi convient-il de favoriser et valoriser des parcours à l'international qui peuvent amener un cadre à occuper des postes « extérieurs» du type Services économiques en ambassade, Ubifrance, Banque Mondiale, Commission Européenne, mais aussi le ministère des finances ou le MAEE, ou encore des fonctions de caractère nettement international au sein du ministère. Les liens entre la DAEI, qui dispose d'un bureau spécialisé dans ces questions, et la direction des ressources humaines devraient être renforcés à cet effet.

8. Renforcer le rôle du CGEDD à l'international

L'implication actuelle du CGEDD à l'international est jugée positive ; les propositions qui suivent visent à l'amplifier, tout en lui donnant une plus grande cohérence. L'objectif est de pouvoir inscrire les interventions des membres du Conseil à l'international, en tant qu'experts, dans une logique plus collective, plus globale et bien articulée avec le reste du ministère.

8.1. Les nouveaux champs d'action à développer

Au-delà des activités traditionnellement assurées à l'international par les membres du CGEDD, la mission préconise de développer de nouveaux champs d'action.

8.1.1. La prise en charge du «temps long»

La difficulté des directions opérationnelles à s'extraire du quotidien est une préoccupation qui est réellement difficile à corriger. C'est sans doute sur ce point que le CGEDD doit, d'abord, viser à apporter une valeur ajoutée. Le ministère, au-delà des réponses à des sollicitations ponctuelles (visites ministérielles, demandes d'appui d'entreprises etc.), devrait être capable d'évaluer, ou d'apprécier, les besoins d'un certain nombre de pays partenaires dans les domaines d'excellence des entreprises ou opérateurs français (ferroviaire, aéronautique, énergies vertes, ingénierie...).

Une telle orientation implique:

- des activités de veille, c'est-à-dire d'être présent dans certaines enceintes et de diffuser l'information recueillie,
- des activités de prospective pour se mettre en situation d'anticiper les marchés dans nos domaines d'excellence : cette recommandation devrait conduire à constituer des groupes de travail sur certains pays pilotes (ex : la Chine en 2025) animés par le CGEDD, avec des partenaires extérieurs (universitaires...) et les directions du ministère dans les champs de compétence de celui-ci. Une approche prospective peut aussi conduire à explorer les ruptures possibles dans ces mêmes domaines. Le programme de travail du CGEDD devrait ainsi comporter chaque année la constitution d'un groupe travail, géographique ou thématique, à l'international.

• L'expertise des dossiers complexes des entreprises

L'expertise des membres du conseil général peut être utilisée *au profit des entreprises, les PME plus particulièrement,* par une association plus systématique à l'examen de dossiers complexes. Cette action peut se développer afin de :

- fournir un appui technique à la DG Trésor pour l'analyse de dossiers novateurs, au titre des procédures FASEP ou RPE (au-delà des missions de courte durée déjà effectuées) dont les secteurs situés dans le champ du ministère sont les principaux bénéficiaires; ceci supposerait d'établir une liaison directe entre le CGEDD et la DG Trésor à cet effet;
- venir en soutien de la déclinaison à l'export des filières vertes qui s'amorce, après le COSEI tenu en juillet 2011.

8.1.2. Une démarche plus dynamique et plus collective

8.1.2.1. Rendre systématiques les études ou audits sur l'action internationale

Au-delà du présent rapport de caractère nécessairement très général, il paraît nécessaire de faire un point périodique sur l'action internationale des différents secteurs, ne serait-ce que pour s'assurer de la mise en œuvre des efforts préconisés. Une telle étude a été menée en 2010, à la demande du secrétaire général, sur les écoles liées au ministère; d'autres champs pourraient être approfondis (tels l'environnement : nature et bio-diversité, espaces protégés...).

De même, une analyse des retombées des grandes manifestations organisées par la France dans le champ du ministère pourrait utilement incomber au Conseil : le Forum mondial de l'eau prévu à Marseille en 2012 peut constituer un premier point d'application.

Le programme de travail du CGEDD devrait ainsi comporter chaque année un audit sur un volet de l'action internationale du ministère ou sur la dimension internationale d'une politique publique ainsi qu'un examen a posteriori des grandes manifestations organisées par la France ou auxquelles notre pays participe (ex : l'exposition universelle de Shanghai de 2010).

8.1.2.2. Les missions d'expertise post-crise internationale

Le CGEDD est particulièrement apte à piloter les actions de coopération qui nécessitent du temps ainsi que des équipes pluri-disciplinaires, notamment dans les situations post-crise, comme l'ont montré les récents exemples sur Haïti en 2010 et la Tunisie au printemps 2011.

Il devrait être identifié comme tel au sein du ministère. A cette fin, le Conseil pourrait désigner un coordonnateur géographique dès l'émergence d'une situation de crise dans un pays ou dans une zone déterminés - qu'il s'agisse d'une crise liée à une catastrophe naturelle ou industrielle, à un conflit armé, ou à un événement politique majeur - pour être en mesure de préparer rapidement de telles missions post-crise.

8.2. Un appui renforcé aux DG du ministère

Le concours du CGEDD devrait être plus systématique pour certaines actions de longue haleine. D'ores et déjà, les membres du Conseil fournissent, généralement à la demande des DG, une importante contribution pour des opérations d'assistance et de jumelage ou des travaux de normalisation qui nécessitent disponibilité et continuité. Dans certains domaines comme les jumelages, l'intervention du Conseil s'avère souvent décisive.

Pour de tels sujets, le Conseil est un creuset naturel, et il est proposé de renforcer sa contribution. Mais son appui peut se déployer dans d'autres directions pour lesquelles les DG sont également dépourvues de personnels adaptés.

A titre d'exemple, peuvent être mentionnés les deux points qui suivent.

8.2.1. La représentation de la France dans certaines instances.

Le MEDDTL pâtit d'une présence insuffisante à l'international, qu'un recours accru au CGEDD pourrait résoudre. Cette constatation s'applique à des organismes de réflexion et d'études qui constituent des sources d'informations précieuses, permettant d'établir des comparaisons (comités de l'OCDE, notamment) ; il en va de même pour certaines instances ou agences internationales plus opérationnelles telles ONU Habitat, le Comité du logement et de l'aménagement du territoire de la Commission économique pour l'Europe (UNECE), l'UNESCO ainsi que des associations internationales comme l'Association mondiale de la route (AIPCR), l'Association internationale des ports (IAPH) ou l'Association internationale de navigation (AIPCN).

Les désignations de membres du CGEDD devraient l'être à l'initiative et sur mandat des DG et de la DAEI, avec lesquelles ceux-là devraient rester en contact étroit.

8.2.2. La préparation, et le suivi des suites, des grands événements

Le recours au CGEDD pour organiser la préparation de grandes manifestations de caractère généralement transversal au ministère devrait être envisagé de manière systématique par les DG ; de même, s'agissant du suivi de leurs retombées commerciales, à ne pas négliger pour une pleine efficacité de l'action menée.²¹

La même recommandation est suggérée pour la préparation des grandes négociations internationales, quoique ce sujet ne concerne pas le présent rapport.

8.3. La mise en place de coordonnateurs par pays et de référents sectoriels à l'international agissant en lien avec la DAEI et les DG.

S'agissant des **coordonnateurs par pays**, il s'agit de passer d'une logique ponctuelle (tel membre du CGEDD est en charge de tel accord bilatéral sectoriel ou de telle question avec un pays) à une approche globale (tel membre du CGEDD est en charge de suivre tel pays ou groupe de pays, que ce soit pour les actions de coopération institutionnelle ou pour le suivi et le soutien aux actions des entreprises et des opérateurs).

S'agissant des **référents sectoriels à l'international,** il s'agit de mieux identifier les spécialistes appelés à intervenir dans certains domaines, soit pour traiter des sujets transversaux aux directions générales (comme c'est le cas, par exemple, dans le domaine des PPP), soit pour répondre aux besoins spécifiques d'une direction générale.

Ces coordonnateurs ou référents devraient agir en lien étroit avec la DAEI et avec les directions générales concernées. Pour mieux étayer leurs relations avec celles-ci, ils pourraient éventuellement être mis à leur disposition, à temps partiel.

La mise en place de tels coordonnateurs géographiques ou référents sectoriels peut paraître ambitieuse ou d'une valeur ajoutée incertaine, d'où la proposition de commencer par la mise en place :

- d'un coordonnateur géographique pour la Libye (situation post-crise),
- d'un coordonnateur géographique «préfigurateur» pour le Brésil, dont le rôle serait d'explorer l'intérêt de désigner un coordonnateur sur ce pays (dans la perspective de la coupe du monde de football de 2014 comme des Jeux olympiques de 2016, et compte tenu des accords existants, notamment des accords de voisinage avec la Guyane),
- de deux référents sectoriels à l'international dans le secteur de l'aménagement, du logement et de la nature d'une part, de la coordination des risques naturels et industriels d'autre part.

*

Le redressement de la balance commerciale de la France constitue un enjeu national dont le MEDDTL ne devrait pas rester à l'écart. Dans le contexte de rigueur actuel, cela implique, selon la mission, de mieux s'organiser et, sans doute, de réaffecter certains moyens à cette fin.

9. Conclusion

Le MEDDTL n'est pas en première ligne dans l'action de l'État en faveur de l'export, confiée principalement au MEFI ainsi qu'au MAEE. Cependant, le ministère a un rôle à jouer en ce domaine à condition d'être porteur des enjeux des entreprises, de mieux coordonner les actions menées et de mettre en synergie les forces en présence. Tels sont les enseignements principaux de l'état des lieux mené.

Impulser une politique volontariste vers l'international suppose ainsi de remettre en mouvement le ministère sur ce champ, à l'instar de l'intense activité déployée dans les négociations communautaires ou multilatérales.

Cet objectif présuppose un dialogue plus étroit avec les entreprises et une plus grande implication dans des actions de long terme à leur profit; il impose une meilleure articulation au sein du ministère, comme de celui-ci avec les autres acteurs publics concernés, l'acquisition de la taille critique des opérateurs publics ainsi qu'une démarche de coopération plus stratégique; il implique, enfin, un infléchissement de la culture des agents du ministère de manière à les sensibiliser aux enjeux de l'export.

Fort de l'expérience de ses membres, de leur relative disponibilité et de la grande diversité des compétences qu'il réunit, le CGEDD peut être un acteur-clef de cette mobilisation nécessaire du MEDDTL en faveur de l'international. Le Conseil peut aider les services du ministère dans leur soutien aux actions de promotion de l'export ou de coopération; il peut aussi aller au-delà en s'investissant dans les activités de veille et de prospective à l'international, en pilotant les actions de coopération dans les situations post-crise et en se dotant de coordonnateurs géographiques ainsi que de référents sectoriels à l'international.

Dans un contexte de resserrement de leurs moyens, le risque est grand que l'administration du MEDDTL et les opérateurs sous tutelle ne soient conduits à négliger l'action en faveur de la promotion du savoir-faire français à l'étranger, alors même que la situation économique de la France devrait impliquer un effort plus soutenu. Faire plus en ce domaine peut s'apparenter à un défi, qu'il importerait pourtant de relever en renforçant les synergies entre les acteurs, à partir d'une impulsion politique forte.

La coordonnatrice de la mission

Danielle BENADON

Inspecteur général de l'administration du développement durable

Annexes

1. Lettre de mission



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Conseil général de l'Environnement et du Développement durable

Le Vice-Président

La Défense, le

1 1 MARS 2011

Note

à l'attention de

Madame Danielle BENADON, inspectrice générale de l'administration du développement durable

Référence CGEDD nº 007604-41

Objet : Mise en oeuvre de la lettre de mission du Ministre : groupe de travail sur l'état des lieux de

l'action internationale

Dans la lettre qu'il m'a adressée le 27 septembre 2010, le Ministre m'a confié l'objectif d'impulser une politique volontariste vers l'international, avec la Direction des affaires européennes et internationales du Secrétariat Général. Cette politique comprendra plusieurs volets :

- aider à « vendre le savoir-faire français », grâce à l'appui des membres du CGEDD pour les grands projets, mais aussi pour supporter les PME particulièrement innovantes ;
- créer une mission d'appui aux opérateurs pour développer leur action à l'international et accroître la présence de la France ;
- appuyer une coopération des services du ministère avec quelques pays ciblés, soit par une approche sectorielle, soit par une approche globale (organisation du ministère, politique de Développement Durable).

Je vous confie la coordination d'ensemble de cette mission qui s'articulera autour de 4 sous-groupes composés comme suit :

	Coordonnateur	Membres
Sous-groupe « interne CGEDD »	Christian BOURGET, IGPEF	
Sous-groupe « entreprises »	Daniel FÉDOU, ICPEF	Jean-Marc LACAVE, IGPEF Bernard FLURY-HÉRARD, IGPEF
Sous-groupe « opérateurs »	Serge ARNAUD, IGPEF	Laurent FAYEIN, IGPEF Aude DUFOURMANTELLE, AUCE
Sous-groupe « coopération institutionnelle »	Patrick LABIA, IGADD	Philippe BELLEC, IADD Thierry LAVOUX, membre permanent

.....



Présent pour i'avenir

www.cgedd-sg@developpement-durable.gouv.fr

Tour Pascal B - 92055 La Défense cedex - Tél : 33 (0)1 40 81 21 22 - Fax : 33 (0)1 40 81 23 24

Cette mission est enregistrée sous le n° 007604-41 dans le système de gestion des affaires du CGEDD. Sa supervision sera assurée par le Président de la 2ème section.

Le Vice-Président du CGEDD,

Christian LEYRIT

Copies: M. Serge ARNAUD, IGPEF
M. Philippe BELLEC, IADD
M. Christian BOURGET, IGPEF
Mme Aude DUFOURMANTELLE, AUCE

Mme Aude DUFOURMANTELLE, AUCE
M. Laurent FAYEIN, IGPEF
M. Daniel FÉDOU, ICPEF
M. Bernard FLURY-HÉRARD, IGPEF
M. Patrick LABIA, IGADD
M. Jean-Marc LACAVE, IGPEF
M. Thierry LAVOUX, membre permanent
M. le Président et Mme la Secrétaire de la 2ème section

M. le Président et M. le Secrétaire de la 5ème section M. le Président et Mme la Secrétaire de la 3ème section

M. le Coordonnateur de la MIGT Lyon

M. le Coordonnateur de la MIGT Ouest

w.cgedd-sg@developpement-durable.gouv.fr

2. Cahier des charges de l'état des lieux



MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE DES ER VISPORTS ET DU LOGEMENT

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Paris, le

Cahier des charges pour un état des lieux de l'action internationale

Aux termes de la lettre de mission du 27 septembre 2010, il est demandé au CGEDD « d'impulser, avec la DAEI, une politique volontariste vers l'international¹ ».

Cet objectif est décliné selon trois volets, correspondant aux actions à mener en direction de trois groupes d'acteurs-cibles : l'appui aux entreprises, aux opérateurs publics sous tutelle et aux services du MEDDTL.

Afin de définir les modalités selon lesquelles le CGEDD pourrait donner cette impulsion, il est indispensable de cerner les actions actuellement menées à l'international dans le champ du MEDDTL d'une part, les compétences à l'international des membres du CGEDD d'autre part. Un état des lieux sera donc conduit dans ces deux directions.

1. Le CGEDD

La mission procédera, avec le secrétariat général du CGEDD, à une appréciation de l'action internationale, actuelle et potentielle, des membres du CGEDD à partir :

- du récent recensement des compétences et des compétences linguistiques lancé en juillet dernier;
- de l'application de la circulaire SG/MI du 8 janvier 2010 demandant aux membres un compte-rendu succinct des missions effectuées à l'étranger (hors activités au plan communautaire).

Pour les besoins de l'étude, l'action internationale couvrira le spectre suivant :

- missions d'expertise à l'étranger de toute nature (expertise technique, participation à des opérations de jumelage, ou d'appui institutionnel),
- · accueil de délégations étrangères,
- présidences de groupes de travail ou comités bilatéraux ou multilatéraux et participation à de telles instances,

www.developpement-durable.gouv.f



¹ L'international est ici entendu hors politiques communautaires et négociations multilatérales

 tout autre forme d'animation de groupes ou de réunion comportant une dimension internationale.

Il s' agira :

- de recenser les actions effectuées par les membres, et membres retraités, du CGEDD en 2010.
- de classer ces actions selon la typologie mentionnée ci-dessus,
- d'en identifier les commanditaires,
- · d'établir un état financier de ces actions(contributeurs et montants en cause).

2. L'action internationale dans les champs du MEDDTL

L'état des lieux englobera les entreprises, les opérateurs sous tutelle du ministère et les services du ministère.

a) Entreprises

ler volet de la lettre de mission : « aider à vendre le « savoir-faire français », grâce à l'appui des membres du CGEDD pour les grands projets, mais aussi pour supporter les PME particulièrement innovantes »

Ce premier volet doit permettre au MEDDTL de mobiliser son expertise, au-delà des procédures générales en vigueur au profit des entreprises exportatrices.

Il s'agira donc d'identifier le dispositif général existant en matière d'aide au commerce extérieur et à l'implantation d'entreprises françaises à l'étranger, ainsi que les actions menées sous l'égide du MEDDTL.

La mission s'attachera, à cet effet, à:

- · lister les acteurs publics d'aide au commerce extérieur ;
- lister les procédures en vigueur en matière d'aide au commerce extérieur gérées par la DG Trésor et le SE au commerce extérieur, le cas échéant en lien avec le MEDDTL;
- cerner les priorités et les principales difficultés rencontrées par les entreprises du champ du MEDDTL en matière d'implantation et de vente à l'étranger, selon des critères à déterminer (zones géographiques, types de pays-PVD, pays émergents, zone OCDE; secteurs...) et les éventuelles pistes pour y remédier;
- identifier les attentes éventuelles d'appuis par des experts du CGEDD.

Elle s'appuiera, notamment, sur la DAEI et rencontrera un échantillon représentatif d'entreprises relevant du champ du ministère (MEDEF International, syndicats professionnels, entreprises portant des grandes projets, PME innovantes, etc.)

b) Opérateurs publics de l'État

2ème volet de la lettre de mission : « créer une mission d'appui aux opérateurs pour développer leur action internationale et accroître la présence de la France ».

Les opérateurs publics sous tutelle du MEDDTL sont extrêmement divers : ceux de petite taille n'ont guère les moyens de se développer à l'international ; a contrario, les grands peuvent y être très actifs, ce qui ne garantit pas pour autant une action de la France homogène et efficace.

Présent pour l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr

La DAEI est chargée d'appréhender et d'orienter l'action internationale de la centaine d'établissements publics, ou autres organismes publics, sous tutelle. Un agent de la DAEI est affecté, entre autres, à cette mission.

Ce deuxième volet doit permettre de mieux étayer le soutien du ministère au développement de l'action internationale de ces diverses entités. Pour les besoins de l'étude seront assimilés à des « opérateurs publics », des organismes qui ne le sont en droit, mais qui bénéficient d'une certaine autonomie de gestion par rapport à l'administration centrale (associations, SCN, etc.).

Il s'agira donc de procéder à un état des lieux par groupe d'opérateurs, d'identifier les points forts et les insuffisances dans leur action internationale et de cerner les besoins à l'égard du ministère.

La mission s'attachera à cet effet, en lien avec le SPES et la DAEI, à :

- regrouper les opérateurs selon leur statut (service SCN, établissement public, association) et leurs secteurs d'activité (aménagement et urbanisme, recherche et études, écoles, transports, énergie, environnement, eau, etc.)
- faire la synthèse des informations existantes sur le volet international dans les rapports d'audit et d'inspection du CGEDD, et autres (Cour des Comptes, audits CIAP, etc.) portant sur ces opérateurs,
- · établir un questionnaire sur leur action internationale.

A titre indicatif, ce questionnaire portera sur les thèmes suivants:

- la politique internationale: quel contenu², qui la définit et existe-t-il un document la formalisant?
- l'organisation: moyens humains et financiers consacrés à l'action internationale; représentations éventuelles à l'étranger; présence éventuelle de personnalités étrangères dans les instances de gouvernance;
- le mode de prospection : en propre ou adossé à d'autres entreprises françaises, à des voyages ministériels ?
- · les principaux pays ou zones géographiques concernés ;
- le chiffre d'affaires à l'international : évolution au cours des trois dernières années en valeur, et en % du CA total, rentabilité de cette action ;
- les relations avec le MEDDTL sur les aspects internationaux : quels interlocuteurs ?
 Quels objectifs ?
- · les relations avec les autres administrations : mêmes questions ;
- · les principales difficultés rencontrées ;
- les attentes vis-à-vis du ministère et, en particulier, vis-à-vis du CGEDD.

Au-delà de l'envoi du questionnaire aux opérateurs, la mission rencontrera quelques opérateurs significatifs: les opérateurs les plus représentatifs pour chaque secteur ainsi que les opérateurs les plus axés sur l'international, actuellement ou potentiellement.

c) Services du MEDDTL (coopération institutionnelle)

3ème volet de la lettre de mission : « appuyer une coopération des services du MEDDTL avec quelques pays ciblés, soit par une approche sectorielle, soit par une approche globale(organisation du MEDDTL, politique de développement durable) »

pour l'avenir www.developpement-durable.gouv.fr

² En distinguant notamment actions de coopération et actions d'expertise ou de prestation de services.

Il s'agit, sous cette rubrique, de traiter de la coopération institutionnelle, qui fait pleinement partie d'une politique internationale volontariste dans les champs de compétence du MEDDTL.

Au cours de ces dernières années, de nombreux accords ont été signés avec des partenaires, dont la mise en œuvre s'avère inégale. Ce troisième volet doit permettre de dégager les priorités, géographiques et thématiques, en matière de coopération institutionnelle menée par l'État.

Il s'agira, principalement, de recenser les divers accords bilatéraux ou plurilatéraux signés, de faire une typologie des domaines qu'ils concernent et d'établir une liste des accords, sur lesquels le CGEDD pourra apporter son appui, en fonction des priorités définies par la DAEI. Une démarche similaire sera à mener à l'égard des groupes de travail constitués au plan bilatéral.

La mission s'attachera à :

- lister les accords bilatéraux signés (selon une typologie à déterminer) et faire le point de leur mise en œuvre;
- · lister les groupes de travail prévus au plan bilatéral et l'état de leur fonctionnement ;
- lister les accords régionaux ou plurilatéraux signés avec un nombre limité de pays et l'état de leur mise en œuvre, notamment outre-mer;
- · évaluer la position des partenaires ;
- apprécier la cohérence des accords signés avec les grands projets et actions menées par les grandes entreprises et les opérateurs publics.

Elle s'appuiera tout particulièrement sur la DAEI et les directions générales du ministère.

3. Méthode générale.

Afin de mener à bien les démarches sur ces trois volets, la mission rencontrera les services du ministère :

a) les directions générales (DGITM, DGAC, DGALN, DGEC, DGPR) et autres services (CGDD, DSCR) dans le but :

- d'identifier les services actifs à l'international (structures ad hoc, ou non);
- en lien avec le SPES, de localiser les entités chargées au sein du ministère de tutelle de chacun des opérateurs publics de l'État, et leur implication dans la politique internationale de ceux-ci;
- de faire le point sur les politiques sectorielles suivies à l'international, et les grands projets à l'étranger;
- d'évaluer les relations avec les grandes entreprises, les relations avec les PME, les principales difficultés rencontrées pour développer les exportations.

b) ainsi que la DAEI dans le but :

- d'identifier, par grandes zones géographiques et par pays, les politiques suivies à l'international et les grands projets;
- de prendre la mesure des relations de la DAEI avec les grandes entreprises, avec les PME, avec les opérateurs publics dans le champ du ministère ainsi que des principales difficultés rencontrées par ces entités pour développer leurs exportations;
- d'appréhender les relations de la DAEI avec les administrations hors MEDDTL: quelles administrations, et selon quelle procédure (automaticité, périodicité, et formalisation).

La mission prendra également contact avec le conseiller diplomatique de la ministre, qui joue un rôle important dans la conduite de la politique internationale du MEDDTL.

Présent pour rauenit www.developpement-durable.gouv.fr

c) Dans le cadre de ses travaux, la mission pourra, en outre, utilement :

- prendre contact avec le MAEE ainsi que les autres administrations concernées (DG Trésor, secrétariat d'État au commerce extérieur);
- interroger certaines ambassades (correspondants du MEDDTL dans les ambassades et MAEE), notamment sur les problèmes spécifiques rencontrés pour développer l'action internationale et les exportations des entreprises dans le champ du MEDDTL;
- se rapprocher du CGIET, et du CGAAER pour apprécier leurs actions de soutien à l'international ainsi que des organismes publics d'appui de l'action internationale d'autres administrations (ADETEF, GIP, etc.).

La mission sera conduite d'ici le 30 avril 2011.

Le Secrétaire général

Le Vice-Président

lean-François MONTEII S

Présent pour l'avenir www.dev.eloppement-durable.gow.fr

3. Liste des personnes rencontrées

Liste des personnes rencontrées, groupe opérateurs

Nom	Fonction et Organisme
Hervé DUPONT	DG EPA Plaine de France, président d'ADEFRANCE
Pierre ROUSSEL	Président de l'OlEau
Robin SEBILLE	DAEI
Jean-Marc CHNEIDER	SG /SPAS
Jean-Louis OLIVER	Académie de l'eau

Liste des personnes rencontrées, groupe entreprises

Nom	Fonction et Organisme
ADNET Véronique	Secrétaire Général / Renault Trucks
BOMER Jacqueline	Responsable manifestations à l'étranger / GIFAS
CHATELARD Marc	Vice President Product Marketing & Strategy / ALSTOM transports
DASSAULT Serge	Actionnaire / Dassault Aviation
DENEUVILLE Jean-Paul	Délégué Général / Fédération Nationale des Transports Routiers
ESPANNET Bernard	Secrétaire Général / GIFAS
FISZELSON Roger	Délégué Général / Fédération Nationale des Travaux Publics

Nom	Fonction et Organisme
FREDEFOND Benoît	Correspondant pôle Aerospace Valley / DIRECCTE Aquitaine
GRIOT Alain	Sous-Directeur de l'Innovation / CGDD DRI
MAMOU-MANI Guy	Président / SYNTEC numérique
MATHON Damien	Secrétaire Général / Syndicat des Énergies Renouvelables
MOURET Frédéric	Senior Vice President / Renault Trucks International
NIEF Pascal	Délégué Général / pôle Lyon Urban Truck & Bus
PASQUIER Michel	Adjoint au Sous-Directeur de l'Innovation / CGDD DRI

Nom	Fonction et Organisme
PIRON Vincent	Directeur Stratégie & Investissements / VINCI concessions
RAIMONDEAU Christian	Directeur Général / AORF
ROGER Bernard	Directeur des Achats / SNCF
ROUDIL Jean-Philippe	Délégué Général / Syndicat des Énergies Renouvelables
SENTAGNES Dominique	Président / L'Électrolyse SA
VINASSAC Éric	Directeur de la Production / AORF

ORTIOU Hélène NEPLAZ Aude BOILEAU Gilles	Chef de département, UBIFRANCE Chef de service Chef de service
BELTRAN Jacques DOMENACH Rachel	ALSTOM International Network
METZ Yves	Président du directoire d'Ingerop
DARTOUT Patrick-Yann	Délégué international Syntec Ingénierie

Liste des personnes rencontrées, réunions associant tous les groupes

Organisme	Nom et Fonction
CGDD	PAPPALARDO Michèle, commissaire générale DRON Dominique, commissaire générale TALIERE Sophie
CGDD - DDD	APIED Viviane, déléguée ministérielle aux normes LARRIEU Catherine, chef de la délégation au développement durable
CGDD - DRI	BREHIER Régine, Directeur PASQUIER Michel-Louis, adjoint au sous -directeur KAEPPELIN Louis, AST3
DGAC	GANDIL Patrick, directeur général DALLO Élisabeth, chargée de la mission de coopération internationale
DGAC/DTA/MCI	GIRAUD F, GELLINI E, LAMBDER P, ANDRIEU P, CATLIA B
DSCR	VALMAIN Joël, conseiller technique
Cabinet MEDDTL	AMAR Laurent, conseiller diplomatique
Cabinet du SET	PATERA Jessica
DGPR	METRICH-HEQUET Valérie, adjointe au directeur général

Organisme	Nom et Fonction
	MEGANCK Marie-Pierre
DGALN	MICHEL Jean-Marc, directeur général BOULNOIS Daniel, adjoint au directeur général GIBAUD Francine RIVAUD J-P DURRLEMAN Colas
DGEC	CHEVET Pierre-Franck, Directeur général ABADIE Pierre- Marie, directeur de l'énergie
DGITM	TAPADINHAS Laurent, chef du service de l'administration générale et de la stratégie
DAEI	COINTE Raymond, directeur
DG Trésor	GOSSET Thomas, chef de bureau Aide-Projet DUFAY Lætitia, adjointe au chef de bureau Crédit-export FONTENETTE-BELLOI Armelle, adjointe au chef de bureau Crédit-export
Adetef	RAIN François, secrétaire général BOUAGARD Marine
EGIS	SEGRETAIN Philippe, ancien président
CGAAER	VILLERS Sophie, présidente de section RIOU Yves, IGPEF
MAEE	THIEBAUT Philippe, directeur des biens publics mondiaux GAVE François, sous-directeur
FEI	BUHLER, Pierre, directeur général par intérim DREANIC Alan
IGF	LAJOUMARD Danièle, Inspectrice générale des finances
AFD	GENEVEY Rémi, directeur exécutif en charge de la stratégie GROSCLAUDE Jean-Yves, directeur des opérations

4. Mandats internationaux détenus en 2010 par des membres du CGEDD

(mandats hors fonctions liées à des cours d'eau ou ouvrages frontaliers)

Organismes	Fonction occupée (Pdt, membre etc.)
Comité interministériel de pilotage de l'accord de coopération entre la France et la Chine sur le développement urbain durable	Président
Comité intergouvernemental pour le Système mondial d'observation des océans	Président
Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA)	Administrateur suppléant
Office international de l'eau	Président
«Board of auditors» de l'ONU en liaison avec la Cour des Comptes	«external auditor»
Expert consultant auprès de l'Organisation Mondiale de la Santé	
Expert pour l'assistance technique au bénéfice des pays tiers Commission Européenne, DG1b	
Expert, auprès de la Commission Européenne, DGXII, pour l'évaluation des propositions de programmes de recherche dans le cadre des PCRDT	
CMDD (commission méditerranéenne du DD) Convention de Barcelone/PNUE (Athènes)	Représentant officiel de la France
CEN/TC250 - Eurocodes	Président
Comité Permanent de la Construction (Bruxelles) (et GT du Conseil Européen sur le nouveau règlement «Produits de construction»)	Chef de la délégation française
Groupe de travail franco-russe «Construction et Services urbains»	Co-président français

Organismes	Fonction occupée (Pdt, membre etc.)
Partenariat Afrique/UE (initiative en décembre 2007 issu du Traité de Lisbonne)	Coprésident JEG 6 Climat (avec Maroc) (il y a 8 Joint Expert Groups)
Comité national pour la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO	Président
Convention alpine	Présidente de la Plate-forme réseau écologique
Convention alpine	Membre du groupe transport urbain et président de la délégation française
Association Mondiale de la Route – AIPCR Comité Technique B.3 = Mobilité Urbaine	Président
Comité de pilotage d'une étude sur les politiques foncières agricoles en Europe	Membre
S/groupe mobilité durable – groupe transport de la convention Alpine	Président
Groupe de travail international sur le tourisme durable –PNUE	Président
Commission Européenne - Groupe des Correspondants Nationaux des Eurocodes (ENC)	Représentant français
Commission de Normalisation n° 13 de l'AFNOR (eCall)	Président
Comité CE réglementation INSPIRE	Représente la France
Comité stratégique ISO/TC211	Représente la France
Normalisation CEN 323 GT 5	Président
Commission de vérification de la Sécurité (CVS) de l'ASECNA	Membre

5. Le dispositif de soutien au commerce extérieur

5.1. Le plan d'actions pour l'export

CONSEIL DES MINISTRES DU 15 JUIN 2011

COMMUNICATION

PREMIER BILAN ET PERSPECTIVES DU PLAN D'ACTIONS POUR L'EXPORT

Le secrétaire d'Etat auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce extérieur, a dressé un premier bilan du plan d'actions pour l'export lancé le 10 février 2011 et a présenté ses perspectives.

La France promeut une politique commerciale de l'Union européenne plus efficace et l'établissement de conditions de concurrence loyales et équilibrées au niveau international. Le projet de texte européen sur la réciprocité dans l'accès aux marchés publics, qui sera présenté en septembre, devrait prendre en compte les idées françaises, et constituer un instrument opérationnel pour ouvrir de nouveaux marchés aux entreprises françaises. Par ailleurs, les négociations des accords de libre-échange avancent, en particulier avec le Canada, l'Inde et Singapour.

S'agissant des grands contrats, la mobilisation de l'Etat a permis aux entreprises françaises de remporter pour 21 Mds€ de marchés en 2010, soit une progression de 40% sur un an. Afin de faire face à une concurrence toujours plus forte, notamment des entreprises des pays émergents, le nouveau régime de soutien d'exception aux grands contrats stratégiques a été mis en œuvre dès le 1er mars 2011. Il prévoit un accompagnement institutionnel renforcé de la part de l'ensemble des services de l'Etat et des mécanismes de financement innovant pour les entreprises.

Il faut enfin mieux accompagner les petites et moyennes entreprises à l'export. Un guichet unique export est expérimenté en Auvergne et en Rhône-Alpes et sera généralisé d'ici fin 2011. L'agence Ubifrance franchira une nouvelle étape en s'engageant sur un taux minimum de création de courants d'affaires pour les entreprises qu'elle accompagne à l'export. Douze grands groupes parmi les premiers exportateurs français se sont engagés à associer plus systématiquement leurs soustraitants aux contrats qu'ils remportent à l'export. En outre, Ubifrance, Oseo et Coface vont regrouper leurs financements à l'export dans une offre unique à partir de septembre.

Enfin, une réflexion a été engagée sur l'extension du dispositif du volontariat international en entreprise aux jeunes issus des filières de formations professionnelles et techniques.

5.2. Les instruments de soutien au commerce extérieur

5.2.1. Le Fonds d'études et d'aide au secteur privé (Fasep-études)

Ce fonds subventionne, sous forme d'aide ou d'avance remboursable (montant maximum 750.000 €), des actions destinées à apporter une assistance technique ou une coopération institutionnelle à des administrations étrangères ou à réaliser des études de faisabilité (transports urbains, station de traitement d'eau, ...) en recherchant un effet de levier en faveur des entreprises françaises sous la forme de contrats de vente de biens ou de services.

L'enveloppe moyenne annuelle est de 20 M€. Depuis sa création, environ 400 prestations ont été réalisées par près de 230 sociétés françaises différentes avec des financements du Fasep de plus de 170 M€. Un comité de gestion interministériel se tient deux fois par trimestre. Les secteurs des transports (ferrés et urbains), de l'eau et de l'environnement sont prédominants et représentent plus des trois quarts des dossiers de la procédure.

5.2.2. La Réserve pays émergents (RPE)

Il s'agit de prêts bonifiés aux États étrangers à revenus intermédiaires présentant un fort potentiel de développement et à des pays à faible revenu ayant accès aux marchés de capitaux internationaux, pour soutenir des projets réalisés par des entreprises françaises. La RPE permet ainsi à des entreprises de s 'implanter dans le pays concerné ou de s'aligner sur la concurrence étrangère. L'enveloppe annuelle moyenne est de d'environ 400 M€ (150 M€ en crédits de paiement). La RPE est octroyée par un comité interministériel présidé par la DG Trésor.

5.2.3. L'assurance crédit

L'assurance crédit permet aux exportateurs de se couvrir de divers risques (politiques, commercial, de fabrication, de crédit) auxquels ils sont exposés lors de la passation de contrats à l'étranger, en procurant aux prêteurs une garantie de remboursements des crédits en cas de défaillance des débiteurs. Les garanties sont instruites par la Coface pour le compte de l'État ainsi que par les administrations concernées et sont présentées en commissions des garanties pour décision, sous la présidence de la DG Trésor. Le MEDDTL est sollicité au titre de la garantie BTP-risque de fabrication. L'encours total de risque total garanti par la Coface est de 51 MM€. Les projets sont concentrés pour plus de 50 % sur une demi-douzaine de grands pays émergents(Brésil, Russie, Afrique du Sud, Inde, Émirats, Maroc...).

5.2.4. L'assurance prospection

Celle-ci couvre le risque d'échec ou de succès insuffisant pour amortir les dépenses engagées afin de prospecter les marchés étrangers. L'entreprise bénéficiaire doit réaliser un CA inférieur ou égal à 500 M€. Le principe est que, pendant la période de garantie, l'entreprise reçoit une indemnité tenant compte des dépenses engagées, puis, pendant la période d'amortissement, l'entreprise reverse un pourcentage des recettes réalisées dans la zone prévue au contrat, à concurrence de l'indemnité reçue. Fin 2009, 6500 entreprises bénéficiaient de la procédure.

Les crédits de paiement 2009 sur cette ligne se sont élevés à 53 M€.

A noter que l'État a également mis en place un crédit d'impôt pour dépense de prospection (13 M€ en 2009).

Il existe enfin d'autres dispositifs mis en œuvre par Ubifrance (actions labellisées, Sidex, opérations collectives sur salons, VIE,) ou OSEO (prêts pour l'export).

6. Bilan global des soutiens publics (FASEP, RPE)

Part sectorielle des	régions du monde dans	l'attribution des FASEP	et RPE (nombre) cf. graphique 1	
i ait occionene aco	, icalonio da monde danc		CLIN E MONIDICI CI, GIADINGGE I	

	Transports		ВТР		E	EAU		Energies renouvelables	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	
Afrique	0%	0%	0%	0%	0%	17%	38%	0%	
Am latine	10%	43%	0%	0%	20%	0%	13%	13%	
Asie	20%	14%	38%	50%	53%	50%	25%	13%	
Europe Est	30%	21%	13%	17%	20%	17%	0%	37%	
Maghreb	20%	0%	25%	17%	0%	17%	13%	37%	
Moyen Orient	20%	21%	25%	17%	7%	0%	13%	0%	

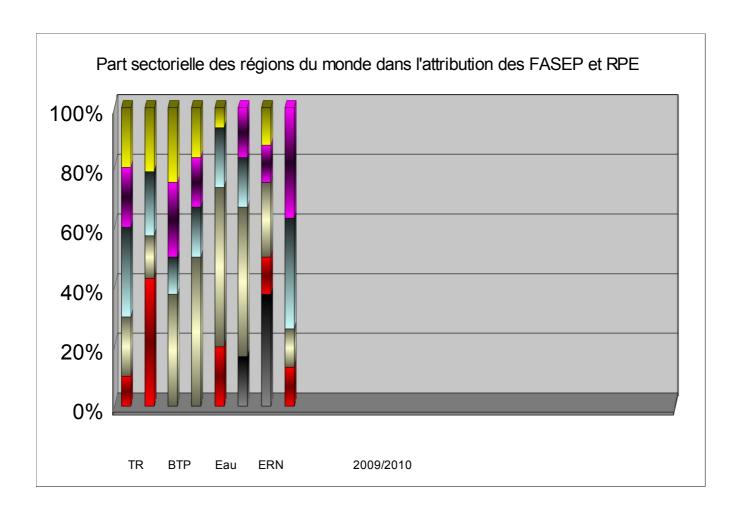
	2009	2010
Afrique	7%	4%
Am latine	12%	23%
Asie	37%	31%
Europe Est	17%	19%
Maghreb	12%	8%
Moyen Orient	15%	15%

Répartition géographique – cf. graphique 2

	2009	2010
Transports	24%	41%
BTP	20%	18%
EAU	37%	18%
Energies durables	20%	24%

Répartition par secteurs

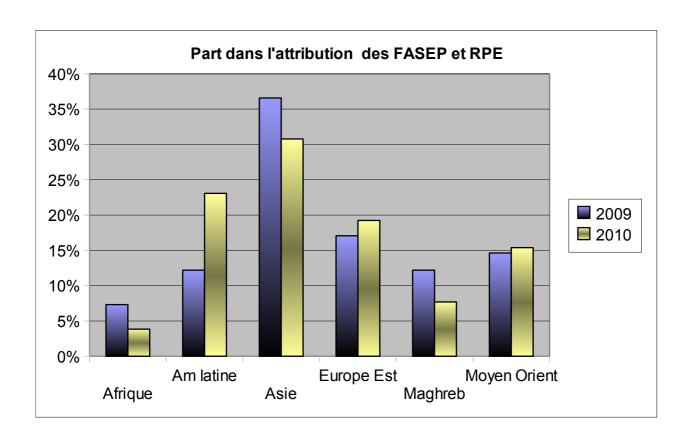
source DAEI



Graphique 1



source DAEI



Graphique 2

source DAEI

7. Le rôle pivot de la DAEI pour l'action internationale du MEDDTL

7.1. Compétences de la DAEI (Arrêté du 9 juillet 2008)

Arrêté du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

(extraits)

Article 1

Outre le Conseil général de l'environnement et du développement durable, qui peut siéger en formation d'autorité environnementale, et l'inspection générale des affaires maritimes, l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire comprend :

- . le secrétariat général ;
- . le Commissariat général au développement durable ;
- . la direction générale de l'énergie et du climat ;
- . la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer ;
- . la direction générale de l'aviation civile ;
- . la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature ;
- . la direction générale de la prévention des risques ;
- . la délégation à la sécurité et à la circulation routières.

Article 2

Le secrétariat général, outre le cabinet, comprend :

- . la direction des affaires européennes et internationales ;
- . la direction des affaires juridiques ;
- . la direction de la communication ;
- . la direction des ressources humaines ;
- . le service du pilotage et de l'évolution des services ;
- . le service des politiques support et des systèmes d'information ;
- . le service des affaires financières ;
- . le service de défense, de sécurité et d'intelligence économique.

Article 2.2

La direction des affaires européennes et internationales comprend :

- . la sous-direction du changement climatique et du développement durable ;
- . la sous-direction de la régulation européenne ;

- . la sous-direction des échanges internationaux ;
- . la mission internationale de l'urbanisme et du logement.

Article 2.2.1

La sous-direction du changement climatique et du développement durable est chargée, dans les domaines de compétence du ministère, de la coordination et du suivi des questions communautaires et multilatérales relatives au changement climatique, à la maîtrise de l'énergie, à la biodiversité, aux milieux et aux affaires globales. Elle contribue à l'élaboration de la stratégie à l'international du ministère et notamment au renforcement de la prise en compte du développement durable dans les activités internationales et européennes. Elle est chargée de la coordination du suivi du volet international de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Elle comprend:

- . le bureau « changement climatique et maîtrise de l'énergie » ;
- . le bureau « biodiversité et milieux » ;
- . le bureau « affaires globales ».

Article 2.2.2

La sous-direction de la régulation européenne est chargée, dans les domaines de compétence du ministère, du suivi et de la coordination de l'ensemble des questions communautaires, à l'exception de celles traitées par la sous-direction du changement climatique et du développement durable. Elle assure le suivi des questions bilatérales et multilatérales liées. Elle veille à la cohérence de l'action européenne du ministère et, en appui à la direction des affaires juridiques, au suivi des engagements européens du ministère. Elle est chargée de la coordination interne au ministère, des relations avec les institutions européennes et notamment avec la Commission européenne et le Parlement européen. Elle contribue à la prise en compte des évolutions du contexte européen dans l'élaboration de la stratégie du ministère. En appui à la direction des ressources humaines, elle est chargée de la formation et de l'information sur les questions européennes et internationales.

Elle est constituée, outre des chargés de mission géographiques chargés de la coordination et de la gestion des relations bilatérales avec les pays de l'Union européenne, l'Islande, la Norvège et la Suisse :

- . du bureau « industries de réseau » ;
- . du bureau « environnement et risques » ;
- . du bureau « marché intérieur et financements communautaires ».

Article 2.2.3

La sous-direction des échanges internationaux est chargée de l'animation et de la coordination de l'ensemble des relations bilatérales hors Union européenne, Islande, Norvège et Suisse, des jumelages ainsi que des relations avec les banques de développement. Elle est également chargée d'animer les relations avec les entreprises des secteurs de compétence du ministère, notamment le soutien à l'exportation, dans le cadre de leur développement international.

Elle assure la gestion du personnel exerçant à l'international et contribue à l'élaboration de la stratégie du ministère. En appui au service du pilotage et de l'évolution des services, elle est chargée de la coordination et du suivi de l'activité internationale des établissements publics sous tutelle du ministère, dont les établissements d'enseignement.

Elle est composée :

- . de cellules géographiques ;
- . du bureau « suivi du personnel à l'international » ;
- . du bureau « soutien à l'exportation ».

Article 2.2.4

La mission internationale de l'urbanisme et du logement est chargée de l'animation, la coordination et l'évaluation des actions internationales dans le domaine de l'urbanisme et du logement.

La mission est mise à disposition de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature en tant que de besoin.

7.2. L'action de la DAEI en matière de soutien des entreprises à l'export

Les relations de la DAEI avec les principaux acteurs concernés s'articulent de la manière suivante.

Avec le MEFI, les relations sont nombreuses, principalement avec la DG Trésor.

En outre, la DAEI et cette direction ont établi une convention concernant notamment la présence d'agents du ministère dans les services économiques des ambassades. En 2010, 22 agents du ministère sont ainsi en poste dans des services économiques sélectionnés pour leur importance stratégique, gérés par la DAEI et la DGAC, pour assurer la promotion et la défense des intérêts économiques et de l'image de la France dans les domaines de compétence du Ministère. C'est la DG Trésor qui anime ce réseau dont il n'y a cependant ni compte rendu, ni bilan d'activité global.

Au sein du Ministère, la DAEI fonctionne avec des correspondants au sein de trois Directions générales principalement (DGALN, DGITM, DGPR) et du CGDD. La relation s'avère plus distendue avec la DGAC, considérée comme autonome et en mesure d'assurer le volet international avec ses moyens propres, ainsi qu'avec le CGEDD.

Par ailleurs, les relations sont plus ou moins étroites avec Ubifrance (un sous-directeur est membre de son Conseil d'administration), avec l'Adetef (le directeur est membre du Conseil d'administration) et la Coface.

La DAEI entretient aussi normalement des contacts avec des organismes comme l'ADEME, au titre de son action internationale, le CAS, l'Office international de l'eau, I-Trans, des organisateurs de salon comme Reed Exposition (salons Pollutec et Batimat), ou l'association Pexe (association pour la promotion et le développement des eco-entreprises de France).

Du côté des entreprises, les contacts se font avec la FNTP, la FFB, l'Afex, et le Medef...Tous ces contacts sont plutôt informels, non structurés, et s'établissent à l'occasion de manifestations spécifiques, séminaires, voyages, réceptions, ou de dossiers particuliers.

8. La normalisation

Un cas particulier de démarche européenne : la délégation, par la Commission, des spécifications techniques

Lorsque la Commission décide d'une action, elle l'asseoit sur un certain nombre de règles techniques qu'elle rend d'usage obligatoire pour les États membres via un règlement ou une directive.

Parfois, les normes déjà approuvées (ISO, CEN, ETSI, IEEE, IETF, ...) correspondent exactement à l'objet que la Commission entend réglementer. Mais une telle situation est rare, pour ne pas dire exceptionnelle, et le cas général est que la Commission doit élaborer un certain nombre de spécifications nouvelles, de degré varié de technicité.

Comme la Commission est dépourvue des experts nécessaires, elle se repose en général sur des bureaux techniques, qui vont rédiger les spécifications en soustraitance de la Commission.

Il convient de mentionner la faiblesse de la représentation française à ce stade. La plupart du temps, le cabinet sera néerlandais, belge, britannique, sans aucune représentation française ; le document qui sert de base à la négociation avec les États membres risque ainsi d'être, dès l'origine, défavorable aux intérêts français. Il faut alors remonter la pente, ce qui s'avère particulièrement difficile.

Les interlocuteurs rencontrés des administrations centrales sont particulièrement conscients de cet état de fait, ayant eu à devoir "redresser" des textes à des stades tardifs, et donc avec une difficulté importante.

Lorsque, à titre alternatif, la Commission réunit des experts au sein de "task forces" dédiées à la rédaction de ces spécifications, la situation pourrait être un peu plus favorable, mais ne l'est pas en réalité. Ces «task forces» sont considérées par les directions générales comme :

- ayant trop peu de français,
- et avec des experts français pouvant faire preuve d'un certain «angélisme» dans les débats par rapport à leurs collègues.

9. Questionnaire sur les activités à l'international des opérateurs du MEDDTI

Ce questionnaire vise à réaliser un état des lieux de votre activité à l'international sur la période récente, à connaître vos souhaits et vos attentes en la matière.

1. Identification

- nom de l'organisme
- nom fonction et coordonnées de(s) personnes ressources,

2. Effectifs et moyens dédiés à l'international

- existence d'une structure spécifique,
- effectifs.
- chiffre d'affaires,

3. Éléments de stratégies à l'international de votre organisme

- contrat d'objectif
- PV de conseils d'administrations,
- discours, et rapports,
- comités stratégiques,

4. Politiques à l'international

- pourquoi allez-vous à l'international ?
- quelles sont vos priorités dans ce domaine ?
- répondez-vous principalement à des sollicitations externes ?

5. Liste des actions à l'international

- par nature : échanges, coopérations, jumelages, ventes de prestations...
- par pays ou zone géographique,

6. Projets et souhaits

 qu'avez-vous en projet et que souhaiteriez-vous faire à l'international dans les années qui viennent?

7. Vos attentes vis-à-vis du ministère

- orientations stratégiques,
- missions d'appui,
- comités stratégiques,
- informations,
- contacts.
- réseaux

10. Réponses des opérateurs- tableaux de synthèse

N°	Identifications (coordonnées personnes ressources)	Stratégie (effectifs, chiffres d'affaires, contrats d'objectifs)	Listes actions à l'international (par nature, par pays)	Projets et souhaits	Vos attentes vis-à-vis du Ministère					
Direc	rection de rattachement : DGALN									
1	Agence de l'eau Adour-Garonne									
2	Agence de l'eau Artois-Picardie									
3	Agence de l'eau Loire-Bretagne									
4	Agence de l'eau Rhin-Meuse									
5	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse									
6	Agence de l'eau Seine-Normandie									
7	Agence des 50 pas géométriques de la Guadeloupe									
8	Agence des 50 pas géométriques de la Martinique									
9	Agence des aires marines protégées AAMP									
10	Agence foncière et technique de la Région Parisienne AFTRP	champ d'activités circonscrit à l'Ile de France ; pas d'effectifs, ni de CA		internationaux de maîtrise d'œuvre	Attente d'orientations du ministère vis-à-vis d'Adéfrance					

N°	Identifications (coordonnées personnes ressources)	Stratégie (effectifs, chiffres d'affaires, contrats d'objectifs)	Listes actions à l'international (par nature, par pays)	Projets et souhaits	Vos attentes vis-à-vis du Ministère
11	Agence nationale de l'habitat – ANAH	pas de structure spécifique pas de contrat d'objectif sur l'international	par nature : échange sur les pratiques par pays : en fonction des sollicitations externes Chine, USA, Japon, Arabie Saoudite		
12	Caisse garantie du logement locatif social CGLLS				
13	Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort construction ANPEEC				
14	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres				
15	Domaine national de Chambord				
16	EPA de Bordeaux-Euratlantique	pas de structure spécifique	quelques pistes de travail: adhésion au GIE Adéfrance, séminaire internat avec IBM sur villes «intelligentes», visites op.		
17	EPA de la Défense Seine Arche- EPADESA	pas de structure spécifique 2 temps partiels Budget 2011: 775 K€	promouvoir le quartier d'affaires et le grand Paris à l'international, relations institutions, diffuser le savoir-faire en matière d'urbanisme	collaboration avec AFII (agence	
18	EPA de la Plaine de France-	au travers du GIE Adéfrance ; 1 ETP pour Adéfrance localisé à l'EPA	ouverture au monde de l'EPA et de ses collaborat. Promotion du territoire de la Plaine de France actions avec l'ingénierie française via Adéfrance	ventes de prestations : missions d'expertises	appui financier aux missions exploratoires d'Adéfrance appui auprès des ministères (MAE, MINEFI), valorisation expérience française en matière d'aménagement

N°	Identifications (coordonnées personnes ressources)	Stratégie (effectifs, chiffres d'affaires, contrats d'objectifs)	Listes actions à l'international (par nature, par pays)	Projets et souhaits	Vos attentes vis-à-vis du Ministère
19	EPA de la Plaine du Var	pas de structure spécifique 17 personnes 4M€	échanges, coopérations, jumelages, ventes de prestations Chine, Hong- Kong, USA, Allemagne, Russie	renforcement de la présence de l'EPA coopération avec l'AFII	souhaite bénéficier des réseaux internationaux du ministère, plus particulièrement avec des grandes organisations publiques et privées
20	EPA de la ville nouvelle Marne-la- Vallée EPAMARNE				
21	EPA de la ville nouvelle de Sénart	pas de structure spécifique		coopérations ponctuelles bonnes pour motivation des personnels impliqués et sont ponctuellement souhaitables	définition d'orientations stratégiques
22	EPA de Saint-Etienne EPASE				
23	EPA du Mantois Seine Aval EPAMSA				
24	EPA du secteur IV de Marne-la- Vallée EPA France				
25	EPA en Guyane EPAG	aucune activité à l'international	RAS	RAS	RAS
26	EPA Euroméditerranée EPAEM	direction du développement en charge de l'accompagnement des investisseurs français et étrangers : 7 ETP réseaux médit: 120K€	1	détection implantation entreprises étrangères, salons professionnels, outils de communication, adhésion à des clusters locaux	d'accompagnement des
27	EPA Nord-Isère				
28	EPA Orly-Rungis-Seine Amont	territoire non concerné	l'EPA-ORSA n'a aucune action à l'international		

N°	Identifications (coordonnées personnes ressources)	Stratégie (effectifs, chiffres d'affaires, contrats d'objectifs)	Listes actions à l'international (par nature, par pays)	Projets et souhaits	Vos attentes vis-à-vis du Ministère
29	Établissement public de Paris-Saclay				
30	Établissement public foncier d'Ouest-Rhônes-Alpes EPORA				
31	Établissement public foncier de Bretagne				
32	Établissement public foncier d'Ile-de- France				
33	Établissement public foncier de la Vendée				
34	Établissement public foncier de Languedoc-Roussillon				
35	Établissement public foncier de Lorraine				
36	Établissement public foncier de Normandie				
37	Établissement public foncier de Poitou-Charentes				
38	Établissement public foncier de Provence-Alpes-Côte-d'Azur				
39	Établissement public foncier des Hauts-de-Seine				
40	Établissement public foncier des Yvelines				
41	Établissement public foncier du Nord-Pas-de-Calais				

N°	Identifications (coordonnées personnes ressources)	Stratégie (effectifs, chiffres d'affaires, contrats d'objectifs)	Listes actions à l'international (par nature, par pays)	Projets et souhaits	Vos attentes vis-à-vis du Ministère
42	Établissement public foncier du Val- d'Oise				
43	Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux EPARECA				
44	Muséum national d'histoire naturelle	délégation aux relations Européennes et internationales rattachée à la DG 3ETP+1 gestionnaire ; budget:35K€ 350 ordres de mission délivrées 1er tri 2011	développer la coopération institutionnelle, partenariats, accords	faire connaître et aider à préserver la diversité naturelle, culturelle de la	ventes de prestation, inventaires, politique internationale en cours de révision, les attentes vis-à-vis du
45	Office national de la chasse et de la faune sauvage ONCFS				
46	Office national de l'eau et des milieux aquatiques ONEMA				
47	Office national des forêts ONF	gestionnaire des forêts publiques françaises et des espaces naturels		ONF Énergie bois Projets européens	
48	Parc amazonien de Guyane				
49	Parc national de la Guadeloupe				
50	Parc national de la Réunion				
51	Parc national de la Vanoise				
52	Parc national de Port-Cros				
53	Parc national des Cévennes				
54	Parc national des Écrins				
55	Parc national des Pyrénées				

N°	Identifications (coordonnées personnes ressources)	Stratégie (effectifs, chiffres d'affaires, contrats d'objectifs)	Listes actions à l'international (par nature, par pays)	Projets et souhaits	Vos attentes vis-à-vis du Ministère
56	Parc national du Mercantour	pas de structure spécifique	cf la stratégie des PN et de PNF à l'international du 15 mai 2009,	coopération transfrontalière: échanges d'expérience, jumelages, animation sur les plans culturels, environnementales et économiques.	
57	Parcs nationaux de France PNF				
Direc	etion de rattachement : CGDD/SG				
1	Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux IFSTTAR	stratégies et coordonne les activités E et I. 12 ETP budget 600K€/an, CA:	LCPC+INRETS; les 2 contrats quadriennaux en cours restent en vigueur ex: réaliser un démonstrateur de route de 5me génération, contribuer à l'excellence	(Mexique, Vietnam, Haïti, Syrie), leaders scientifiques et stratégiques avec associations internationales, réseaux thématiques des instituts de recherche priorité zone Europe: recherche et développement	d'élaboration : - suite du 7ème PCRD après 2014, défin CSC - cibler les pays prioritaires : Brésil, Inde, Chine,
2	Institut Géographique National IGN	direction déléguée pour les activités internationales et européennes de l'IGN ; IGN FI France international, filiale de l'IGN qui intervient à tout niveau dans le montage et la réalisation de projet, 2ETP, CA sans objet	l'information géographique» dont normalisation		coordination à l'inter national des opér., par l'élaboration d'une vision stratégique de long terme dans

N°	Identifications (coordonnées personnes ressources)	Stratégie (effectifs, chiffres d'affaires, contrats d'objectifs)	Listes actions à l'international (par nature, par pays)	Projets et souhaits	Vos attentes vis-à-vis du Ministère
3	Météo France	Interne : 10 ETP au dépt des affaires internationales DG ; filiale Météo-France internationale MFI: 35 ETP ; CA 7M€	contrat d'objectif et de performance en discussion 2012/2016, contexte cadre mondial pour les services climatiques, ciel unique européen	coopérations scientifiques (espace	
4	École nationale des Ponts & Chaussées École des Ponts ParisTech				
5	École nationale des travaux publics de l'Etat ENTPE				
Direct	ion de rattachement : DGITM				
1	Agence financement des infrastructures de transport de France - AFITF				
2	Caisse nationale des autoroutes				
3	Chambre nationale de la batellerie artisanale				
4	École nationale supérieure Maritime ENSM				
5	Établissement national des invalides de la Marine ENIM	pas de relations internationales			
6	Établissement public de sécurité ferroviaire EPSF	pilotage et suivi de l'activité de l'agence ferroviaire européenne	60 j. experts pour missions expertise à l'étranger 4ETP suivi de l'agence ferroviaire européenne, Et 50 j. experts		

N°	Identifications (coordonnées personnes ressources)	Stratégie (effectifs, chiffres d'affaires, contrats d'objectifs)	Listes actions à l'international (par nature, par pays)	Projets et souhaits	Vos attentes vis-à-vis du Ministère				
7	Grand port maritime de Bordeaux								
8	Grand port maritime de Dunkerque								
9	Grand port maritime de la Rochelle								
10	Grand port maritime de Marseille								
11	Grand port maritime de Nantes Saint- Nazaire								
12	Grand port maritime de Rouen								
13	Grand port maritime du Havre								
14	Régie autonome des transports parisiens RATP								
15	RFF Réseau Ferré de France	projets internationaux – pôle développement et investissements - 2 ETP CA:90K€ création en cours	renforcer la notoriété de RF comme référent dans la gestion de l'infrastructure ferroviaire valoriser savoir-faire français, répondre aux demandes d'expertises étrangères, trouver une complémentarité avec les autres acteurs français présents à l'international	étrangères, congrès, salons ; coopération: accords bilatéraux ou tripartites, ventes de prestation formations et conseils, veille active sur les demandes	activités menées par les différents acteurs français à l'international, des offres françaises sur projets				
16	Société nationale des chemins de fer français SNCF								
17	Voies navigables de France VNF								
Direc	tion de rattachement : DGPR	Direction de rattachement : DGPR							

N°	Identifications (coordonnées personnes ressources)	Stratégie (effectifs, chiffres d'affaires, contrats d'objectifs)	Listes actions à l'international (par nature, par pays)	Projets et souhaits	Vos attentes vis-à-vis du Ministère
1	Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement, du travail ANSES	affaires européennes et	préparation («ex» AFSSA+AFSSET) développement à l'international axe prioritaire pour l'agence, définition en cours Stratégie Europe et international dans le cadre d'un GT:	coopérations et assistances, accords	avec les autres opérateurs publics sous tutelle du MEDDTL - financement d'actions sur thématiques, zones jugées prioritaire par le MEEDTL
2	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs ANDRA	Direction Internationale 9 ETP + 3 DO CA : 0,7 M€	Développer échanges Europe et International, offres d'expertise	Activités scientiques et techniques nécessitant par nature niveau international	
Direc	etion de rattachement : DGAC				
1	Aéroport de Bâle-Mulhouse	Aéroport binational, qui n'a pas de vocation à international	N'a pas d'instructions ni de projets à l'international pour les années à venir Aéroport trop petit pour une telle ambition		
2	Ecole nationale de l'aviation civile ENAC				
Direc	etion de rattachement : DGEC				
1	Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives CEA	60 ETP dont 12 conseillers inter. Nucléaires chercheurs impliqués dans collaborations Int tous laboratoires concernés CEA au service de l'Etat dans les domaines	signé 8/03/ 2011 stratégie proactive à l'international, en cohérence avec les	coopérations structurelles autour des infrastructures de recherches, comme la sécurité nucléaire dans le monde	menées au niveau national à destination de l'international -

N°	Identifications (coordonnées personnes ressources)	Stratégie (effectifs, chiffres d'affaires, contrats d'objectifs)	Listes actions à l'international (par nature, par pays)	Projets et souhaits	Vos attentes vis-à-vis du Ministère
2	IFP Energies Nouvelles IFPEN	direction des relations internationales 6,5 ETP CA non applicable	stratégiques à l'international: valoriser le résultat des recherches,	structurants en R&D dans le domaine des NTE, et des transports propres, affiner la stratégie à l'égard des BRIC, contribuer au rayonnement	•
Direc	tion de rattachement : Mixtes				
1	ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	26,5 ETP (experts fonctions support encadrement) + 11 ETP experts budget d'intervention: 3,5M€/an CA	code envirt participation élaboration politiques énergie niv UE et international- coop bilatérales- échanges comité exécutif valide plan d'action pour veille et benchmark DOE EPA avc USA, feuilles de route		de moyen et long terme, renforcement échanges d'informations, diffusion des calendriers ministériels, réceptions délégations étrangères, coordination AFD, renforcement
2	Institut de radioprotection et de sureté nucléaire IRSN	direction des affaires internationales DAI 30 ETP+ 19 ETP pour prestations clients ext CA 2010 : 4M€ Suivi international par CA	avancer Progrès de la sûreté, la radioprot., et la sécurité nucléaire, assurés au niveau mondial, décr 22/02/02 activités de recherche, de	nucléaires et de la science: Japon, Russie, USA, Inde, Chine coopérations structurelles autour des infrastructures de recherches, comme la sécurité nucléaire dans le monde	pour assurer suivi des accords de coopérations, contacts réguliers avec le ministère pour assurer

N°	Identifications (coordonnées personnes ressources)	Stratégie (effectifs, chiffres d'affaires, contrats d'objectifs)	Listes actions à l'international (par nature, par pays)	Projets et souhaits	Vos attentes vis-à-vis du Ministère
3	Bureau de recherches géologiques Et minières BRGM DGPR/DGEC/DGALN	10,4M€ en 2010 (21M€ en 2009)	2009/2012 Dévt actions internationales et création ENAD, veille sur les appels d'offre, démarches proactives Décret		ministère et les Opérateurs (ADEME), missions d'appui dans certains pays, comités
4	Centre Scientifique et Technique Du bâtiment CSTB DGALN/CGDD	direction générale : 5ETP, 1 Chine+ 1 corr/ DG Budget propre de 500K€, pas de CA spé. Direction R et D a une action internationale en matière	2011/2013 composante de ses activités respectives: recherche, expertise, technologie des produits de	scientifiques utiles à la const durable, rôle d'appui aux pol publics, technol construc (essai, certification, évaluation) échanges, coopérations,	développements: Chine, Europe, Méditerranée, Brésil ; attentes: contacts, réseaux, intelligence économique, aide à la diffusion des résultats réseaux et contacts: attentes prioritaires
5	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer IFREMER DGITM/CGDD/DGALN				
6	Institut national de l'environnement industriel et des risques INERIS	Partenariat recherche: direction	contrat d'objectifs 2010/2015 en cours développer la reconnaissance internationale et S'appuyer sur des partenariats forts	organismes étrangers. Promouvoir les résultats des travaux de recherche. Promotion des référentiels de	géographiques, mutualisation des EPIC Pour certaines zones: Chine, Maghreb développement des partenariats de recherche et des prestations, création d'une filiale

N	Identifications (coordonnées personnes ressources)	Stratégie (effectifs, chiffres d'affaires, contrats d'objectifs)	Listes actions à l'international (par nature, par pays)	Projets et souhaits	Vos attentes vis-à-vis du Ministère
,	Société du Grand Paris DGALN/DGITM/CGDD				

SERVICES A COMPETENCE NATIONALE ET SERVICES TECHNIQUES

1		nationale adjoint au directeur+ 1corresp/départt 12 ETP (10% de la prod) - CA: 1 775 K€ 42%ETP impl	développement des échanges d'expériences et à la promotion des techniques françaises à l'étranger» groupes de travail, missions d'expertise enrichir les productions et	L'activité internationale du CERTU est répartie sur l'ensemble des activités techniques (cf COM) participation à des projets européens, GT et ré- seaux I., communication, évènements, accueil délégations étrangères, coopérations bilatérales, élaboration doc en langues étrangères, comités scientifiques	de la stratégie inte du MEDDTL, dévt de la politique de traduction des productions, conventions avec DAEI, AFD, collectivités, développer la connaissance des compétence du ministère dans
2	Centre d'étude technique Ile-de- France CETE Ile de France	Service technique	échanges, coopérations, jumelages, ventes de prestations missions d'expertise ponctuelles Maroc, Tunisie, Espagne, Brésil	développer les possibilités de benchmarking international	appui dans la recherche de partenariat pour améliorer les pratiques
3	Centre d'étude technique de l'Ouest CETE Ouest	Service technique	échanges, coopérations, jumelages, ventes de prestations Algérie, Afrique francophone, Europe de l'Est		mission d'appui avec le soutien des STC
4	Centre d'étude technique du CETE Sud-Ouest	Service technique		développement des applications satellitaires, les transports intelligents	

N°	Identifications (coordonnées personnes ressources)	Stratégie (effectifs, chiffres d'affaires, contrats d'objectifs)	Listes actions à l'international (par nature, par pays)	Projets et souhaits	Vos attentes vis-à-vis du Ministère	
5	Centre d'Études des Tunnels CETU	Service technique à compétence nationale une trentaine d'ingénieurs interviennent ds les différentes activités	Objectifs 2006: apporter un soutien à la profession et au positionnement du savoir-faire fres à l'international, échanges connaissances et informations, recherches, recommandations	associations internationales: AIPCR (présidence CETU 2000 à 2007), AITES (assn intern tunnels espaces souterrains), normalisation, missions assistances techniques, conférences, formations	consolider la présence française au sein AITES et niv international, projets de recherche/doctrine européenne, soutien du ministère recherché dans ces domaines	
7			validation en comité de direction du programma prévisionnel annuel des congrès et groupes de travail	- partager les connaissances - faire connaitre et diffuser les travaux du SETRA dans les instances internationales, les diffuser	politique min. à l'international,	
8	Service national d'ingénierie aéroportuaire SNIA	Service technique à compétence nationale pour: DGAC et MINDEF	Douchanbé au Tadjikistan, accord		ministère à l'international. Meilleure connaissance de l'action internationale du RST et de ses objectifs - contacts pour le	
9	Service technique de l'aviation civile STAC	Service technique aviation civile prestataire et conseil des instances européennes.		développement de l'activité recherche à l'international	pas d'attente du ministère	

N° Identifications		Stratégie	Listes actions à l'international	Projets et souhaits	Vos attentes vis-à-vis du	
	(coordonnées personnes ressources)	(effectifs, chiffres d'affaires, contrats d'objectifs)	(par nature, par pays)		Ministère	

ASSOCIATIONS

1	Architectes français à l'export AFEX		savoir-faire avec Ubifrance, veille	souhait création d'une antenne AFEX en Chine, Vietnam, Moyen Orient, Russie, et pays de l'Est-Brésil fin 2011	les actions en France et à
2	Ateliers internationaux de maîtrise d'œuvre urbaine	Association: 3 ETP	ventes de prestations Afrique de	travailler davantage avec l'Afrique anglophone accroître l'utilité des ateliers par une participation plus intégrée des bailleurs du dévelop. Urbain renforcement de position par le faire-valoir	coordination entre le ministère et les opérateurs
3	Fédération des bâtisseurs de solidarité pour l'habitat PACT	PAI, PACT ARIM international crée	partenariats sur projets pilotes	relancer les programmes de coopération au Maghreb, Amérique latine évaluer et capitaliser le projet de micro-crédit habitat en Afrique	
4	QUALITEL	Association pôle international : 1ETP	d'échange technique et commerciale, certifier en tant qu'opérateur direct	consolider les actions en cours, et développer plus de partenariats internationaux, faciliter les échanges et la mise en relation des entreprises françaises, promouvoir canaux institutionnels	contacts et mises en réseaux, divulgation d'informations sur les

N°	Identifications (coordonnées personnes ressources)	Stratégie (effectifs, chiffres d'affaires, contrats d'objectifs)	Listes actions à l'international (par nature, par pays)	Projets et souhaits	Vos attentes vis-à-vis du Ministère
5	Séminaire Robert Auzelle	` '		1	
6	Office International de l'Eau - OIEau	ETP+experts des agences de l'eau	Convention d'objectifs avec la DEB atteinte du bon état écologique en 2015 bases de données informatiques et doc, recherche et formation		Des orientations stratégiques (réelles et suivies) seraient les bienvenues.

GIP/GIE

1	Adéfrance	GIE Adéfrance ; 1 ETP 2010:	contrat d'objectif, PV de CA:	assistance à la maîtrise d'ouvrage	appui auprès des ministères (MAE,
		168K€ ; 2011: 350K€	valorisation de l'expérience française	urbaine et territoriale, dans le	MINEFI), des Acteurs
			en matière de d'aménagement urbain	domaine du dt urbain logistique et	internationaux (BEI, BID, WB,
			et territorial	économique	UE) Financement missions d
				-	'appui.

AUTRES

	CNES Centre	National	d'Études	EPIC 9 ETP, chiffre d'affaire NC	missions spatiales	our s	ervir la	missions en coopérat	ions, échanges	OT sur cycle de	l'eau et	orages
	Spatiales				communauté scientif	ique, i	missions	de données échanges	de personnels,	dans les tropique	e, nivea	ux des
					observation de la ter	re, scie	ences de	développement	d'applications.	océans, champs m	agnétiqu	ies, cyc.
					l'univers pas de	répons	es aux	Zones: USA, Japon	, Inde, Chine,	végétation, état	des	vagues,
					sollicitations externes			Russie, Brésil		méthane, atmosphe	ériques, i	météo et
										composition atmos	phère	

11. Coup de projecteur sur l'action internationale de certains opérateurs

La mission a jugé utile de rapporter la totalité, ou la majeure partie, des réponses au questionnaire figurant en annexe 9 de quelques opérateurs significatifs.

Le choix s'est ainsi porté sur cinq opérateurs représentatifs des grands secteurs dans le champ de compétences du MEDDTL : ANDRA, ADEME, IFSTTAR, MNHN, OIEau.

11.1. ANDRA - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

11.1.1. Les actions à l'international

- direction internationale 7 ingénieurs seniors et 2 assistant(e)s, ainsi que mobilisation des effectifs des autres directions de l'Agence pour la réalisation des projets à l'international (3 ETPT affectés dans les directions opérationnelles pour l'action internationale)
- chiffre d'affaires : en 2010, 1er exercice plein, 0.7M€
- contrat d'objectif: Deux objectifs fixés par le contrat Etat Andra 2009-2012 : développer les échanges en Europe et à l'international et développer une offre d'expertise à l'international, la France ayant une position de leader en matière de gestion des déchets radioactifs et étant citée régulièrement comme référence,
- Priorités: Faire connaître, participer à l'effort de travaux des instances internationales et positionner l'Agence sur les marchés. Les produits privilégiés concernent la très forte expertise et expérience de l'Andra pour tous les déchets dits de faible et moyenne activité et à vie courte, y compris les déchets de types médicaux ou de la recherche. Les grandes cibles se répartissent en plusieurs catégories:
 - les pays disposant d'électronucléaire mais pas de politique mature de gestion des déchets (pays de l'Est par exemple)
 - les pays primo-accédants à l'énergie nucléaire (pays du Golfe Arabo-Persique par exemple)
 - les pays disposant d'autres formes de déchets radioactifs, comme par exemple les résidus de l'exploitation pétrolière
 - les grands pays du nucléaire pour des prestations à très haute valeur ajoutée (Japon, Belgique, Royaume-Uni par exemple)

Action proactive de positionnement sur des marchés en émergence, mais ce sont souvent des investissements sur la décennie (Pologne par exemple).

- Par nature : échanges, coopérations, jumelages, ventes de prestations...
 - Échanges: 29 accords avec des pays tiers, dont la plupart des pays européens, le Canada, l'Inde, le Japon
 - Coopérations : essentiellement à travers les instances internationales et leurs comités et groupes spécialisés dans la gestion des déchets radioactifs (AIEA et AEN), ainsi que la Commission Européenne,

11.1.2. Projets et souhaits

- pouvoir intervenir dans les pays ayant des déchets de l'activité pétrolière ou de l'extraction minière et les aider à développer leurs solutions de gestion des déchets radioactifs (Golfe Arabo-persique en priorité)
- positionner l'Andra sur les très grands marchés stratégiques d'avenir, Inde, Chine et Russie
- intervenir en soutien dans les pays confrontés à la guestion des déchets radioactifs mais besoin d'une impulsion forte pour pouvoir y pénétrer : par exemple, pour les pays d'Amérique du Sud, un soutien officiel donne un avantage concurrentiel pour y pénétrer. Le problème est que nous n'avons jamais de réponse (et donc pas de répondant) à nos sollicitations auprès des instances chargées de favoriser, aider, soutenir ou stimuler l'exportation française.

11.1.3. Attentes vis-à-vis du ministère

L'attente principale serait l'organisation de missions officielles avec les acteurs français, pour les positionner sur le marché de la gestion des déchets radioactifs, comme le pratiquent les allemands ou encore les suédois dans nos domaines.

Un projet auquel nous réfléchissons serait celui de la mise en place d'un club des professionnels de la gestion des déchets radioactifs en France, avec l'objectif de coordonner et stimuler nos entreprises et les emmener conquérir le marché extérieur.

Enfin, disposer d'informations fiables sur les possibilités de financement ou de soutien de projets à l'export, et d'un dispositif fiable qui ait du répondant.

11.2. ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

Direction de l'action Internationale,: 26,5 ETPT + 11 ETPT d'experts

Budget d'intervention de 3,5M€/an

Prestations sur ressources externes : 1,1M€ en 2010, mobilisant une expertise évaluée

à 9,8 ETPT

L'action internationale de l'ADEME : l'article R131-3 du code de l'environnement. Les priorités retenues par la feuille de route 2011:

- A. Renforcement de l'expertise de l'ADEME.
- B. Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques énergie, environnement et recherche au niveau européen et international.
- C. Contribution, hors UE aux initiatives de coopérations bilatérales (Méditerranée, Afrique, grands émergents) de la France.
- D. Créer un environnement favorable à la réalisation de démonstrateurs à l'international, en favorisant notamment la mobilisation des membres du Club ADEME International autour des AMI de l'ADEME.
- E. Appuyer la création d'une filiale de l'ADEME, en identifiant des produits et des projets dont la réalisation et la diffusion pourraient entrer dans son champ d'activité. Il s'agira en particulier de développer de nouveaux services aux entreprises, où l'ADEME apporte une valeur ajoutée notable.

11.2.1. Les actions à l'international

- A. Renforcement de l'expertise : structuration de la démarche de comparaisons internationales (benchmark) 115 références de tels travaux ont été recensées depuis 2007.
- B. Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques énergie, environnement, climat et recherche au niveau de l'Union européenne et international.

C. Échanges

- rencontres bilatérales sur certificats d'économie d'énergie (Pologne), les réseaux de chaleur et de froid (Danemark), l'éco-innovation (Norvège),
- en partenariat avec le «Department of Energy» des Etats-Unis, un séminaire sur feuilles de route technologiques «efficacité énergétique dans les bâtiments» et «énergies renouvelables».
- avec la NEDO dans le cadre des rencontres qui se sont déroulées au Japon pour le 20ème anniversaire de la NEDO et poursuite des discussions en vue de la réalisation de démonstrateurs en commun.
 - D. Contribution aux travaux d'instances internationales UNFCC, CEENU, PNUE, AIE, ISO/CEI, CEN/CENELEC, l'Institut de l'Energie et de l'Environnement des pays Francophones (IEPF ...).

Participation à l'initiative du G8 sur le partenariat international, sur l'efficacité énergétique (IPEEC), en assurant la vice présidence du comité exécutif et en coordonnant l'initiative portée par la France sur les indicateurs d'efficacité énergétique (IPEEI).

- E. Contribution aux initiatives bilatérales hors UE (Méditerranée, Afrique et grands émergents) :
- L'ADEME a poursuivi ou renouvelé des accords de coopération avec 5 agences homologues.
- Un nouvel accord cadre de coopération de 3 ans a été signé avec l'AFD,
- Dans le cadre l'initiative française pour l'accès universel aux énergies propres en Afrique et autres pays vulnérables au changement climatique, l'ADEME a contribué au Livre Blanc qui propose des pistes d'actions à l'horizon 2030.
- Dans les pays méditerranéens, à l'initiative de l'ADEME et de l'agence homologue marocaine l'ADEREE, l'association MEDENER a défini un plan d'action à deux ans, contribuant à la mise en œuvre du plan solaire méditerranéen.
- En Chine, l'ADEME a poursuivi sa contribution à la mise en œuvre de l'accord sur le «développement urbain durable».
- En Inde, la coopération sur l'efficacité énergétique s'est vue renforcée par le renouvellement de l'assistance technique au Bureau d'Efficacité Energétique (BEE) pour deux années complémentaires.
- En Russie, l'ADEME a été impliquée dans le processus de création du centre franco-russe pour l'efficacité énergétique.
- F. Soutien à la diffusion des éco-technologies et du savoir-faire français
- Par l'intermédiaire du Club ADEME International : recentrage sur l'innovation et la performance environnementale et d'application d'une nouvelle charte.
- Le Club ADEME international a vu le nombre de ses membres croître de 15%, avec aujourd'hui plus de 130 entreprises, représentatives de l'innovation et du savoir faire des PME françaises en matière d'écotechnologies.
- Ces participations collectives et la mise en place de groupes de travail géographiques (Méditerranée, Chine) et thématiques (ENR, économie circulaire, financements communautaires) ont abouti au montage de 15 projets internationaux en matière de lutte contre les changements climatiques, qualité de l'air ou encore gestion des déchets. projet devrait permettre l'adaptation et la diffusion de la méthode aux Etats-Unis.
- l'accord avec Ubifrance a été poursuivi et le Club ADEME International a signé un partenariat avec le Club Cleantech de l'AFIC (Association Française des Investisseurs en Capital) afin de permettre aux PME innovantes françaises de trouver les moyens financiers pour leur développement international.

- Les outils de communication ont été réactualisés. Elaborées en partenariat avec le Ministère de l'écologie et du développement durable et UBIFRANCE, ces brochures ont pour objectif de promouvoir à l'international les savoir-faire français publics et privés en matière d'écotechnologies. En 2010, 4 brochures ont été publiées sur les ENR, l'efficacité énergétique dans le bâtiment, la qualité de l'air et les sites et sols pollués.
- Actions réalisées sur contrats de recettes.

Toutes les actions menées sur contrats de recette sont financées dans le cadre de programmes communautaires directement orientés vers nos champs de compétences (programmes EIE, LIFE, ECO-INNOVATION, 7^{ème} PCRD, INTERREG). Ce sont des appels à propositions cofinancés par la Commission européenne à hauteur de 50 à 75% des coûts éligibles.

En 2011, 46 projets sont en cours d'exécution ou de solde dont la majeure partie, 90%, dans le domaine de l'efficacité énergétique ou les énergies renouvelables.

En tant qu'organisme mandaté du MEDDTL, l'ADEME est également engagé dans un jumelage institutionnel (financement à 100%) avec le Maroc, et son homologue l'ADEREE.

11.2.2. Les Projets et souhaits

- Renforcer encore la capacité d'expertise de l'ADEME, en la confrontant, en Europe et dans, les pays tiers à des situations différentes de celles qui prévalent sur le territoire national, et en capitalisant notamment sur l'identification des meilleures pratiques ou technologies.
- Faciliter l'émergence et la diffusion de technologies plus sobres (consommation d'énergie, de matières premières).
- Participer au développement de l'influence française au niveau communautaire et dans les négociations internationale sur l'énergie l'environnement et le Climat.
- Mieux répondre à l'attente des tutelles, mais aussi de nos partenaires internationaux notamment par le développement d'actions sur contrats de recettes, en s'appuyant sur une structure de type filiale.

11.2.3. Les attentes vis-à-vis du ministère

- L'ADEME souligne la qualité des relations qu'elle entretient régulièrement avec ses interlocuteurs notamment de la DAEI et de la DGEC.
- Propose que les orientations stratégiques privilégient les actions qui s'inscrivent plus dans des stratégies de moyen et long terme, facilitant la programmation et permettant de mieux évaluer les résultats.

Les échanges réciproques d'informations pourraient être encore renforcés notamment sur les calendriers ministériels et les réceptions de délégations étrangères. Des réunions plus fréquentes entre le Ministère et l'ensemble de ses établissements publics sous tutelle permettraient aussi de favoriser les synergies entre eux.

11.3. IFSTTAR - Institut des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux

L'IFSTTAR est doté d'une direction des affaires européennes et internationales (DAEI) localisée à Bron et à Paris. La DAEI est garante de la mise en œuvre de la stratégie et coordonne les activités européennes et internationales de l'IFSTTAR. Elle dispose d'un budget propre qui permet de soutenir certaines actions prioritaires définies pour l'essentiel lors de l'exercice annuel de programmation.

Selon les sujets, la DAEI se coordonne également avec le fonctionnaire de sécurité de défense.

La DAEI compte 12 personnes dont 1 directeur, 2 adjointes, 3 chefs de projet.

La DAEI est dotée d'un budget propre de l'ordre de 600 000 euros annuels. La DAEI ne réalise pas de chiffre d'affaires en propre.

L'IFSTTAR est très actif dans des projets européens, qui entraînent des recettes :

	2008	2008	2009	2009	2010	2010
	exLCPC	exINRETS	exLCPC	exINRETS	exLCPC	exINRETS
Projets européens	543 977	1 034 978	1 380 623	1 660 621	1 714 860	1 876 562

(Chiffres en euros)

L'IFSTTAR réalise également des prestations d'expertise à l'étranger, pour des clients français (dans le cas d'entreprises de BTP qui font appel à l'IFSTTAR sur des chantiers par exemple ou de l'ingénierie française en sécurité routière ou transports) ou pour des clients étrangers (cas de laboratoires étrangers qui commandent des prestations de formation par exemple ou des banques internationales). Le chiffre d'affaires correspondant est de l'ordre de 100 000 euros annuels.

Notons que l'IFSTTAR s'appuie sur deux filiales :

Dans sa stratégie de participation au PCRD, l'IFSTTAR fait appel à sa filiale «ERT», Europe Recherche Transport. De par son expertise administrative et contractuelle, cette dernière aide les chercheurs à mettre sur pied des projets européens et à y participer activement en leur permettant de se consacrer au fond scientifique des projets.

Dans sa stratégie de développement des expertises, l'IFSTTAR fait appel à sa filiale commune avec EGIS «LCPC Experts». Celle-ci analyse les besoins des clients de l'IFSTTAR et propose une offre intégrée, facturée au tarif commercial.

11.3.1. Politiques à l'international

La recherche se conçoit, se mène et s'évalue nécessairement à l'échelle internationale et les Traités de Lisbonne ont mis en exergue l'Espace Européen de la Recherche.

Les équipes de l'IFSTTAR sont naturellement comparées à leurs homologues en Europe et à l'international, par exemple pour la publication d'articles scientifiques dans les revues à comité de lecture ou les communications dans les congrès scientifiques. L'excellence de la recherche se mesure ainsi à l'échelle internationale. Compte tenu de la nature des missions, l'excellence de la pertinence est particulièrement importante.

La mobilité des chercheurs est également une réalité qui se joue à l'échelle européenne et internationale. L'IFSTTAR accueille ainsi des étudiants parmi lesquels de nombreux étudiants étrangers, qui contribuent à l'atteinte de ses objectifs de recherche. L'institut accueille aussi des chercheurs confirmés pour des séjours de durée variable, et place parfois ses propres chercheurs en position de mobilité à l'étranger : cela permet de confronter les points de vue et expérience. Il est donc nécessaire de développer les partenariats qui facilitent ces mobilités.

Par ailleurs, l'IFSTTAR se doit de développer des complémentarités entre équipes pour être reconnu comme leader au niveau mondial sur ses propres sujets d'excellence. Tel équipement disponible dans un laboratoire aux Etats-Unis peut ne pas être accessible en France, et si l'IFSTTAR en a ponctuellement besoin pour un travail de recherche, il est plus efficace de chercher à travailler en partenariat avec ce laboratoire américain que de chercher à acquérir ce matériel en France. Ce qui est vrai des équipements de recherche l'est également des domaines précis d'expertise.

En d'autres termes, cette européanisation et internationalisation permet une «spécialisation intelligente» des excellences de l'IFSTTAR.

Enfin, l'IFSTTAR a une taille critique au niveau européen qui lui confère un rôle d'influence légitime sur les politiques et orientations européennes dans ses domaines et partant internationales.

En conclusion et comme développé plus haut, le développement des activités européennes et internationales de l'IFSTTAR constitue l'un des éléments clés de la reconnaissance de son excellence scientifique, de sa notoriété, de la contribution à la politique française d'aide au développement et de l'appui aux entreprises à l'export et de l'appui aux politiques publiques dont nombre d'éléments techniques sont fondés sur des bases scientifiques harmonisées au plan européen ou mondial.

11.3.2. Actions à l'international

Ventes de prestations :

L'IFSTTAR réalise des ventes d'expertise à l'international. Citons en guise d'exemples :

- Mexique : formulation d'enrobés et formations techniques

- Vietnam: expertises pour EGIS/BCEOM

- Haïti: formations techniques

- Syrie : création d'un centre de recherche en transport

Associations internationales:

L'institut a un rôle de leader scientifique et stratégique sur ses sujets, notamment en Europe, et participe ainsi à de nombreuses instances et associations internationales.

Une triple logique de proximité géographique, d'effet de masse et d'influence au moindre coût conduit à différencier trois zones géographiques.

Europe:

Il s'agit de la première priorité pour l'IFSTTAR, à la fois pour construire l'Europe de la recherche (multilatéral) et développer des partenariats privilégies (bilatéral).

L'institut est ainsi partenaire de la quasi-totalité des instituts de recherche en génie civil ou en transports, par des échanges d'étudiants, la rédaction d'articles en commun et bien sûr par la participation à des projets du PCRD (50 projets pour le 7^{ème} PCRD par exemple).

Pays de l'OCDE:

Les niveaux de développement comparables conduisent les instituts des pays de l'OCDE à être confrontés à des problématiques qu'il est possible de rapprocher. Ces pays investissent en général de façon significative dans la recherche, ce qui conduit l'IFSTTAR à privilégier les instituts de ces pays. Citons parmi les pays avec lesquels les échanges sont étroits et fréquents : Australie, Etats-Unis, Canada/Québec, Japon, Corée du sud.

Reste du monde :

Les relations avec les instituts des autres pays se développent en fonction des opportunités (qualité du contact), des besoins (complémentarité pour les projets de l'IFSTTAR) et des disponibilités des équipes de recherche. Quelques cas méritent d'être détaillés :

- Le Brésil et l'Inde sont deux pays dotés d'universités de bon niveau, avec lesquelles les relations sont en cours de développement.
- L'IFSTTAR souhaite participer aux échanges mis en place dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée
- L'IFSTTAR aide les pays émergents à mettre en œuvre des politiques efficaces de sécurité routière : Maroc, Vietnam, Inde, Malaisie, Indonésie etc.

11.3.3. Attentes vis-à-vis du ministère

Il est nécessaire que le MEDDTL ou le MESR, voire le MINEFI, associe les organismes très en amont à la définition d'actions de coopération, et contribue alors à mobiliser et planifier en amont les moyens qui sont nécessaires.

Si le MEDDTL souhaite, par exemple, développer des échanges avec un PED sur des sujets relevant de l'IFSTTAR, il sera sans doute amené à faire appel à des experts de l'institut, mais ceux-ci sont a priori déjà mobilisés sur des projets scientifiques. Qui plus est, leur intervention comme experts fait normalement l'objet d'une prestation facturée au tarif expertise et entraîne des coûts annexes.

De par son rôle régalien, le MEDDTL peut avoir accès à des informations privilégiées qui peuvent avoir une certaine importance pour l'IFSTTAR et réciproquement, ce d'autant que de nombreux règlements ou standards européens ou internationaux font l'objet d'harmonisation des bases scientifiques où l'expertise de l'IFSTTAR a été requise.

De par son rôle régalien, le MEDDTL peut jouer un rôle de facilitateur pour l'IFSTTAR et ouvrir l'accès à des décideurs de niveau stratégique, parfois indispensables pour engager des coopérations internationales.

Le MEDDTL pourrait faciliter les échanges entre les organismes du RST sur les sujets européens et internationaux. Ces échanges ont lieu aujourd'hui et une implication du MEDDTL permettrait de dégager des synergies plus importantes.

En tout état de cause, l'IFSTTAR a, de son propre chef, souvent emmené avec lui des membres du RST dans des projets européens (CERTU, CETEs).

11.4. MNHN - Muséum national d'histoire naturelle

Une Délégation aux Relations Européennes et Internationales rattachée à la Direction générale des services est en charge des activités internationales

effectifs,

3 personnes + 1 gestionnaire

- chiffre d'affaires,

Budget de la délégation aux relations internationales: 35 000 €

Mais le budget consacré à l'international est largement supérieur

Par exemple au cours du premier trimestre 2011, il a été délivré 350 ordres de mission pour l'étranger

11.4.1. Éléments de stratégies à l'international

Les objectifs fixés par le contrat quadriennal avec l'Etat sont les suivants:

- Accroître l'attractivité internationale du Muséum et sa présence dans les réseaux européens et internationaux de son ressort.
- Développer la coopération institutionnelle internationale entre institutions naturalistes en contribuant à la politique environnementale internationale de la France.
- Identifier et valoriser les opportunités de partenariat avec les pays étrangers francophones de la zone de solidarité prioritaire (ZSP).
- Accroître la contribution du Muséum aux organisations, conventions et accords internationaux relatifs à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique.
- Améliorer l'attractivité internationale de l'enseignement (master et école doctorale).
- Offrir une visibilité nationale et une ouverture internationale aux collections.

Le conseil d'administration n'a pas abordé les questions internationales jusqu'à présent.

L'aspect international apparaît dans de nombreux discours du Président ou du Directeur général à l'occasion de réunions officielles, de conférences, symposium, etc.

Le MNHN a publié des centaines de rapports, notes et expertises,

Le Comité de Direction «Relations internationales» n'existe plus.

11.4.2. Liste des actions à l'international

Le MNHN coopère avec l'international dans chacune des cinq missions assignées par ses statuts: la conservation et l'enrichissement des collections, la recherche, la diffusion des connaissances, l'expertise, l'enseignement.

Les domaines concernés sont nombreux : Écologie, zoologie, botanique, anatomie, physiologie, agriculture, pêche, ethnosciences, chimie, anthropologie, minéralogie, géologie, préhistoire, muséologie, parcs zoologiques et botaniques, éducation du public, formation professionnelle, communication, diplomatie,

Il effectue des expertises pour le compte d'organisations internationales ou d'organisations publiques d'un grand nombre d'États.

Au cours de sa longue histoire, le Muséum est devenu une référence en matière d'inventaires de milieux naturels ou de faune et de flore sur l'ensemble de la planète,. Il apporte une contribution importante à la mise en œuvre par la France de directives européennes et d'accords internationaux relatifs à la protection de l'environnement tels que Natura 2000, la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), la CITES, Ramsar, Bonn,.... Des scientifiques du monde entier viennent étudier ces collections pour progresser dans leurs travaux de recherche.

De multiples coopérations sont développées à l'étranger par les chercheurs du Muséum, tant en matière de recherche que d'enseignement. Dans ce cadre, de nombreux étudiants étrangers sont formés par des scientifiques du Muséum soit à l'étranger dans leurs universités et sur le terrain (coopération institutionnelle/mise en place de modules d'enseignement), soit au Muséum dans le cadre de son Master ou de la préparation d'un doctorat. Le nombre de thèses en co-tutelle est en forte hausse depuis quelques années.

Le Muséum est membre du CETAF (Consortium of European Taxonomic Facilities) et il est présent dans de nombreux programmes européens financés par la Commission européenne. Il coordonne le réseau d'excellence européen EDIT (Towards a European Distributed Institute of Taxonomy) qui porte sur le domaine de la systématique (recherche, formation à la recherche, bases de données, ...).

Il s'implique activement dans l'aide française au développement des pays de la zone géographique dite « Zone de Solidarité Prioritaire » pour une protection de la biodiversité et un développement durable et il coopère à ce titre avec le Ministère des Affaires Etrangères. Il est également actif dans le cadre de grands programmes mondiaux tels que GBIF (Global Biodiversity Information Facility – Système mondial d'information sur la biodiversité.), l'African Plant Initiative et la Latin American Plants Initiative (développement de bases de données internationales d'images et d'informations sur les plantes d'Afrique et d'Amérique latine), etc.. Il contribue ainsi largement, sur plusieurs fronts, à la mise en œuvre de la stratégie nationale française pour la biodiversité.

En matière d'enseignement, le Muséum était jusqu'à fin 2007 coordonnateur d'un projet de coopération entre l'Union Européenne et l'Asie dans le cadre du programme ASIA-LINK et il participe depuis 2004 au réseau d'enseignement Erasmus Mundus dans le cadre de la spécialité « Quaternaire et Préhistoire » de son Master. La Commission européenne vient de renouveler son soutien à ce Master européen. Le Muséum bénéficie ainsi de bourses européennes pour des étudiants et des universitaires de pays tiers souhaitant prendre part à cette formation. L'enseignement dispensé l'est partiellement en anglais pour cette raison. Il faut également signaler que l'une des spécialités du Master du Muséum est une chaire UNESCO pour le développement durable.

De nombreux étudiants étrangers sont accueillis en master et en thèse au Muséum et retournent ensuite dans leurs pays où ils deviennent des partenaires du Muséum. Ils sont recrutés au Muséum sur dossier.

De nombreuses expositions du MNHN circulent dans d'autres Musées du monde.

Le Muséum abrite le pôle biodiversité de l'Agence européenne de l'environnement.

De façon générale, les chercheurs du Muséum effectuent leurs recherches ou entretiennent des coopérations de recherche dans pratiquement toutes les régions du monde.

11.4.3. Attentes vis-à-vis du ministère

Les coopérations avec le Ministère de l'environnement sont très satisfaisantes. La seule attente supplémentaire est d'ordre financier afin de pouvoir répondre à toutes les sollicitations du Ministère : orientations stratégiques, missions d'appui, comités stratégiques, informations, contacts, réseaux.

11.5. OlEau - Office international de l'eau

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, créée en 1991.

L'OlEau développe ses activités au service de la bonne gestion de l'eau en France et à l'international, en privilégiant l'appui institutionnel, la formation des hommes, la diffusion et le partage des connaissances.

Implanté à Paris, Sophia-Antipolis, Limoges et la Souterraine (Creuse), l'OlEau a, pour les trois quarts, une activité de formation en France par le biais du centre national de formation aux métiers de l'eau : 6000 professionnels formés par an.

L'office exerce, par ailleurs, une activité internationale dont le chiffre d'affaires en 2010 est de 3,5 M€.

Dans ce cadre, l'OlEau apporte des appuis institutionnels aux autorités des Pays qui le souhaitent pour améliorer partout la bonne gouvernance de l'eau :

- il assure le secrétariat du réseau international des Organismes de Bassin (RIOB avec 188 organismes-membres et observateurs dans le monde entier, acteur reconnu des grandes institutions internationales),
- il joue un rôle important dans la préparation du 6ème Forum Mondial de l'eau en mars 2012 à Marseille, en coordonnant le processus régional européen,
- il a contribué à 21 jumelages institutionnels pour aider les pays d'Europe Centrale et Orientale, ainsi qu'en Méditerranée, à se rapprocher des principes de la gestion de l'eau de l'Union Européenne,
- il apporte un appui technique aux nombreux organismes de Bassin ainsi qu'aux organisations chargées de l'eau potable et de l'assainissement en Europe Orientale, Afrique, Asie, Amériques Latine et Méditerranée.

L'OlEau dispose de conventions d'objectifs avec la DEB (DGALN) et l'ONEMA. Dans ce cadre, il développe des outils de connaissances et de veille documentaire.

Les attentes vis-à-vis du ministère :

L'OIEau dispose des réseaux et des contacts et les anime (RIB,

SEMIDE...). Il en va de même du savoir-faire.

Il agit comme ensemblier et est chargé de présenter les offres françaises en réponse aux différents appels d'offre.

Des orientations stratégiques (réelles et suivies) seraient les bienvenues.

12. Accords de jumelages et de coopération institutionnelle

12.1. Accords de jumelage (en cours au 15 septembre 2011)

Pays bénéficiaire	Domaine	Intitulé	Budget (M€)	Durée (mois)	Consortium	Organisme mandaté	Signature contrat
Bosnie- Herzégovine	Transport	Assistance to the Ministry of Communications and Transport of Bosnia and Herzegovina (MoCT) concerning implementation of projects under the instrument for Pre-Accession Assistance (IPA) Regulation	0,7	21	France	ISTED puis Adetef	14/10/2010
Maroc	Transport	Appui au renforcement de la sécurité routière 1,3 France - Autriche, Suède		ISTED puis Adetef	10/11/2010		
Turquie	Environnement	Mining Waste Management	1,3	24	France - Italie	BRGM	
Kosovo	Transport	Support for Kosovo's Participation in the European Common Aviation Area	1	24	France	ISTED puis Adetef	
Serbie	Transport	Harmonization with the Acquis Communautaire in the Field of Transport – Phase II	1,5	24	France – Lituanie	Adetef	27/10/2010
Ukraine	Environnement	Strengthening the institutional capacity of the ministry of housing and municipal economy of Ukraine to streamline the water services management at municipal level	0,95	18	France	OIEau	03/03/2011
Turquie	Environnement	Capacity building on water quality monitoring	2	24	Pays-Bas - France, Espagne	OIEau	
Maroc	Energie	Appui à la mise en place de l'agence de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité energétique (ADEREE)	1,3	21	France - Allemagne	ADEME	
Tunisie	Transport	Renforcement des capacités institutionnelles de la Direction Générale de la Planification et des Etudes « DGPE » pour le pilotage et le suivi du secteur du Transport	1	24	France - Allemagne	Adetef	

Pays bénéficiaire	Domaine	Intitulé	Budget (M€)	Durée (mois)	Consortium	Organisme mandaté	Signature contrat
Kosovo	Environnement	Institutional support to the Ministry of Environment and Spatial Planning (MESP)	1,8	24	Italie - France	Adetef	
Turquie	Transport	Improved maritime education & training in Turkey 1,3 24 Italie - France Lituanie		Italie - France - Lituanie	FEI		
Turquie	Environnement	Capacity Building to implement the Flood Directive	1,8	24	France - Roumanie	OIEau	
Turquie	Environnement	Alignment in bathing water monitoring	1,5	24	France - Italie	OIEau	
Tunisie	Environnement	Appui institutionnel en matière de gestion et de contrôle des substances chimiques (REACH)	0,95	24	Autriche - France, Suède	Adetef	
Tunisie	Environnement	Appui institutionnel au Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement et ses structures sous tutelle dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable	1,2	24	France - Pays- Bas, Finlande	Adetef	
Tunisie	Environnement	Appui à l'administration tunisienne pour le développement de l'éco-construction	1,2	24	France - Portugal, Allemagne	Adetef	
Monténégro	Construction	Achieving highest safety and technical quality of construction	0,7	18	Autriche - France	AFNOR	
Croatie	Environnement	Capacity building for implementation Directive on pollution caused by certain dangerous substances discharged into the aquatic environment and the Water Framework Directive	0,74	12	France - Autriche	OIEau	
Ukraine	Energie	Improvement of national legislation in the area of energy efficiency and renewable energy, and its adaptation to EU legislative requirements	1,25	22	Allemagne - France	Adetef	

12.2. Accords de coopération institutionnelle par zones, hors champ de l'aviation civile (juillet 2011)

PAYS	DATE	ОВЈЕТ	NATURE ET SIGNATAIRE	SUIVI	DEGRE D'ACTIVITE	COMMENTAIRES ET PROCHAINES ACTIONS PREVUES
			A	FRIQUE		
AFRIQUE DU SUD	28/02/08	Transports	Accord intergouvernemental	MEDDTL	Reconductible tous les 2 ans	En vigueur, D. Benadon coordinatrice France
ANGOLA	16/11/99	Transports	Protocole d'intention. Ministre (J.C. Gayssot)	DGAC	Valable pour deux ans, prorogeable par périodes successives de même durée.	Néant depuis plus de 4 ans
EGYPTE	23/12/08	Environnement	Protocole d'entente en matière de coopération dans le domaine de la protection de l'environnement. Ministre (D. Bussereau)		Cinq ans puis automatiquement reconduit pour cinq ans	Mission en déc 2009, collaboration avec l'agence RMC
MAROC	11/12/06	Transport-LGV	Accord de coopération technique	Equipe SNCF	En cours, FASEP	Cet accord n'a pas été mis en œuvre lui-même, mais forte implication française dans le projet (FASEP exceptionnel, RPE, financement AfD)
MAROC	11/02/11	Habitat, urbanisme, aménagement durable	Projet d'accord entre MEDDTL/Ministère Habitat	DAEI	Accord prévu sur 3 ans	En cours de finalisation

PAYS	DATE	OBJET	NATURE ET SIGNATAIRE	SUIVI	DEGRE D'ACTIVITE	COMMENTAIRES ET PROCHAINES ACTIONS PREVUES
MAROC	25/07/03	Énergie	Protocole de coopération franco-marocain sur l'énergie			Travaux nombreux avec le CGDD
MAROC	25/07/03	Culture	Convention de partenariat pour coopération culturelle, scientifique et technique (Premier ministre, Raffarin)			Convention cadre intergouvernementale. Mise en œuvre d'une coopération annuelle avec des crédits logistiques du SCAC de Rabat, rencontre annuelle des deux ministères en charge de l'équipement et des transports
TUNISIE	23/04/09	Énergie : nucléaire	Accord de coopération pour le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire			En activité, mais plutôt du ressort autre ministère aujourd'hui
TUNISIE	23/04/09	Transport	Accord-cadre de coopération et de partenariat			Pas vraiment actif aujourd'hui, actions mobilisées dans les suites de visite ministérielle de mars 2011. Sans doute à annuler pour repartir avec un prochain gouvernement
			MOY	EN-ORIEN	Τ	·
IRAN	26/02/96	Transports	Accord concernant les transports routiers internationaux de marchandises – ministre (Bernard Pons)		En vigueur	Néant depuis plus de 4 ans

PAYS	DATE	ОВЈЕТ	NATURE ET SIGNATAIRE	SUIVI	DEGRE D'ACTIVITE	COMMENTAIRES ET PROCHAINES ACTIONS PREVUES
ISRAEL	2005	Transports	Échanges de lettres			Activité a un peu fléchi, mais initialement a donné lieu à la réalisation d'un jumelage européen sur les transports urbains. En attente visite délégation israélienne en France
ISRAEL	2008	Environnement			CGEDD	Un représentant CGEDD coordonnateur
JORDANIE	2008	Énergie	Accord de coopération PM			
E. A. U.	2008	Transports				Objectif: lobbying pour introduire des standards français et européens dans les réflexions sur un réseau futur ferroviaire. Absence de clarification et de répondant des structures des EAU, toujours en attente d'une invitation du responsable en France.
SYRIE	02/11/09	Transports	Déclaration d'intention commune. Ministre (D. Bussereau)	avec INRETS		Actif, sous réserve des événements politiques
SYRIE	02/11/09	Sécurité routière et logique des corridors	Accord bilatéral de coopération		En vigueur ?	
			ASIE	PACIFIQU	E	
AUSTRALIE	04/01/82	Maritime	Convention de délimitation maritime	DGITM		
AUSTRALIE	24/10/88		Accord de coopération scientifique et technique		En vigueur	

PAYS	DATE	ОВЈЕТ	NATURE ET SIGNATAIRE	SUIVI	DEGRE D'ACTIVITE	COMMENTAIRES ET PROCHAINES ACTIONS PREVUES
CHINE	20/11/95	Routes	Arrangement administratif ministre (B. Pons)	DGITM	En vigueur	
CHINE	10/04/96	Transport maritime	Accord - ministre (B. Pons)	DGITM	En vigueur	
CHINE	27/01/04	Environnement	Déclaration conjointe franco-chinoise			
CHINE	09/10/04	Ferroviaire	Nouvel accord de coopération METLTM/MOR	DAEI/DGIT M	En vigueur (pour 5 ans, renouvelable une fois)	
CHINE	21/04/05	Ferroviaire (formation)	Accord sur le programme de formation de 60 cadres chinois du domaine ferroviaire (F. Goulard, SE transports-mer, vice- ministre chemins de fer)	DAEI/DGIT	Prorogé jusqu'en 2010	1ère session: 6 juin / 7 juillet 05 2e session: 26 septembre/28 octobre 05 3e session: 21novembre/22 décembre05 4e session: 18 février/24 mars 06 5e session: 22 avril/10 juin 06 6e session: 18 septembre/31 octobre 06 7e session: 17 nov-22 déc 06 8e session: mars/27 avril 07 9e session: 14mai / 15 juin 07
CHINE	05/12/05	Routes	Accord de coopération dans le domaine routier (L. Bertrand, ministre délégué tourisme)	DAEI/DGIT M	Expire en décembre 2010	

PAYS	DATE	ОВЈЕТ	NATURE ET SIGNATAIRE	SUIVI	DEGRE D'ACTIVITE	COMMENTAIRES ET PROCHAINES ACTIONS PREVUES
CHINE	05/12/05	Sauvetage en mer	Accord de coopération dans les domaines du sauvetage en mer et de l'assistance maritime (SAR) (L. Bertrand, ministre délégué tourisme)	DGAC	En vigueur	
CHINE	27/05/06	Convention de partenariat	Convention de partenariat (D. Perben, JD Blanchet, Wan Gang, Zhou Jian)	DGUHC- ISTED- Université Tongi, collège architecture et urbanisme		
CHINE	07/09/06	Formation	Accord de coopération NDRC – AEFE (M. Dhenain)	DAEI/DGIT M/SNCF		
CHINE	26/10/06	Ferroviaire (formation)	Accord sur le renouvellement du programme de formation de cadres chinois du domaine ferroviaire (D. Perben)		Expire en 2010	3e session de formation "signalisation" 22 sep/17 oct 08,
CHINE	01/02/07	Énergie - transports	Accord-cadre sur la recherche et l'innovation dans l'énergie (Robien)			
CHINE	12/04/07	Développement urbain durable	Mémorandum of understanding CAUP et CSTB (M. Salat)			

PAYS	DATE	ОВЈЕТ	NATURE ET SIGNATAIRE	SUIVI	DEGRE D'ACTIVITE	COMMENTAIRES ET PROCHAINES ACTIONS PREVUES
CHINE	26/11/07	Développement urbain durable	Accord de coopération (signé par JL. Borloo et le ministre de la construction WANG Guangtao)	MEEDDM DAEI		Réunion de lancement de la mise en œuvre de l'accord le 9 janvier 07 COPIL franco-chinois installé le 1 février 2010 Prochain en 2011 en France Président du groupe français M. Yves COUSQUER suite à une lettre de mission du Ministre d'Etat
CHINE	26/11/07	Développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire	Accord d'application de l'accord de coopération nucléaire du 15 mai 1997 signé le 26 novembre 2007	MEEDDM DGEC	Groupe de travail sur l'aval du cycle auquel participe la DGEC, mené par le CEA	Participation DGEC à un GT nucléaire (dans le cadre de la coopération CEA) prévue en 2010.
CHINE	26/11/07	Changements climatiques	Déclaration conjointe Chine-France	MEEDDM DAEI		Signature à l'occasion de la visite du Président de la République Le groupe de travail de haut niveau présidé par la DAEI côté français et par la NDRC côté chinois sera installé le 3 septembre 2010
CHINE	29/12/09	Ressources en eau	Accord en matière de coopération dans le domaine de l'eau (signé par D. Bussereau et le ministre des ressources en eau, Chen Lei)	MEEDDM DAEI		L'élaboration du comité de pilotage est en cours d'élaboration. M. COINTE doit rencontrer le MWR le 2 ou 3 septembre.

PAYS	DATE	OBJET	NATURE ET SIGNATAIRE	SUIVI	DEGRE D'ACTIVITE	COMMENTAIRES ET PROCHAINES ACTIONS PREVUES
CHINE	30/04/10	Développement urbain durable	Signature d'une lettre d'intention relative à la coopération dans le domaine du développement urbain durable entre le MEEDDM et le gouvernement de la province du HUBEI pour renforcer cette déclinaison locale de l'accord DUD	MEEDDM DAEI		
COREE	16/11/06	Changement climatique – MDP	Lettre d'intention	MEEDDM		
COREE	06/12/04	Coopération énergétique	Arrangement administratif entre le ministère du commerce, de l'industrie et de l'énergie de Corée et le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie français.	DGEC	En vigueur	Comité de coopération énergie franco-coréen : Groupe de travail portant sur tous les secteurs énergie, présidé par les DG de l'énergie et ouvert aux entreprises. S'est réuni en 2005, 2006 et 2008. Côté français, la relance de ce groupe ne paraît pas souhaitable, notamment dans son volet nucléaire, la Corée étant désormais un concurrent majeur de l'offre française à l'échelle mondiale. La partie coréenne ne se montre pas non plus en demande d'une nouvelle réunion.
COREE	Juillet 2008	Conseil et recherche en design urbain	Arrangement administratif (MOU)	NSAD/mun icipalité de Séoul		Signé à l'occasion du Forum international de design

PAYS	DATE	OBJET	NATURE ET SIGNATAIRE	SUIVI	DEGRE D'ACTIVITE	COMMENTAIRES ET PROCHAINES ACTIONS PREVUES
INDE	20/06/00	Routes, sécurité routière	Arrangement administratif	DGITM/DS CR	En cours (5ans, renouvelable automatiquement)	4e réunion du groupe de travail « routes », 26 avril 05 à Delhi. Mise en œuvre d'échanges, d'expertise et de formation en 2005.
INDE	05/12/01	Développement urbain (eau, déchets)	Pas d'arrangement- décision (décision prise lors de la commission mixte économique en présence de M. Huwart, SE commerce extérieur). Échange de lettres	DAEI/DGIT IP	En cours	Session intermédiaire du groupe de travail franco-indien à Paris (juin 06)- 4e session (Delhi – février 07) Séminaire à Goa (février 07)
INDE	24/05/04	Ferroviaire	Accord de coopération SNCF / Indian Railways	DGITM/SN CF – Inde		Groupe urbain ferroviaire avec la participation des représentants du Ministère des Transports - DAEI
INDE	04/06/04	Routes / coopération scientifique et technique	Memorandum d'entente (3 ans, prorogeable) – signé LCPC et CSIR/Central Road Research Institute (Delhi)	LCPC	En cours	
INDE	25/04/05	Routes rurales	Déclaration d'intention (G. de Robien)	DGITM/DA EI		
INDE	Février 2006	Infrastructure urbaine	Mémorandum of understanding	DGITM		

PAYS	DATE	ОВЈЕТ	NATURE ET SIGNATAIRE	SUIVI	DEGRE D'ACTIVITE	COMMENTAIRES ET PROCHAINES ACTIONS PREVUES
INDE	21/07/06	Modernisation des services de météorologie de l'Inde	Arangement administratif (MOU)	Ministère des sciences de la terre indien et Météo France international		
INDE	21/03/07	Ferroviaire	Prolongation du Memorandum d'entente du 30 janvier 2004)	SNCF DGITM	Valable un an	
INDE	25/01/08	Réchauffement climatique	Déclaration conjointe	Inde/France		Déclaration signée à Delhi à l'occasion de la visite du Président Sarkozy
INDE	25/01/08	Coopération pour le développement - AFD	Accord	France - Inde		
INDE	14/05/08	Chemins de fer indiens et SNCF	Protocole d'accord	DAEI/SNC F/DGITM	Expire en 2011	
INDE	30/09/08	Nucléaire	Accord bilatéral de coopération nucléaire à des fins pacifiques.	France-Inde		Le GT énergie franco-indien sur l'énergie a été créé lors de la visite d'Etat du Président de la République en Inde en janvier 1998. Il rapporte à la commission mixte franco-indienne. 5 réunions du GT entre 1999 et 2005. Une réunion est prévue en 2010 (sur le volet nucléaire notamment).

PAYS	DATE	ОВЈЕТ	NATURE ET SIGNATAIRE	SUIVI	DEGRE D'ACTIVITE	COMMENTAIRES ET PROCHAINES ACTIONS PREVUES
INDONÉSIE	14/06/99	Énergie et ressources	Projet d'accord intergouvernemental relatif à la coopération entre le MEEDDM et le ministère indonésien de l'énergie et des ressources minérales.	DGEC /DGALN	En cours de négociation	GT préexistant à l'accord.s'est réuni pour la dernière fois en avril 2007 (3ème session).
INDONÉSIE		Maritime	Accord	DGITM	En cours de discussion DTMPL	
JAPON	05/06/91	Construction	Arrangement administratif	DGUHC	En vigueur	
JAPON	22/09/92	Routes, sécurité routière	Arrangement administratif directeur des routes pour le ministre par délégation	DGITM/DS CR	En vigueur	Octobre 1999 : Accord pour l'organisation d'une réunion franco-japonaise dans le domaine de la route Avril 2000 : 1er réunion franco japonaise dans le domaine de la route
JAPON	01/01/94	ADEME-NEDO	Coopération	ADEME	En vigueur	Reconduit en 2008
JAPON	12/09/99	Sciences et techniques routières	Arrangement administratif			
JAPON	16/01/02	Systèmes de transports intelligents	Lettre d'intention ministre (M. Gayssot)	DGITM/DS CR INRETS	2002-2005	Accord pour le renouvellement signé en février 2006. Réunion en France 2006.
JAPON	16/01/02	Transports publics urbains	Lettre d'intention ministre (M. Gayssot)	DGITM	2002-2005	Accord pour le renouvellement signé en février 2006. Réunion en France 2006.
JAPON	16/01/02	Prévention de la pollution marine	Lettre d'intention ministre (M. Gayssot)	DTMPL/DA MGM	2002-2005	Accord pour le renouvellement signé en février 2006. Réunion en France 2006.

PAYS	DATE	OBJET	NATURE ET SIGNATAIRE	SUIVI	DEGRE D'ACTIVITE	COMMENTAIRES ET PROCHAINES ACTIONS PREVUES
JAPON	16/01/02	Sécurité aviation civile - enquêtes sur les accidents	Lettre d'intention ministre (M. Gayssot)	BEA/aviatio n	En vigueur	Organisation de réunions périodiques. Propositions communes à l'OACI. Mémorandum signé entre les services compétents en octobre 2002.
JAPON	20/06/05		Recherche en commun dans les technologies de pointe	DGAC/DT A	3ans	Accord entre GIFAS et SJAC, cofinancé par DGAC et JCAB. reconduit en 2008 et en 2011
JAPON	18/09/07	Secteur routier	Déclaration d'intention (MEDAD, Patrice Parisé)		2007-2013	
JAPON	15/01/09	Mobilité durable	Mémorandum de coopération (MEEDDAT, D. Bussereau)	DGITM/DA EI	2009 - 2012	
JAPON	15/01/09	transport	Mémorandum (MEEDDAT, D. Bussereau)	DGITM/DA EI	2009-2012	
JAPON	16/01/09	Environnement et énergie dans les transports	Déclaration ministérielle			Signée à l'occasion de la conférence ministérielle sur ce thème à Tokyo
JAPON	11/03/11	Nucléaire - Fukushima	Aide spontanée	BEA et AREVA	En cours	Aide du BEA et d'Areva à la gestion de la crise nucléaire.
PHILIPPINES	En négociation	Transport maritime	Accord	DGITM	En négociation	
VIETNAM	23/05/00	Maritime	Accord (ministre)	DGITM	En vigueur	
VIETNAM	Septembre 2001	Développement urbain	Arrangement administratif	DGUHC	En vigueur	

PAYS	DATE	OBJET	NATURE ET SIGNATAIRE	SUIVI	DEGRE D'ACTIVITE	COMMENTAIRES ET PROCHAINES ACTIONS PREVUES		
VIETNAM	06/06/07		Mémorandum de coopération sur les ressources en eau au Vietnam (A. Juppé)	MEEDDM	En vigueur jusqu'en 2012			
VIETNAM	12/11/09	Développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire	Accord intergouvernemental signé lors de la visite au Vietnam du Premier ministre.	DGEC		Le comité conjoint créé par l'accord ne s'est pas encore réuni. Le Vietnam a exprimé des attentes en termes de formation, mais sans véritables perspectives de partenariats industriels en retour.		
	AMERIQUE							
ARGENTINE	21/04/94	Nucléaire	Accord de coopération			Échanges réguliers		
BRESIL	28/05/96		Accord-cadre de coopération					
BRESIL	16/10/04	Développement durable (memorandum d'accord)	Accord de coopération					
BRESIL	23/12/08	Développement durable	Protocole de coopération pour développement durable du biome amazonien					
BRESIL	23/12/08	Développement durable	Protocole additionnel relatif à la création du centre franco-brésilien de la biodiversité amazonienne					
BRESIL	07/09/09	Transport	Arrangement administratif					
CANADA	08/10/08	Transports ferroviaires	Accord de coopération					

PAYS	DATE	ОВЈЕТ	NATURE ET SIGNATAIRE	SUIVI	DEGRE D'ACTIVITE	COMMENTAIRES ET PROCHAINES ACTIONS PREVUES
CANADA	23/12/08	Biodiversité	Accord de coopération			
CHILI	27/05/09	Energie	Lettre d'intention de coopération			
CHILI	27/05/09	Énergies renouvelables	Accord de coopération			Coopération avec l'ADEME
CUBA	27/12/01	Transports urbains, ferroviaires, routes-maritime/port-aérien-aviation civile-information géographie	Arrangement administratif + accord RATP			Reprise possible après le gel des relations diplomatiques (accord de reprises de la coopération bilatérale le 30/11/10)
ETAT DE CALIFORNIE	01/02/07	Technologies de transport	Arrangement administratif			
ETAT DE CALIFORNIE	07/04/08	Grande vitesse ferroviaire	Accord de coopération	MEDDTL		
ETAT DE RIO DE JANEIRO	19/05/08	Transport	Protocole d'intentions en matière de transports et environnement	DAEI		
ETATS UNIS D'AMERIQUE	14/12/09	Transport	Arrangement administratif	DGITM		
HAITI	17/09/07	Infrastructures de transport	Arrangement administratif		En vigueur ?	Mise à disposition de 2 agents, puis 1 (JM Maurin)
QUEBEC	08/10/08	Transports	Accord-cadre de coopération	INRETS		
QUEBEC	08/10/08	Sécurité routière	Accord de coopération administrative			

PAYS	DATE	ОВЈЕТ	NATURE ET SIGNATAIRE	SUIVI	DEGRE D'ACTIVITE	COMMENTAIRES ET PROCHAINES ACTIONS PREVUES
QUEBEC		Coopération scientifique et technique	Accord-cadre de partenariat	LCPC		
VENEZUELA	02/10/08	Coopération économique et industrielle	Accord de coopération	MEDDTL		
VENEZUELA		Transports	Accord de coopération sur la ligne 2 du métro de Los Teques	MEDDTL	En préparation	
VENEZUELA		Énergie		MEDDTL	En préparation	
			В	ALKANS		
CROATIE	30/01/29	Commerce et navigation (succession Yougoslavie)	Traité bilatéral			
MACÉDOINE	30/01/29	Commerce et navigation (succession de Yougoslavie)	Traité bilatéral			
MONTENEGRO		Transports	Accord de coopération administrative sur les chronotachygraphes		En préparation ?	
TURQUIE	1997		Accord général			
				CEI		
KAZAKHSTAN	01/02/08	Ferroviaire	MOU (memorandum of understanding)			
KAZAKHSTAN	01/05/08	Transport	MOU (memorandum of visitandine)			

PAYS	DATE	ОВЈЕТ	NATURE ET SIGNATAIRE	SUIVI	DEGRE D'ACTIVITE	COMMENTAIRES ET PROCHAINES ACTIONS PREVUES
KAZAKHSTAN	16/05/08	Prévention des situations d'urgence	Traité bilatéral			
KAZAKHSTAN	11/06/08	Transports	Memorandum			
RUSSIE	1993		CEFIC			Groupes de travail annuels notamment sur les transports (dernière réunion 9 juin 2010) et la construction et les services urbains (dernière réunion 22-23 juin 2010)
UKRAINE	18/12/06	Transport	Arrangement administratif			En liaison avec Alstom, Systra et SNCF
UKRAINE	15/03/07	Promotion de projets au titre du mécanisme de «mise en œuvre conjointe» prévu par le protocole de Kyoto	Traité bilatéral			
			INSTITUTIONS	INTERNAT	TIONALES	
BANQUE MONDIALE	30/06/09	CMIM	Memorandum of understanding entre le ministre des Affaires étrangères, le ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et la BM, la Banque européenne d'investissement, relatif au CMIM			MEDDTL participe par la mise à disposition d'un agent au sein d'un programme de la BM (sustainable Méd), + participation à certains programmes via CERTU et CETE (Titre IX DAEI) + participation aux instance avec l'ensemble des représentants français

PAYS	DATE	ОВЈЕТ	NATURE ET SIGNATAIRE	SUIVI	DEGRE D'ACTIVITE	COMMENTAIRES ET PROCHAINES ACTIONS PREVUES
BANQUE MONDIALE	29/06/09	urbain, développement	Addendum au protocole d'accord relatif au Centre de Marseille pour l'Intégration en Méditerranée (CMIM)		En vigueur	
OACI	En négociation		Lettre d'entente (DGAC/OACI)	DGAC	En attente	

Source : la mission

Tableaux mis au point par la mission après retraitement de données provenant de la DAEI pour ne faire apparaître que les accords en vigueur (hors champ de l'aviation civile)

12.3. Liste des accords de coopération relatifs à l'aviation civile (en vigueur en juillet 2011)

AFRIQUE DU SUD 2001

ANGOLA 1998

ASECNA 2008

AUTORITES AFRICAINES ET MALGACHE DE L'AVIATION CIVILE 2003

CAMBODGE 1999

CHILI 2005

CHINE (autorité de l'aviation civile) 2007

CHINE(Ministère industrie) 2010

COLOMBIE 2004

COMMISSION ARABE AVIATION CIVILE 2000

EGYPTE 1999

HAITI 2010

INDE (accord avec la dgac indienne)2010

INDE (accord avec l'airport authority of India) 2010

INDONESIE 2009

IRAN 1998

KOSOVO 2010

LAOS 2003

LITUANIE (jumelage) 2005

MONGOLIE (signature fin 2011)

MEXIQUE 1997

NEPAL 1998

PEROU 2006

PHILIPPINES 1999

QATAR 2007

REPUBLIQUE DOMINICAINE 1999

SINGAPOUR 1998

SOUDAN 2003

SYRIE 2010

THAILANDE (autorité de l'aviation civile) 2000

THAILANDE (commission de l'enseignement supérieur)

UKRAINE 2006

VIETNAM 1998

(Source:DGAC)

Les accords conclus par le BEA ou l'ENAC ne sont pas inclus dans cette liste

12.4. Analyse des accords par zones

Caractéristiques générales :

Sommairement, il existe deux types d'accord de coopération bilatérale :

- à des fins d'aide publique au développement ;
- à des fins économiques, pour faciliter l'accès des entreprises à l'export.

_

–D'un point de vue juridique, sont soumis à ratification tous les accords pouvant entraîner des dépenses publiques. Il s'agit d'accords intergouvernementaux signés par le Premier Ministre ou le Ministère des affaires étrangères ou, par délégation, un autre ministre. Les protocoles de coopération impliquant des dépenses minimales sont simplement relus par les services du ministère des affaires étrangères.

La présente annexe vise à établir le lien entre les accords conclus, quelle que soit leur forme juridique, et les débouchés économiques au profit de nos entreprises ; elle est établie à partir des données fournies à la fois par la DAEI et la DGAC.

12.4.1. Zone Afrique et Moyen Orient

La DAEI a transmis à la mission une liste d'accords, toutes formes confondues (arrangement administratif, accord bilatéral, déclaration commune de coopération, accord transports accord maritime, etc...), qui représente pour la zone Afrique-Maghreb-Moyen-Orient une soixantaine de textes dont la plupart semblent obsolètes ou, à tout le moins, en sommeil.

En général, avec l'Afrique francophone, le domaine politique s'impose sur les domaines économiques ou institutionnels.

Afrique du Sud

Transports : école de transport aérien poussée par la mission économique.

<u>Algérie</u>

Pas d'accord «vivant». Cependant, les entreprises sont très présentes.

<u>Angola</u>

Néant

Botswana, Djibouti

Néant

<u>Égypte</u>

Aucun accord «vivant». Cependant, le métro du Caire représente un investissement de plusieurs milliards d'€.

Émirats Arabes-Unis

Accord de coopération du 15 janvier 2008 dans le domaine des transports signé entre le Quai d'Orsay et le ministre du développement du secteur public.

Tunisie

Accord portant sur tous domaines signé en 2009. Réactivation récente avec plusieurs visites ministérielles. Solaire et nucléaire civil parmi les sujets.

Maroc

Convention-cadre du 25 juillet 2003 signée par le Premier Ministre. Rencontres ministérielles fréquentes.

Dans les champs "Equipement-transports" : rencontres entre les ministères et mise à disposition de budgets par le poste pour examiner les projets possibles. Accord de 2006 avec l'ex ministère de l'équipement pour le projet de LGV.

A noter une convention entre le CGDD et une des directions du ministère de l'environnement marocain (observatoire de l'énergie, SNDD, formation aux ENR, audits d'efficacité énergétique dans les PME).

<u>Israël</u>

Transports : échange de lettres.

Accord de coopération sur l'environnement (non signalé dans la liste) de 2008 sur l'environnement tous domaines confondus.

Jordanie

Accord nucléaire civil.

Aide à la création d'un ministère de l'environnement non conclue.

<u>Liban</u>

Néant

Syrie

Accord du 2/12/09 sur les transports urbains avec l'INRETS comme opérateur. FASEP pour payer le PDU d'Alep.

Burkina

Montage de partenariat avec plusieurs bailleurs difficile à mettre en œuvre.

12.4.2. Zone Asie- Pacifique

Selon le recensement de la DAEI, c'est dans cette zone que sont concentrés l'essentiel des accords de coopération institutionnelle (110 accords dont 40 effectivement en vigueur).

Les pays cibles sont par ordre d'importance la Chine, l'Inde, et le Japon ; à relever aussi les nombreux accords de coopération conclus avec les pays sous ancienne influence française, comme le Vietnam (accords avec un fort contenu industriel dans les transports terrestres, l'aéronautique et la gestion des aéroports), le Laos (aviation civile) et le Cambodge (aviation civile, transports ferroviaires et transports urbains).

Le tiers des accords de coopération de la DGAC concernent la zone Asie- Pacifique, avec 3 objectifs: accompagnement des industries aéronautiques et des gestionnaires d'aéroports, création d'un contexte d'ensemble favorable à l'exportation (formation des pilotes et contrôleurs), accompagnement administratif des autorités locales d'aviation civile de pays souvent classés en liste noire. Cette zone concentre les plus gros clients d'Airbus et d'ATR et la DGAC a affecté deux attachés aéronautiques en Chine et en Inde.

(Les équipes dédiées aux actions de coopération institutionnelle et de jumelage à la DGAC sont au nombre de 10, dont 6 au siège et 4 en mission économique-Chine, Inde, Brésil et Russie).

Il faut aussi relever au sein de la DGAC l'existence d'un comité de pilotage des actions à l'international, associant les directions et l'ENAC : ce comité présidé par le DGAC fait annuellement le bilan des actions en cours et programme les actions à venir).

Chine

Cette coopération institutionnelle repose pour l'essentiel sur 4 séries d'accords: développement urbain durable (26-11-2007), changement climatique (26-11-2007 et novembre 2010), ressources en eau (21 novembre 2009) et aviation civile (2007 et 2010 pour des actions portant sur la coopération industrielle, la formation des ingénieurs et les relations avec les autorités chinoises dans les fonctions régaliennes et de sécurité).

Les actions concernant ce pays font l'objet d'un suivi régulier de la DAEI, soit à l'occasion de déplacements des ministres français soit sous forme de notes d'instructions aux ambassadeurs nouvellement nommés.

A relever égalementla mission confiée par la ministre à Maitre Régis Passerieux, avocat, sur l'intensification des relations de coopération avec ce pays dans les domaines de compétence du ministère (rendu attendu pour le 3ème trimestre 2011).

Inde

La coopération institutionnelle repose sur trois groupes de travail, l'un consacré aux services urbains, l'autre aux routes et le dernier sur l'environnement (animé par Brice Lalonde) ainsi que sur deux accords conclus par DGAC en 2010 avec la DGAC indienne et avec l'autorité gestionnaire des aéroports.

Outre l'appui aux industriels dans un pays prioritaire, la ministre a évoqué avec ses homologues indiens en mars dernier les pistes de renforcement de cette coopération, notamment avec la prise en compte des questions environnementales en matière de développement urbain, de lutte contre l'habitat précaire, de développement des grandes zones urbaines, dans le financement des infrastructures de services urbains et de transports (par ex tenue d'un séminaire sur les PPP en mars dernier) et, enfin, les perspectives de développement du transport aérien et des équipements aéroportuaires.

<u>Japon</u>

Plusieurs accords anciens et "vivants" dans le domaine du génie civil, de l'habitat et de la construction, dans le domaine de l'urbanisme (conférence franco-japonaise sur la ville durable), dans le domaine du nucléaire (CEA et gestion des déchets radioactifs) et dans le domaine météorologique ; à noter également un fort partenariat entre l'ADEME et son homologue japonais.

Ces accords ont été évoqués lors de la dernière visite de la ministre au Japon avec notamment des perspectives d'intensification des coopérations dans le domaine du nucléaire.

Autres pays

<u>Vietnam</u>: 6 accords en vigueur dans les domaines de l'aviation civile, des routes, du développement urbain, du tourisme et des ressources en eau ainsi que dans le développement des utilisations pacifiques de l'atome.

<u>Indonésie</u>: accord maritime en cours de discussion, projet d'accord avec la DGEC, coopération dans le domaine ferroviaire, accord de mai 2010 dans les domaines de l'énergie et des ressources minérales.

<u>Singapour</u>: accords dans le secteurs de l'aéronautique et de la navigation aérienne, intérêts manifestés lors de déplacements ministériels sur les projets de transports urbains de Singapour (100 km de nouveaux métros).

<u>Cambodge</u>: accords «vivants» dans le domaine de l'aviation civile, et dans le domaine des transports urbains (en accompagnement d'un FASEP au profit de Systra pour le réseau de transports urbains de la capitale).

Accords de la DGAC en vigueur ou en cours de renouvellement avec l'Indonésie, les Philippines, le Laos et le Vietnam au titre d'actions d'accompagnement des autorités locales d'aviation civile pour les conforter dans leurs fonctions régaliennes, le plus souvent à la demande des industriels.

12.4.3. Zone Amérique-

Zone composite, dans laquelle figurent des pays poids-lourds de l'action diplomatique française les USA, le Canada et le Brésil. Les accords analysés font apparaître une nette orientation vers le secteur des transports et des infrastructures et, dans une moindre mesure, sur l'énergie, le tout dans une perspective de coopération industrielle. Hormis le cas du Brésil, les thématiques de l'environnement et du développement durable sont peu présentes.

Au total, près d'une quinzaine d'accords d'importance inégale répartis sur l'ensemble de la zone ont été adressés à la mission. Il convient d'y ajouter les accords spécifiques conclus par la DGAC depuis 1997 concernant le Mexique (1997), la République dominicaine (1999), la Colombie (2004), le Pérou (1996), Haïti (2010), ainsi que les coopérations menées par les DG.

Amérique du Nord

Québec : trois accords dont deux passés directement par l'INRETS et par le LCPC.

L'accord ministériel a été signé le 8 octobre 2008 pour une période de 3 ans renouvelables dans le domaine de la sécurité routière «entendu dans son acception large». La coopération peut prendre des formes variées liées à des échanges de connaissances. L'accord prévoit l'établissement d'un plan triennal de coopération dès le premier mois de signature (non transmis).

<u>USA</u>: trois accords dont deux relatifs à l'Etat de Californie.

Un arrangement administratif a été signé avec le Département des transports à l'échelle fédérale le 14 décembre 2009 pour une coopération large portant sur les domaines des transports et de l'environnement. Il associe notamment le CERTU et l'INRETS. Au moins une réunion annuelle se tient sous le pilotage de la DGITM.

Un arrangement administratif a été établi en février 2007 avec le Département des transports de Californie (Caltrans) sur les principes d'organisation et de fonctionnement de la collaboration sur les technologies de transport. Il porte sur un échange régulier d'information sur des sujets de recherche concernant notamment : la pesée en marche, le calcul des temps de parcours à partir du suivi des téléphones, le bus à haut niveau de service, la communication véhicule-infrastructure (VII), le contrôle-sanction automatisé (vitesse et passages à niveau), la sûreté des transports de marchandises et les systèmes de gestion en temps réel de stationnement.

Par ailleurs, un accord de coopération a été signé le 7 avril 2008 avec l'autorité de la grande vitesse ferroviaire de Californie dans le champ du transport ferroviaire à grande vitesse.

La DRI est présente en Californie dans le cadre d'une ancienne coopération sur des projets de recherche avec Calthec dans le domaine des transports.

Amérique latine

Brésil: quatre accords dont un passé avec l'Etat de Rio de Janeiro.

Deux accords portant sur le biome amazonien et la création du centre franco-brésilien de biodiversité amazonienne ont été signés le 23 décembre 2008. Ces accords s'inscrivent dans une relation de voisinage géographique.

Un arrangement administratif en matière de transports portant sur une coopération institutionnelle, économique et technique dans les domaines du transport ferroviaire, du transport intermodal, de la conception des plateformes logistiques et des systèmes de transport intelligent a été signé le 7 septembre 2009.

Un protocole d'intention du 19 mai 2008 a, par ailleurs, été coclu avec le gouvernement de l'Etat de Rio de Janeiro pour des échanges d'information, l'organisation de séminaires et de visites portant sur les domaines des transports et de l'environnement. Cet accord s'inscrit dans le cadre d'un partenariat industriel avec Alstom.

Une journée technique sur le thème de la construction et du développement durable a été montée en partenariat avec le CSTB, l'ADEME et l'association QUALITEL dans le cadre du salon FEICON BATIMAT de Sao Paulo en mars 2009.

<u>Chili</u>: lettre d'intention avec l'ADEME, mais peu active-ce secteur géographique n'étant pas dans les priorités de l'ADEME.

<u>Colombie</u>: Etude sur financement FASEP achevée sur le métro.

<u>Haïti</u>: un arrangement administratif signé le 17 septembre 2007 renvoyant à un projet de jumelage avec la DDE de Guadeloupe. Il porte sur une coopération bilatérale sur les transports, les infrastructures et l'urbanisme et l'aménagement du territoire ainsi que sur un diagnostic du ministère haïtien des travaux publics, des transports et de la communication. La convention prévoit l'élaboration de protocoles additionnels pour chaque action.

Par ailleurs, une mission interministérielle de reconstruction a été créée et un accord de coopération passé suite au séisme de 2010.

<u>Vénézuela</u>: une coopération manifestement délicate mais active. La signature d'accords intergouvernementaux permet au Vénézuela de passer des marchés négociés.

Deux accords existants de 5 ans prorogeables.

L'un, signé le 2 octobre 2008, porte sur la coopération économique et industrielle en matière d'infrastructures. Il vise des actions de transfert de technologie et expertise en matière de conception de projets d'infras ; études ; assistance technique ; fourniture de matériels et équipements ; échanges d'expérience... L'accord prévoit la désignation d'organismes externes. Un groupe de travail en charge l'évaluation et le suivi des actions permettant d'atteindre les objectifs se réunit périodiquement et alternativement dans les deux pays.

L'autre accord, non daté, concerne le domaine de l'énergie : pétrole, gaz, électricité, énergies alternatives, pétrochimie. Il porte également sur des actions en matière de transfert de technologie, d'échanges d'expérience, de savoir-faire et d'expertise et vise à renforcer un processus d'intégration et de coopération dans ce domaine. Il est prévu qu'un comité de suivi se réunisse une fois par an, chargé d'émettre des rapports périodiques, avec la possibilité de monter des groupes de travail. L'accord comprend une clause de non exclusivité, permettant au Vénézuela de passer d'autres accords de même nature avec des pays tiers.

D'autres accords sont en préparation. Six d'entre eux relatifs à de la coopération industrielle ont fait l'objet d'échanges récents avec la partie vénézuelienne, mais celui portant sur une coopération spatiale et d'usage pacifique de l'espace, sujet à divergences entre les deux pays, ne sera pas finalisé dans l'immédiat. Un projet d'accord en matière énergétique devant permettre la passation de marchés de gré à gré par Alstom devrait être signé rapidement. Un accord de coopération sur la ligne 2 du métro de Los Teques devrait servir de test à la volonté réelle des interlocuteurs, d'autant qu'un autre projet portant sur le métro de Caracas fait l'objet depuis trois ans d'une concurrence espagnole acharnée. Enfin, deux projets de déclaration d'intention portant sur la production de vaccins et une usine d'assemblage des automobiles Renault sont en cours de finalisation.

12.4.4. Europe centrale et de l'Est

Cette zone présente certaines caractéristiques analogues à la précédente. Aux accords transmis par la DAEI, il convient d'ajouter les accords spécifiques conclus par la DGAC concernant l'Ukraine (1996) et le Kosovo(2010).

Balkans

<u>Montenegro</u>: un accord sous forme d'arrangement administratif portant sur la mise en œuvre de l'accord AETR et plus particulièrement sur une assistance visant la mise en place de chronotachygraphes électroniques et du système de contrôle du dispositif dans les délais prescrits (mai/juin 2006).

<u>Turquie</u>: un accord général datant de 1997, mais pas de groupe de travail.

<u>CEI</u>

<u>Kazakhstan</u>: un accord sous forme de memorandum signé le 11 juin 2008 pour une durée indéterminée. Objectifs: échange de technologies et d'expérience dans le domaine des transports; promouvoir les capacités concurrentielles sur les marchés intérieur et extérieur. Des consultations sont organisées à la demande d'une des parties. Un groupe de travail se réunit une fois par an, permettant de répondre aux demandes des entreprises, notamment SNCF et Alstom.

→ A noter pour les autres pays d'Asie centrale, l'existence d'une commission mixte qui se réunit une fois tous les deux ans.

Russie: convention CEFIC signée en 1993.

Une réunion, co-présidée par le ministre français chargé de l'économie et parfois patronnée par le premier ministre, est organisée annuellement alternativement dans les deux pays. Douze groupes de travail ont été créés portant sur les attributions de plusieurs ministères.

Le MEDDTL est chargé d'animer deux groupes de travail, l'un sur les transports, l'autre sur la construction et les services urbains. Ceux-ci sont présidés, pour la partie française, par un sous-directeur de la DAEI et par un membre du CGEDD.

Les groupes de travail portent pour partie sur des échanges de nature institutionnelle relatives aux évolutions des politiques sectorielles dans les deux pays, et pour partie sur des actions relevant des entreprises ou opérateurs publics. Un programme de travail opérationnel relativement important est défini pour l'année à venir permettant des approfondissements techniques. Les priorités concernant la construction et les services urbains portent sur la copropriété et sur la ville durable.

<u>Ukraine</u>: un accord non signé sous forme d'arrangement administratif associant du côté français (DG, RST, EP...). Objectifs : favoriser le développement du secteur des transports ; contribuer à la promotion des investissements destinés à stimuler les initiatives économiques dans le domaine des transports. La convention prévoit un programme d'action sur deux ans, actualisé chaque année et soumis à validation des parties. Intérêt pour Alstom, Systra et SNCF.

12.4.5. Remarques générales

Jumelages financés par l'UE :

Pas d'articulation entre les jumelages et les accords de coopération :on ne peut en effet savoir quels sujets vont être mis sur la table et financés par la politique de voisinage de l'UE.

Les interventions des opérateurs publics sous tutelle -établissements publics (ADEME, BRGM, Ineris,...) ou GIP (Oieau)- sont plutôt efficaces. Mais les jumelages ne sont pas vus dans la perspective de débouchés économiques ultérieurs. D'autres pays, comme l'Allemagne, utilisent les jumelages à des fins commerciales.

Accords de coopération :

Ils concernent dans la grande majorité des cas les domaines des transports avec souvent une composante «capacity building» (renforcement de compétences). Il est souvent prévu, également, la mise à disposition des experts français du ministère chargé des transports auprès de la partie signataire.

Le lien avec des projets débouchant concrètement sur des travaux auxquels les entreprises françaises sont associées n'est pas toujours clairement établi. Beaucoup des sujets de coopération semblent se réaliser sans accords formels avec le pays concerné. Cependant, les accords sont des portes d'entrée pour les entreprises françaises qui peuvent s'en prévaloir dans leurs relations avec les partenaires de la zone.

13. Questionnaire adressé aux Services économiques régionaux

Objet : Action internationale du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) - demande d'information.

1- Contexte

Le Conseil général de l'environnement et du développement durable dresse actuellement un état des lieux de l'action internationale du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL), portant à la fois sur la coopération institutionnelle du ministère (jumelages ou arrangements administratifs de coopération bilatérale dans les divers champs de compétences du ministère), sur celle des opérateurs sous tutelle et sur l'action au bénéfice des entreprises. S'agissant du volet institutionnel, le CGEDD a procédé à un recensement quantitatif et à une première analyse des arrangements administratifs de coopération «vivants». Il est ressorti de ces travaux préliminaires une typologie possible de ces textes :

- 1. Les arrangements liés directement à l'action des entreprises ou opérateurs publics, avec trois versions possibles :
 - Accords de principe permettant d'introduire les entreprises auprès des pouvoirs publics d'un pays tiers («parrainage» du MEDDTL); accompagnement des industries à l'exportation à travers des arrangements créant un contexte favorable à l'exportation (cas habituel des partenariats DGAC);
 - Cadre juridique permettant la passation de marchés négociés (Vénézuela, Paraguay...);
 - Échanges techniques en vue de la préparation de futurs contrats Colombie, Vénézuela, Syrie, Ukraine, Californie...).
- 2. Les arrangements à contenu généraliste, permettant de développer un contact institutionnel actif (Mexique, Turquie, pays d'Asie centrale, Chine ...) notamment à l'occasion de déplacements ministériels ou résidentiels sur des pays cibles.
- 3. Les groupes de travail actifs d'échange de savoir-faire institutionnels et technologiques (Russie, USA, Japon), notamment dans les domaines de la mobilité urbaine durable ou des systèmes de transports intelligents.

- 4. Les contrats de jumelage avec les pays en voie d'adhésion ou ceux des zones dites de voisinage de l'UE : ces projets sont d'initiative et de financement communautaires et ne sont donc pas forcément articulés avec les arrangements de coopération institutionnelle d'initiative MEDDTL.
- 5. Accords bilatéraux transfrontaliers sur des actions communes (Brésil).

Vous trouverez à cet effet, en pièces jointes, pour ce qui concerne votre zone d'intervention, un tableau recensant les actions de coopération institutionnelle en vigueur.

Cette typologie doit toutefois être validée. En outre, il convient d'apprécier l'efficacité de cette coopération institutionnelle et sa cohérence avec les grands projets et actions menés tant par les grandes entreprises relevant des champs d'action du MEDDTL que par les opérateurs publics placés sous sa tutelle.

2- Demande d'information :

Le Département serait reconnaissant aux poste destinataires de bien vouloir :

- Valider ou compléter cette liste d'arrangements administratifs ou contrats pour leur zone d'intervention;
- Présenter leur propre dispositif de suivi et de mise en œuvre de ces textes et leurs rapports avec la Direction des Affaires Européennes et Internationales du MEDDTL et/ou les directions de métiers concernées au MEDDTL :
- Présenter leur analyse de la position des partenaires locaux sur l'efficacité et le résultat de ces actions de coopération (initiative de l'action, réponses à leurs attentes);
- Fournir une appréciation de la cohérence de ces accords avec les actions commerciales menées par les entreprises et opérateurs publics du champ du MEDDTL, ainsi que de l'effectivité de leurs résultats.

14. Glossaire des sigles et acronymes

Acronyme	Signification
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
Adetef	Assistance au développement des échanges en technologies économiques et financières
AFD	Agence française de développement
AFEX	Association des architectes français à l'export
AFNOR	Association française de normalisation
ANDRA	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs
ASECNA	Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar
AUCE	Architecte urbaniste en chef de l'État
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
ВТР	Bâtiment et travaux publics
CAS	Centre d'analyse stratégique
CCI	Chambre d'industrie et de commerce
CDB	Centre d'échange français pour la convention sur la diversité biologique
CEA	Commissariat à l'énergie atomique
CEDRE	Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux
CEN	Centre européen de normalisation
CERTU	Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme
CETE	Centre d'études techniques du ministère de l'équipement
CGAAER	Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
CGDD	Commissariat général au développement durable (MEDDTL)
CGEDD	Conseil général de l'environnement et du développement durable (MEDDTL)
CGPC	Conseil général des ponts et chaussées
CIACI	Commission interministérielle d'appui aux contrats internationaux
CITEPA	Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique
CMIM	Centre de Marseille pour l'intégration en Méditerranée
COFACE	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur
COSEI	Comité stratégique des éco-industries

Acronyme	Signification
CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment
DAEI	Direction des affaires européennes et internationales (MEDDTL)
DEB	Direction de l'eau et de la biodiversité (DGALN)
DG	Direction générale
DG Trésor	Direction générale du Trésor (MEFI)
DGAC	Direction générale de l'aviation civile (MEDDTL)
DGALN	Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (MEDDTL)
DGITM	Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (MEDDTL)
DGPR	Direction générale de la prévention des risques (MEDDTL)
DHUP	Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DGALN)
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DRI	Direction de la recherche et de l'innovation
DSCR	Direction de la sécurité et de la circulation routière
DTA	Directive territoriale d'aménagement
ENA	École nationale d'administration
ENAC	École nationale de l'aviation civile
ENR	Énergies renouvelables
EPA	Établissement public administratif
EPF	Établissement public foncier
ETI	Entreprise de taille intermédiaire
ETP	Équivalent temps plein
FASEP	Fonds d'études et d'aide au secteur privé
FEI	France expertise international
FFB	Fédération française du bâtiment
FNTP	Fédération nationale des travaux publics
GIFAS	Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales
GIP	Groupement d'intérêt public
IADD	Inspecteur de l'administration du développement durable
ICPEF	Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts

Acronyme	Signification		
IFSTTAR	Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux		
IGADD	Inspecteur général de l'administration du développement durable		
IGD	Institut de la gestion déléguée		
IGF	Inspection générale des finances		
IGPEF	Ingénieur général des ponts , des eaux et des forêts		
INERIS	Institut national de l'environnement industriel et des risques		
INRETS	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité		
ISO	International organisation for standardisation organisation		
LCPC	Laboratoire central des ponts et chaussées		
MAEE	Ministère des affaires étrangères et européennes		
MAPPP	Mission d'appui aux partenariats publlic-privé (MEFI)		
MEDDTL	Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement		
MEDEF	Mouvement des entreprises de France		
MEFI	Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie		
MESR	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche		
MNHN	Muséum national d'histoire naturelle		
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques		
OlEau	Office international de l'eau		
ONF	Office national des forêts		
PCRD	Programme cadre de recherche et de développement		
PME	Petites et moyennes entreprises		
PNF	Parcs nationaux de France		
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement		
PPP	Partenariat public-privé		
PREDIT	Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres		
RGPP	Révision générale des politiques publiques		
RPE	Réserve pays émergents		
RST	Réseau scientifique et technique		
SER	Service économique régional		

Acronyme	Signification
SG	Secrétariat général
SPES	Service du pilotage et de l'évolution des services (MEDDTL-SG)
Ubifrance	Agence française pour le développement international des entreprises

Conseil général de l'Environnement et du Développement durable

7º section – secrétariat général

bureau Rapports et Documentation Tour Pascal B - 92055 La Défense cedex Tél. (33)01 40 81 68 12/45